

## Gil Rémillard plaide pour les francophones hors Québec

JEAN-PIERRE PROULX

MONT-GABRIEL — Le ministre québécois des Relations intergouvernementales, M. Gil Rémillard, a déclaré hier que la situation des francophones hors Québec constituera « l'une des préoccupations majeures » des prochaines négociations constitutionnelles. Le gouvernement entend à cet égard proposer la reconnaissance explicite du droit des minorités francophones à la gérance de leur système scolaire dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Il veut débattre aussi du critère « du nombre suffisant » qui constitue actuellement la condition préalable à l'exercice du droit des minorités à l'instruction dans leur langue.

Voir page A-10: Francophones

## Ottawa n'est pas pressé de négocier

MAURICE GIRARD

MONT-GABRIEL (PC) — Le gouvernement fédéral ne sent pas l'urgence de reprendre dans l'immédiat les négociations constitutionnelles et rejette d'emblée toute condition préalable à une reprise des pourparlers, qui devraient déboucher sur la ratification par le Québec de l'Accord constitutionnel de 1982.

« Méfions-nous de l'impatience de vouloir terminer tellement vite qu'on sacrifie à peu près tout. Parce que ça n'a pas toujours donné de bons résultats », a répondu hier le Secrétaire d'État Benoit Bouchard, qui formulait des remarques préliminaires aux propositions constitutionnelles énoncées quelques minutes plus tôt par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard.

Devant une cinquantaine d'invités à la conférence « Le Québec et ses partenaires dans la confédération », M. Rémillard avait ajouté aux conditions connues du Québec le retrait préalable du projet de loi fédéral C-96 sur le financement de la santé et de l'enseignement post-secondaire, « injuste et discriminatoire » pour le Québec, qui devra absorber un manque à gagner de \$82 millions.

Ottawa n'a « absolument pas » l'intention de retirer ce projet de loi, qui suit la procédure normale de l'adoption des mesures législatives à la Chambre des Communes. « Il est à l'étape de la deuxième lecture. S'il n'y a rien qui dérange le déroulement, ce bill-là sera accepté. À mon avis, ça n'a rien à voir avec le débat constitutionnel ».

Gil Rémillard et le gouvernement du Québec sont loin d'être du même avis. « Que le gouvernement fédéral se désengage de

ces champs d'action (santé et éducation post-secondaire) qui ne relèvent pas de sa juridiction, nous le souhaitons. Mais qu'il ne donne pas aux provinces les ressources financières en conséquence, voilà ce qui nous est inacceptable. Si le projet de loi C-96 devait être voté par le Parlement canadien, cela pourrait certainement avoir un impact sérieux sur le déroulement des négociations constitutionnelles », a prêté M. Rémillard.

En entrevue, le ministre québécois avait soutenu qu'« à ce moment-ci, le Québec n'a aucune raison de débiter des négociations constitutionnelles parce qu'on n'a pas de preuve qu'on veut réellement négocier avec nous pour réparer cette situation, » qui ne pourra durer bien longtemps, croit-il.

Québec attend un « geste concret » d'Ottawa et du Canada anglais avant de s'avancer plus loin dans les préparatifs. Mais le signe du gouvernement fédéral n'est pas venu

hier et les réponses de M. Bouchard laissent entendre qu'à Ottawa, on n'est pas pressé d'agir.

Le secrétaire d'État fédéral a d'ailleurs refusé de commenter directement le cahier préliminaire de propositions québécoises parce qu'il n'avait pas eu le temps de l'étudier à fond. Comme M. Rémillard, il n'a pas voulu parler d'échéancier, pour ne pas se laisser piéger par un calendrier précis de négociation.

En fait, le secrétaire d'État fédéral soutient que le gouvernement conservateur n'est pas obligé de régler le contentieux constitutionnel avant la fin de son premier mandat, d'ici deux ou trois ans. MM. Robert Bourassa et Brian Mulroney devront résoudre la question, pense-t-il.

« Il faudrait que ce soit fait (avant la fin du mandat conservateur). Je n'aime pas

Voir page A-10: Ottawa

## CULTURE

### L'INCONFORT...

Avec « la patience du lichen », le poète-cinéaste-essayiste Pierre Perrault fait « partout l'éloge de l'échec ». « C'est là qu'on peut inventer les moyens de se défendre », a-t-il confié à Clément Trudel. Pour sa part, ce « résistant » de la contre-culture qu'est le poète Paul Chamberland interroge notre temps et notre société, laquelle,



P. Perrault

selon lui, a remplacé les valeurs et la qualité des rapports humains par la quantité et la gestion. Jean Royer l'a rencontré. Page C-1

### ... ET LA DIFFÉRENCE

L'aile canadienne de SOS Racisme se fait ici plutôt discrète. Nathalie Petrowski a interviewé Harlem Désir, nouveau leader des mouvements



H. Désir

jeunesse et antiracistes en France: ses « potes », à qui il ne faut pas toucher, sont devenus ici des « chums ». Clément Trudel s'est aussi entretenu avec l'historienne Annie Kriegel, qui dénonce le racisme, « nouveau danger mondial », et avec la cinéaste libanaise Heiny Srour, dont le film *Leila and the Wolves* évoque le racisme, le sexisme, le terrorisme et autres intolérances, en un tango macabre sur les cendres de Beyrouth. Pages C-1, C-4 et D-10

## PASSEPORT

### LES CROISIÈRES

Qui n'a pas rêvé de faire un jour une croisière? LE DEVOIR... PASSEPORT en propose quelques-unes qui vous donneront le goût de tenter l'expérience, si ce n'est déjà fait. Une croisière en péniche sur la Meuse, une autre dans les Caraïbes ou une escale en Turquie sont autant de choix qui s'offrent à ceux qui ont le pied marin. Mais si vous craignez le grand large, il y a toujours les belles croisières au Saguenay et sur le Saint-Laurent. A vous de choisir. Page D-1.

## Le silencieux

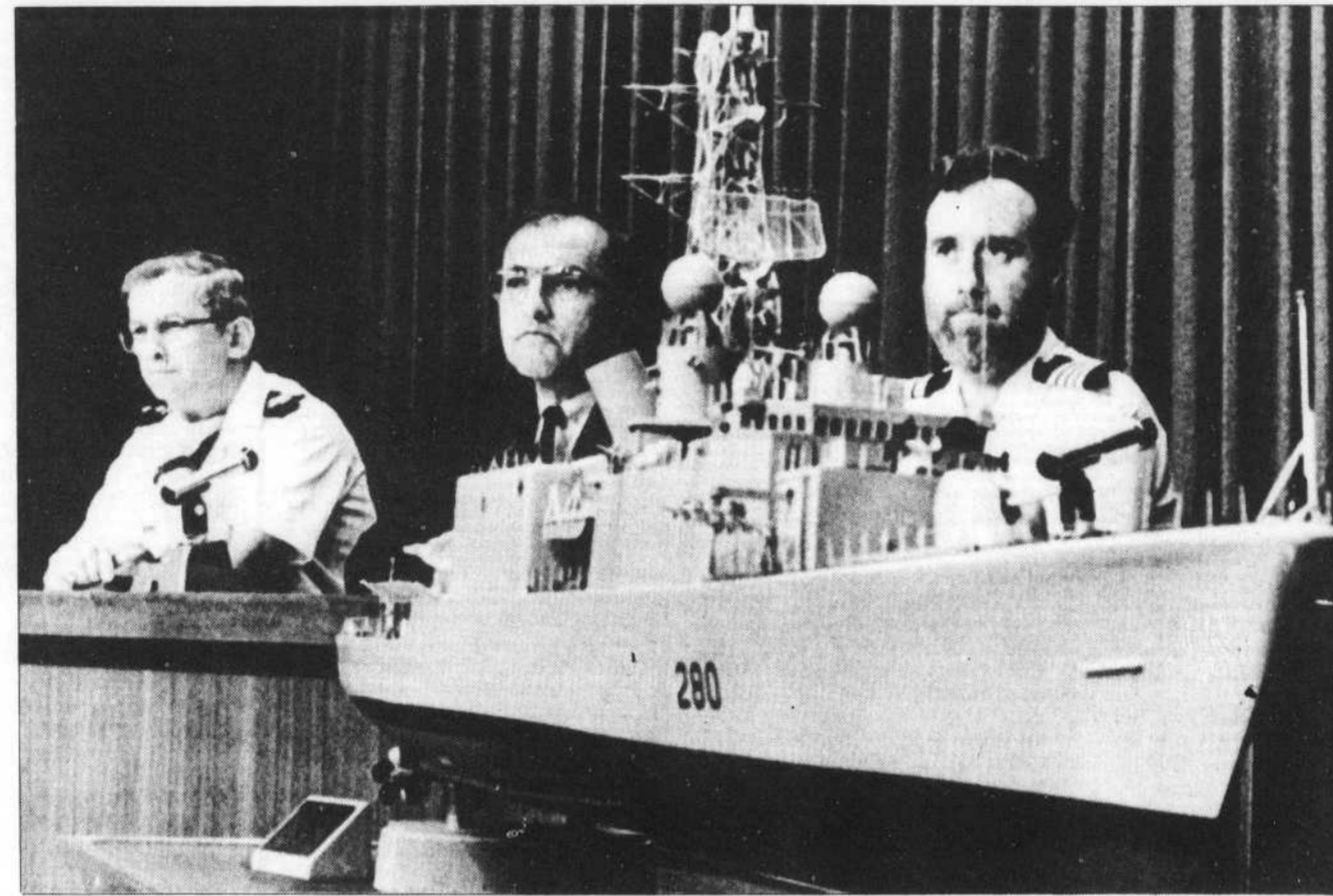
QUAND JE change d'opinion, c'est après réflexion. Alors, j'ai mauvaise opinion de mon opinion.

Le progrès technologique se fait payer d'une perte d'âme.

L'indifférence prend parfois le masque de la force d'âme.

Dieu a besoin que l'on croie en Lui pour exister.

— ALBERT BRIE



Le ministre Harvie Andre (au centre) a annoncé hier à Ottawa l'attribution de contrats de plus de \$ 1.2 milliard pour la modernisation de quatre destroyers.

## L'Ontario bénéficiera davantage du contrat des quatre destroyers

MARINE PRÉVOIT 800 MISES À PIED DÈS FÉVRIER 1987

JOCELYN COULON

OTTAWA — Le ministre associé de la Défense nationale, M. Harvie Andre, a confirmé, hier, l'octroi à la société ontarienne Litton Systems d'un contrat de \$ 1.2 milliard pour la modernisation de quatre destroyers de la classe Tribal. La plus grande partie des retombées économiques ira à des compagnies de l'Ontario, le Québec recevant une portion con-

grue sous forme de contrats pour le travail de modernisation de deux destroyers et la réalisation d'un système de propulsion par Pratt et Whitney de Longueuil.

C'est la société Versatile Davie de Lauzon qui effectuera les travaux de modernisation des destroyers *Algonquin* et *Iroquois*. Ces travaux devraient débuter en 1987 et créer environ 600 emplois. Selon le ministre Andre, les travaux de remise en état des destroyers coûteront \$45 millions par navire. Près de \$800 millions iront à

l'achat ou la fabrication au Canada des systèmes de combat; de commandement, de contrôle et de communications; de guerre électronique; de détection et de surveillance; et de navigation.

Chez Marine Industrie de Sorel, on s'attendait à cette décision depuis quelque temps. Cependant, on ne cache pas son mécontentement devant la décision gouvernementale qu'on n'hésite pas à qualifier d'arbitraire.

Voir page A-10: Contrat

## SONDAGE DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

### Les Québécois favorisent la primauté du français, mais s'opposent à l'unilinguisme

PIERRE O'NEILL

Les trois quarts des Québécois francophones (74 %) croient qu'il est important de protéger le visage français de Montréal, mais ils s'opposent dans une proportion de 46 % au principe de la loi 101 qui impose l'unilinguisme français en matière d'affichage public.

En somme, sur la question linguistique, les francophones sont divisés et défendent des positions contradictoires. C'est ce qui ressort d'un sondage effectué pour le compte du Conseil de la langue française, qui en a dévoilé hier les principales conclusions. Réalisé par la firme Jolicoeur et associés entre le 1er et le 22 octobre 1985, sur la base d'un échantillon représentatif des francophones, anglophones et allophones, ce

sondage visait essentiellement à évaluer la perception de la situation linguistique par les Québécois.

Les Québécois francophones sont par ailleurs massivement favorables à la primauté du français dans les activités économiques, et plus particulièrement comme langue de travail, du commerce et de la technologie. Le quart des Montréalais francophones soulignent qu'il leur arrive de se faire accueillir en anglais par le personnel des commerces, mais dans un même souffle, 35 % d'entre eux avouent poursuivre la conversation en anglais. En outre, 8 % se disent souvent placés dans l'impossibilité de se faire servir en français et, au cours des derniers six mois, il est arrivé à 31 % de Québécois francophones d'acheter un article dont le mode d'emploi était rédigé en anglais seulement.

Les francophones interrogés au cours de ce sondage ont fait montre d'optimisme dans leur évaluation des progrès du français au Québec, ainsi que sur les chances qu'il s'affirme encore davantage dans l'avenir. Pourtant, les réponses obtenues démontrent que le bilinguisme est aussi élevé chez les Montréalais francophones, 60 % des deux groupes estimant avoir une bonne compétence à parler la langue seconde. En ce qui concerne la langue utilisée dans les contacts entre francophones et anglophones, l'anglais est nettement privilégié, et à cet égard, la perception des deux groupes est concordante.

La comparaison des divers groupes linguistiques eu égard à la consommation de médias fait ressortir nettement l'avantage des médias anglophones. Cela

Voir page A-10: Sondage

## Les juges auront-ils à devenir bilingues ?

Une analyse de JEAN-CLAUDE LECLERC

LE JUGEMENT sur la langue des tribunaux au Nouveau-Brunswick en aura induit plusieurs à penser que les juges n'ont pas à comprendre ce qui se dit en cour ! Or, au contraire, les juges de la Cour suprême ont été unanimes à réaffirmer le devoir fondamental des juges de comprendre toute cause.

Par contre, la Cour suprême est divisée quant à l'obligation que la Charte constitutionnelle de 1982 impose aux juges, notamment en Cour d'appel, d'être bilingues au Nouveau-Brunswick et dans les tribunaux canadiens.

Il s'agissait de savoir si un juge dont la capacité en français était discutée, avait privé la partie francophone de son droit garanti à l'article 19 de la charte canadienne. La Cour a trouvé qu'on n'avait pas prouvé l'incompétence linguistique du juge, et a donc rejeté l'appel de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et de l'Association des conseillers scolaires francophones.

Mais le magistrat avait-il à être bilingue ? Non, ont répondu cinq juges, dont les trois du Québec : Jean Beetz, qui a rédigé l'opinion majoritaire, Antonio Lamer et Julien Chouinard, en compagnie des juges Estey et Le Dain. Oui, ont été portés à conclure le juge en chef, M. Brian Dickson, et Mme Bertha Wilson.

En vertu de l'article 19 de la charte portant sur les langues officielles du Canada, chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais, dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par le Parlement, ou les tribunaux du Nouveau-Brunswick, et dans tous les actes de procédure qui en découlent.

La Cour suprême affirme d'abord que les droits linguistiques n'ont aucun rapport avec les exigences de justice fondamentale, également garantis par la constitution.

Voir page A-10: Juges

## AU SOMMAIRE

### ÉCONOMIE

#### BOMBARDIER ÉMET DES ACTIONS

La société Bombardier compte réduire davantage sa dette en faisant un appel à l'épargne publique par l'émission en juin d'actions privilégiées accompagnées de droits de souscription au prix total de \$ 25 l'unité. On en prévoit l'émission d'environ un million, mais si la demande est forte, ce pourrait être le double, permettant à la compagnie de lever \$ 50 millions sur les marchés financiers canadiens. Page B-1

### IMMOBILIER

Des villes canadiennes, c'est Montréal qui a connu la plus forte appréciation de valeur de ses maisons depuis un an. La firme de courtage Royal LePage a identifié dans sa toute récente analyse trimestrielle les municipalités de la région de Montréal pour lesquelles les hausses de prix ont été les plus fortes. Page B-1



## Anthony Sampson

# LES EMPIRES DU CIEL

Le monde impitoyable des grandes compagnies d'aviation, où tous les coups sont permis...

Vol. de 332 pages, 17,95\$



# Pour raffermir les liens avec la Chine, Mulroney arrive à Pékin plein de cadeaux

DENIS LESSARD

PEKIN (PC) — Soucieux de cimenter les relations commerciales entre la Chine et le Canada, le premier ministre Brian Mulroney a entrepris vendredi sa visite officielle de trois jours en Chine avec les bras chargés de cadeaux.

« Les politiciens canadiens ont leurs divergences de vues, mais ils s'entendent toutefois sur un point: l'importance de maintenir et d'étendre les relations entre nos deux pays », a soutenu le premier ministre lors d'un banquet, éblouissant d'exotisme, donné en son honneur à la grande maison du peuple par le premier ministre chinois Zhao Ziyang.

Plus tôt lors d'une rencontre de plus de trois heures entre les deux premiers ministres, M. Mulroney avait annoncé l'intention du Canada de doubler les montants consacrés à la Chine par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Dans les cinq prochaines années, l'ACDI consacrera \$200 millions à des programmes humanitaires, agricoles et à des stages de formation destinés aux Chinois.

En outre, le Canada fera don d'une usine de fabrication d'engrais d'une valeur de \$300 millions au gouvernement chinois. Finalement, afin de favoriser la percée d'entreprises canadiennes sur ce gigantesque marché, Ottawa accordera \$350 millions à la Société pour l'expansion des exportations (SE) afin que des firmes canadiennes puissent offrir un financement plus compétitif au gouvernement chinois dans leurs soumissions de projets.

La question du financement fut toujours le talon d'Achille des Canadiens sur le marché chinois. Alors que les Européens offraient de financer leurs projets à 3 ou 5 %, la SE ne pouvait aller en deçà de 8 %.

Ouverte en 1984, une ligne de crédit de \$2 milliards du gouvernement canadien reste à peine entamée aujourd'hui, ont expliqué des fonctionnaires.

Le Canada a aussi profité de ces rencontres au plus haut niveau pour souligner « l'inquiétude de plusieurs Canadiens au sujet du traitement des libertés individuelles » par le gouvernement de Pékin.

Selon des groupes comme Amnesty Internationale, plusieurs Chinois sont toujours incarcérés pour des motifs politiques. « On nous a répondu que leur emprisonnement résultait d'actes criminels. C'est la réponse officielle », a expliqué par la suite un fonctionnaire canadien refusant d'indiquer si le premier ministre avait osé lui-même aborder la question avec ses hôtes.

Sans minimiser l'importance de l'intervention du premier ministre Pierre Trudeau, au début des années 1970, pour établir des contacts solides entre les deux pays (le Canada avait été un des premiers pays à reconnaître la Chine), M. Mulroney a rappelé qu'à la fin des années 1950 c'est le gouvernement conservateur de Diefenbaker qui, le premier, avait décidé d'un envoi massif de blé en Chine, alors frappée par une disette.

Outre le premier ministre Ziyang, M. Mulroney a rencontré hier M. Hu Yaobang, l'influent secrétaire du Parti communiste chinois. Il a aussi été reçu en audience par le président du PC Li Xiannian, venu au Canada l'an dernier.

Il doit rencontrer samedi le no. 1 chinois, M. Deng Xiaoping, le président de la commission consultative centrale. Ce dernier, victime à trois reprises des purges au sein du Parti communiste, demeure à 82 ans le principal instigateur du mouvement d'ouverture entrepris par Pékin depuis quelques années.

Mais en dehors des rencontres officielles, la visite du premier ministre Mulroney est jalonnée d'étapes dont l'exotisme laisse souvent paniquer les journalistes canadiens chargés de rapporter l'événement.

Un « O Canada » hésitant suivi par



Le premier ministre Brian Mulroney et son épouse Mila ont visité hier la Cité interdite à Pékin au premier jour de leur visite en Chine

l'hymne chinois plus vigoureux « L'Est est rouge » avaient accueilli en matinée le premier ministre Mulroney, reçu officiellement par son homologue chinois devant la grande maison du peuple.

Dès les premiers moments de ses échanges avec M. Zhao Ziyang, M. Mulroney, visiblement mal à l'aise, n'avait trouvé à évoquer que sa récente rencontre avec le prince Charles et Lady Diana à Vancouver.

Par la suite, M. Mulroney, accompagné de sa femme, a visité la Cité interdite et l'ancien Palais impérial vieux de 500 ans.

Le passage de M. Mulroney et de la meute de journalistes qui l'accompagnent n'a pas été sans problèmes dans ce centre touristique chinois.

Fascinés par les étrangers, plusieurs centaines de touristes chinois ont suivi le cortège canadien tout au long de ses déplacements.

En soirée toutefois l'exotisme était brutalement mêlé de réalités plus occidentales. Au banquet qui avait attiré plus de 200 personnes, hommes d'affaires canadiens et dignitaires chinois, les huissiers servaient du bœuf au sésame et du « dragon volant » (un oiseau recherché par les gourmets chinois) mais, diligents, les serveurs proposaient du Coca-Cola à leurs convives.

Pendant ce temps, à l'autre bout de la salle colossale, une vingtaine de militaires chinois, vêtus de kaki, jouaient un pot-pourri de mélodies occidentales où « Vive la Cana-

dienne » voisinait avec « Alouette ». Au toast, le premier ministre Zhao Ziyang a souligné l'intérêt de son peuple pour la paix internationale, indispensable « pour atteindre le grand but de la modernisation ».

Les relations sino-canadiennes ont rapidement évolué depuis leur début il y a 16 ans. Le Canada ouvrira bientôt un consulat général à Shanghai après l'ouverture récente des bureaux chinois à Vancouver et Toronto.

Lors d'un échange de plus de trois heures, MM. Mulroney et Ziyang ont fait une revue serrée des questions bilatérales, mais les deux tiers de leurs entretiens ont porté sur le désarmement et la paix mondiale. Le dernier premier ministre canadien à venir en Chine avait été Pierre Trudeau en 1983, dans le cadre de sa mission de paix.

Selon les fonctionnaires canadiens, les Chinois sont devenus plus pragmatiques et croient désormais qu'un conflit nucléaire entre les deux Grands peut être évité.

Sur les questions bilatérales, les Chinois ont signalé leur détermination à poursuivre le mouvement de modernisation et ont reconnu que le Canada possédait une expertise de premier ordre dans des secteurs comme l'agriculture, la foresterie, les pâtes et papiers et l'énergie.

Dans les secteurs de l'agriculture, des communications et de l'industrie légère, le premier ministre Ziyang a souligné l'intention de Pékin de procéder rapidement, laissant entendre que son pays était disposé à signer de façon imminente des ententes sectorielles.

« Si j'étais de Havilland (l'avionerie torontoise), je frapperais demain matin à la porte du gouvernement », a indiqué un fonctionnaire. (Les Chinois sont particulièrement impressionnés par le Dash-8 fabriqué au Canada).

Le Canada est disposé à aider en retour les Chinois à prendre pied sur le marché canadien, en leur prêtant assistance pour faire des études de marché. Toutefois les entreprises chinoises ont déjà fait des progrès notables. Les exportations de la Chine vers le Canada ont presque doublé en trois ans, passant de \$246 millions à \$403 millions entre 1983 et 1986.

Par ailleurs les Chinois ont indiqué qu'ils n'avaient nullement l'intention de changer de fournisseurs de blé. Le Canada restera l'un des plus importants fournisseurs de blé en Chine, en dépit des subventions américaines et européennes à leurs producteurs de céréales. « Ils ont admis que le Canada était un fournisseur fiable, qui les avait desservi beau temps mauvais temps », a-t-il rappelé.

## Tracasseries administratives

# Zappia fait appel à l'ombudsman

BERNARD MORRIER

Joseph Zappia, président des Terrasses Zarolega vient de demander à l'ombudsman du Québec, M. Yves Labonté, la tenue d'une enquête formelle sur le comportement des ministères du Revenu et de la Justice à son endroit. Suite à des plaintes dans le cadre de procédures judiciaires, l'homme d'affaires montréalais se débatrait depuis longtemps dans de multiples tracasseries administra-

tives et fiscales, sans jamais réussir à trouver les interlocuteurs valables pour être traité selon l'usage et les lois en vigueur.

Dans un dossier d'une quinzaine de pages, Zappia explique en détail les tenants et aboutissants des démarches qu'il a faites ces dernières années pour obtenir justice. Les fonctionnaires de Revenu Québec ont fait saisir ses propriétés et ont interdit aux locataires de lui verser leur loyer. Il estime que cette situation lui cause un tort irréparable, les fonctionnaires dans ce dossier ayant « agi de façon déraisonnable, injuste, abusive et discriminatoire », écrit-il. Et il ajoute qu'ils se sont servis de leur pouvoir discrétionnaire, « dans un but injuste en se fondant sur des motifs qui ne sont ni pertinents ni justifiés ». Zappia demande donc au Protecteur du citoyen d'intervenir pour que cessent les activités dérogatoires dont il se dit être la victime.

Il appuie sa requête sur une série de faits dont il élabore une nomenclature chronologique, depuis l'origine de la cotisation fiscale, établie suite à des plaintes dans le cadre de procédures judiciaires et de l'expropriation du Village olympique, autrefois propriété de la compagnie Zarolega dont il est l'un des actionnaires. Huit ans plus tard, des fonctionnaires de Revenu Québec présentaient un montant de \$ 565,934.05. La jugeant tout à fait arbitraire, il en contesta le bien-fondé comme le lui permet la loi et au bout des 180 jours de délai pour étude du dossier, il n'avait toujours pas reçu de réponse des fonctionnaires, tandis qu'il devenait,

affirme-t-il, la cible de harcèlement, de saisie de loyers, même s'il avait présenté toutes les garanties financières requises.

Devant le silence de Revenu Québec dont les fonctionnaires refusaient toute explication, Zappia présenta des garanties financières supplémentaires et suggéra des modalités de paiement. D'abord étudiées à leur mérite, elles furent ensuite refusées. Deux autres propositions de règlement furent également rejetées ultérieurement. Zappia croit que les ministères de la Justice et Revenu Québec agissent ainsi dans l'intention qu'il plaide coupable aux accusations portées contre lui.

« Or, écrit-il, cette décision de mettre mes propriétés en réelle difficulté a pour effet de me punir avant même que je n'aie été jugé. C'est une violation de mes droits fondamentaux et de la base même de notre droit criminel voulant que tout individu a droit à la présomption d'innocence et que rien ne doit être fait pour l'entacher ».

La demande de Zappia à l'ombudsman comporte plusieurs autres pièces de preuve de sa bonne foi pour conclure en demandant une enquête sur les gestes des employés à son endroit, afin que ses droits et privilèges de citoyen soient respectés. Cela fait, il réclame alors que les saisies des loyers sur ses propriétés soient levées et que l'argent déposé en fiducie lui soit restitué. Il réclame également d'être traité conformément à la loi et que cessent les gestes qu'il dit être illégaux, abusifs, discriminatoires et déraisonnables à son endroit.

# Stevens prétend avoir tout ignoré de certaines démarches de son épouse

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, Sinclair Stevens, a prétendu hier avoir tout ignoré jusqu'à hier matin des démarches faites par son épouse pour obtenir des fonds auprès de firmes de courtage de Toronto pour participer au financement de la société de portefeuille de son mari.

M. Stevens commentait hier matin aux Communes les informations publiées à cet égard par le quotidien The Toronto Star à réponsu au député libéral Robert Kaplan: « Ce sont des informations aussi nouvelles pour moi qu'elles peuvent l'être pour vous ».

Selon les informations du quotidien torontois, il appert que les firmes ainsi approchées ont par la suite rejeté la demande visant à recueillir quelque \$5 millions pour venir en aide York Centre Corporation. Ces démarches ont été faites il y a un an, à la même époque où Mme Noreen Stevens obtenait un prêt de \$ 2.6 millions pour cinq ans dont la première année était sans intérêt. Certaines de ces firmes ont par la suite obtenu des contrats relevant de l'autorité de M. Stevens.

Les démarches faites par Mme Stevens et par le président de York Centre Corp., Ted Rowe, ont été faites auprès du président de Brascan, Trevor Eytton, l'un des grands noms des milieux d'affaires de Toronto. Celui-ci a confirmé au quotidien avoir par la suite invité plusieurs firmes de courtage à une rencontre où on a examiné la possibilité d'aller de l'avant avec cette requête.

Le quotidien rappelle que M. Eytton est l'un des membres du conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada. Il s'agit d'une société d'Etat qui détient les actions de l'Etat et de Canadair et qui détenait les actions du gouvernement dans De Havilland et la Corporation de développement du Canada qui ont été privatisées. Cette société d'Etat est sous l'autorité de M. Stevens.

Le journal souligne aussi que par les courtiers ayant participé à la rencontre il y avait Dominion Securities, Burns Frye et Gordon Capital Corp. La première a été chargée par M. Stevens par la suite d'évaluer Téléglobe Canada en vue de sa privatisation; la deuxième de faire l'évaluation de Canadair et De Havilland; la troisième de conseiller M. Stevens sur la vente des actions de la Corporation de développement du Canada.

L'opposition libérale et néo-démocrate s'est saisie hier matin de ces informations pour réclamer à nouveau la démission de M. Stevens. Depuis presque deux semaines, on n'a eu de cesse de prétendre que le ministre est en conflit d'intérêt dans au moins deux dossiers:

■ Le dossier Hyundai où M. Stevens a négocié l'implantation de cette société au Canada alors qu'une de ses entreprises avait des liens financiers avec une banque sud-coréenne propriété en partie de Hyundai.

■ Le dossier Magna International qui a obtenu de nombreuses subventions (plus de \$60 millions) de M. Stevens alors qu'elle est liée étroitement à Anton Czapaka qui a

négocié avec Mme Stevens le prêt de \$2.6 millions à une entreprise immobilière de M. Stevens. Notons que M. Czapaka a aussi obtenu directement une subvention (\$980,000) du ministère de M. Stevens.

Le ministre, appuyé en cela du vice-premier ministre Erik Nielsen, a maintenu hier s'être plié aux directives du Code de conduite en confiant ses affaires à une fiducie sans droit de regard. Même si son épouse s'est vue accorder un droit de regard dans la gestion de ses affaires placées en fiducie, il a prétendu ne pas avoir été au courant des gestes posés par son épouse, que ce soit pour le emprunt effectué auprès d'Abnton Czapka ou pour ces démarches effectuées auprès du président de Brascan.

M. Stevens a évoqué hier une possible collusion entre certains milieux financiers et journaux de Toronto. Il a invité les députés à ne pas conclure trop rapidement à la véracité des faits rapportés qui à son avis ne nécessitent, du fait qu'ils les aient ignorés un cas de conflit d'intérêt.

Le député libéral John Nunziata et le chef du NPD, Ed Broadbent, ont fait valoir que si le ministre ignorait les faits rapportés depuis le 30 avril, il ne les ignore plus maintenant. Il ne peut plus ignorer maintenant qu'il se trouve en conflit d'intérêt lorsqu'il traite des dossiers Hyundai, Magna, Canadair et Téléglobe. Il a cependant ignoré leurs appels à la démission.

Le député libéral Robert Kaplan a affirmé pour sa part que l'attitude de M. et Mme Stevens rejait maintenant sur l'ensemble du gouvernement et sur l'ensemble du milieu des affaires. La sollicitation faite par Mme Stevens, même refusée, permet de soulever des questions sur les raisons qui ont amené l'octroi de contrats par le ministre à certaines firmes. Personne n'imaginerait que Maureen McTeer, l'épouse du ministre des Affaires extérieures, représentante des gouvernements étrangers auprès du gouvernement canadien à titre d'avocate. Il en est de même de Mme Stevens dont l'époux a à traiter avec tout le milieu des affaires canadiennes, dit-il.

Raymond Garneau, le député libéral de Laval-des-Rapides, poursuit le raisonnement de M. Kaplan, en soulignant qu'idéalement un ministre comme M. Stevens qui a des entreprises conjointes avec son épouse aurait dû se départir de ses entreprises. Il n'y a pas des chances à prendre, soulignant que personnellement il s'est départi de toutes ses actions de banques canadiennes pour être entièrement libre de jouer son rôle de critique financier.

Les deux partis d'opposition entendent continuer la semaine prochaine à réclamer la démission de M. Stevens, le temps qu'une enquête permette d'établir tous les faits. Ils concluent pour l'instant qu'il faudra attendre le retour du premier ministre Mulroney de sa tournée asiatique avant d'avoir gain de cause. Lui seul peut vraiment autoriser une enquête et forcer le ministre à démissionner, a noté hier M. Garneau. Celui-ci croit que M. Mulroney aura aussi à répondre à des questions de l'opposition, notamment si lui-même a eu des conversations avec les dirigeants des entreprises impliquées dans les cas de conflits d'intérêts cités.

## LE DEVOIR PASSEPORT

## SPÉCIAL TOURISME AU QUÉBEC

■ Un véhicule publicitaire de choix.

■ Un cahier à se procurer absolument!

Date de tombée-publicité: 14 mai 1986

Publicité Louise Hébert au (514) 842-9645

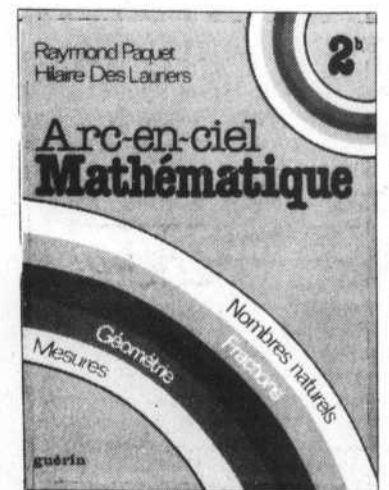
Date de parution: 17 mai 1986

Commandez vos copies supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

**guérin**  
l'éditeur qui édite

APPROUVÉ PAR LE M.E.Q.  
(1re, 2e et 4e année)  
**ARC-EN-CIEL MATHÉMATIQUE**  
Auteurs: Raymond Paquet et Hilaire Des Lauriers



**guérin** éditeur limitée  
4501 Drolet  
Montréal H2T 2G2  
Tél.: (514) 842-3481

<b>1re année:</b>	
— Cahier 1A	6,45 \$
— Cahier 1B	6,45 \$
— Guide du maître 1A-B	32,15 \$
— Épreuves (30)	29,50 \$
— Examens (5)	16,00 \$
<b>2e année:</b>	
— Cahier 2A	6,45 \$
— Cahier 2B	6,45 \$
— Guide du maître — Épreuves — Examens (à paraître sous peu)	
<b>4e année:</b>	
— Manuel	16,85 \$
— Guide du maître — Épreuves — Examens — Fiches (à paraître été 1986)	
<b>3e et 5e année (à paraître été 1986)</b>	
<b>6e année (à paraître fin 1986)</b>	

En vente dans les librairies:

4560 rue Station	168 est, rue	4440 rue
Saint-Denis	Métro-Longueuil	Saint-Denis
Montréal, Québec	Longueuil, Québec	Montréal, Québec
Tél: (514) 849-1112	Tél: (514) 677-6525	Tél: (514) 861-5647
		Tél: (514) 843-6241

**EURO CASAS**

Meubles exclusifs importés d'Italie de styles: ancien, contemporain ou moderne.

Prix, service et qualité impeccables.

**EUROMAISON CANADIENNE**  
1484-1490 Sauvé ouest Tél.: (514) 336-6373  
(Centre d'Achat l'Acadie Sauvé)

## Colloque international en design urbain à Montréal

ALAIN DUHAMEL

À l'automne, près de 400 personnes se rencontreront à Montréal, à l'invitation du Groupe d'intervention urbaine de Montréal (GIUM) et de l'Association de promotion d'art et d'architecture de Montréal (APAAM), pour y tenir un colloque d'une facture peu commune puisqu'elles travailleront à un projet de design urbain dans le centre-ville.

« L'objectif, affirme M. Christophe Caron, du GIUM, consiste à faire profiter les milieux professionnels québécois de l'expertise en design urbain développée à l'extérieur de la province par plusieurs firmes et services d'urbanisme d'avant-garde. »

L'expression *design urbain* désigne une discipline relativement nouvelle en aménagement des lieux habités. Ses praticiens tentent d'exprimer la spécificité de la ville, ou son identité culturelle, en prenant en compte les contraintes économiques du développement urbain et en y intégrant l'urbanisme, l'architecture et l'architecture de paysage.

L'expression se répand de plus en plus, non seulement dans les milieux préoccupés par l'aménagement des villes, mais aussi dans les milieux d'affaires; on reconnaît, de nos jours, des atouts certains à la qualité du paysage urbain dans les efforts de promotion et de développement économiques.

« À Montréal, comme au Québec en général, le domaine du design urbain en est encore à ses débuts. Les praticiens bien formés et expérimentés sont encore rares » lit-

on dans la documentation du comité d'organisation.

« Par contre, nous avons atteint un point où les questions de développement et de design urbain sont devenues des sujets d'intérêt public. Il devient clair, les sondages le confirment, que les Montréalais souhaitent l'actualisation des processus de développement urbain ».

La facture particulière du colloque tient dans ses « ateliers charrette ». Il s'agit de sessions intensives de conception et de production à partir d'une réalité urbaine bien vivante, le centre-ville montréalais, particulièrement son secteur est dont le potentiel est à la fois problématique et prometteur.

Quatre groupes constitués de professionnels étrangers et locaux élaboreront des stratégies de développement et des concepts préliminaires de design urbain et les soumettront à un jury à la fin du colloque.

Ce brassage d'idées a pour but d'ouvrir les horizons des Montréalais et de lancer la ville à la recherche de l'excellence dans son développement urbain.

Les organisateurs se sont assurés de la présence de personnes de renommée mondiale telles Oriol Bohigas, directeur du Service de planification urbaine de Barcelone, Brent Brolin, auteur de *The Failure of Modern Architecture*, Henry Leung designer en chef de la Ville de Vancouver, Carlos Ott, architecte de l'Opéra de Paris, René Schoonbrodt, directeur de l'Atelier de recherche et d'actions urbaines de Bruxelles, et plusieurs autres.

Le colloque doit avoir lieu les 9, 10 et 11 octobre.

## Le ministère de l'Environnement n'a pas de politique concernant les dépotoirs de vieux pneus

PIERRE CAYOUILLE

M. Jean-Guy Mireault exploite sans autorisation le dépôt de pneus usés de St-Amable.

Un porte-parole du ministère de l'Environnement du Québec, M. Jean-Marc Dessureault, l'a confirmé hier. « Le problème, a-t-il ajouté, c'est que nous ne sommes pas encore certains qu'il faille nécessairement un permis pour accumuler des pneus usés sur un terrain ».

Le statut des pneus usés dans l'environnement législatif demeure confus, a expliqué le porte-parole. « Constituent-ils un déchet de matière première ou de matière secondaire ? Nous l'ignorons toujours », a-t-il dit. Selon M. Dessureault, le ministère tente présentement d'élaborer une stratégie juridique pour régler le problème.

En attendant des précisions, le ministère de l'Environnement tolère le dépôt de St-Amable. « Pour l'instant, le seul problème réel, en terme d'en-

vironnement, est d'ordre esthétique. »

M. Mireault profiterait en fait d'un trou dans la législation concernant l'entreposage de pneus usés. Un seul texte de loi traite spécifiquement de la question. Il s'agit de l'article 56 du Règlement des déchets solides. La disposition stipule qu'on ne peut enfour plus de 1 % en pneus déchiquetés dans une maison d'exploitation de déchets. « Ce règlement est peu utile dans le cas du dépôt de St-Amable », a dit le porte-parole du ministère.

Par ailleurs, un groupe de travail du ministère de l'Environnement se penche sur la revalorisation des pneus. Plusieurs hypothèses sont envisagées. La solution énergétique vient en premier lieu. Des procédés comme la gazéification et la pyrolyse permettraient de tirer de l'énergie de la combustion des vieux pneus.

Mais l'industrie et les gouvernements tardent à investir dans ce

sens. Ces procédés sont extrêmement coûteux. La baisse du marché pétrolier décourage les investisseurs.

Parmi les solutions qui pourraient être retenues, le ministère évoque l'établissement d'un système de consignation, semblable à celui utilisé pour les contenants de boisson gazeuse. Plusieurs pays, dont le Japon, y ont recours. On constitue à même un dépôt payé à l'achat un fonds destiné au recyclage des pneus.

C'est d'ailleurs ce système de consignation qu'une équipe de chercheurs du Département de Génie chimique de l'Université de Sherbrooke préconise pour solutionner le problème de l'accumulation des pneus usés au Québec.

L'an dernier, au terme d'une étude commandée par le ministère de la Science et de la Technologie du Québec, l'équipe du professeur Christian Roy recommandait en effet au gouvernement l'adoption d'un système du genre (LE DEVOIR du 14 mai

1985). En plus de procurer d'immenses bénéfices environnementaux, estimaient les chercheurs, l'établissement d'une consignation faciliterait le recyclage des pneus usés.

Le comité examine aussi un nouveau procédé prometteur qui permet de transformer les vieux pneus en additif utile dans la fabrication de l'asphalte.

Les automobilistes québécois disposent d'environ quatre millions de pneus usés par année. Au Canada, les automobilistes jettent annuellement plus de 21 millions de pneus. À ce jour, moins de 20 % de ces pneus sont ré-utilisés.

En attendant une solution au problème, le dépôt de St-Amable continue d'accumuler les pneus, au grand dam de l'administration municipale. Les autorités de St-Amable ont déjà tenté, sans succès de faire disparaître le dépôt. Une requête à ce sujet a été déposée en mai 1979 devant la Cour supérieure. La demande a toutefois été rejetée.

## Les femmes au foyer qui travaillent à l'extérieur font 75 heures et gagnent moins de \$ 5 l'heure

LIA LEVESQUE

QUEBEC (PC) — Les femmes au foyer qui travaillent à l'extérieur cumulent en tout quelque 75 heures de travail par semaine.

Le salaire moyen de ces femmes varie de \$3,32 à \$4,66 l'heure.

Pour certaines, qui n'ont pas d'emploi rémunéré, le revenu brut signifie un salaire net de 3 cents, 5 cents ou 15 cents l'heure.

C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par la CSN dans la région de Québec.

La CSN a décidé de rendre son sondage public à l'occasion de la Fête des mères. « Des fleurs, c'est bien, mais plus de reconnaissance sociale, ce serait mieux », clamait en conférence de presse Mme Jacqueline Hamel, conseillère syndicale à la CSN et membre du comité des femmes.

À l'occasion de la Fête internationale des femmes, le 8 mars, la CSN avait fait parvenir 18,000 cartes postales dans les foyers de certains quartiers de Québec: Saint-Sauveur, Saint-Roch, Limoilou, Vanier et

Charlesbourg. La CSN avait aussi organisé un kiosque au Salon de la femme, où elle demandait aux femmes de remplir la carte postale-questionnaire.

Ce mini-questionnaire est un genre d'enquête sur la valeur du travail des femmes.

La CSN a reçu 833 questionnaires de la région de Québec, 342 questionnaires au Salon de la femme et 491 chez les femmes syndiquées.

Le comité des femmes de la CSN ne prétend pas qu'il est absolument représentatif de la situation des femmes. « Il ne s'agit pas d'un sondage scientifique, mais il donne de bonnes indications sur les tendances », expliquait la sociologue Marie-Thérèse Lacourse, qui a comptabilisé les données.

Ce qui ressort du sondage, c'est que les femmes travaillent en moyenne 75 heures par semaine, dont 45 heures réservées aux soins à la famille, et 30 heures consacrées à l'emploi.

Quelque 80 % des répondantes ont un emploi rémunéré, ce qui n'est pas représentatif de l'ensemble des femmes.

Si elles répartissent ces 75 heures

selon leur revenu brut — incluant le salaire, les allocations familiales ou la pension alimentaire —, cela donne un salaire horaire moyen de \$4,11 et \$4,66 pour les syndiquées. Certaines ont calculé qu'elles gagnent à peine 3 cents l'heure ou 15 cents.

Le revenu brut moyen des répondantes du Salon de la femme et de celles qui ont reçu la carte postale à leur foyer varie de \$218 à \$276 en moyenne, pour 75 heures travaillées.

Le comité des femmes souhaite que ces chiffres soient à tout prix rendus publics, afin de « relancer toutes les femmes dans le débat sur leur situation économique ».

Mme Hamel prévoit remettre ces statistiques à la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay. « Ce qui compte, c'est que la question soit publique, pour qu'on prenne conscience de la valeur du travail des femmes. Il y a une grande difficulté pour les femmes à faire reconnaître leur travail. »

Un autre point positif du sondage, selon Mme Hamel, est que pour une fois, les femmes elles-mêmes ont pu

calculer leur propre revenu, s'arrêter sur la quantité de travail qu'elles accomplissent et exprimer leurs frustrations.

« Je ne travaille pas à l'extérieur; je n'ai pour revenu personnel que l'allocation familiale. Mon mari travaille et il a son salaire pour la maison en général. Je n'avais jamais calculé cela et je m'aperçois que je gagne 3 cents l'heure. C'est effroyable », écrit une mère de la région de Québec.

Plusieurs soulignent qu'elles aimeraient qu'on valorise et reconnaisse davantage le travail des femmes à la maison, et ce à long terme d'année. « Je suis essouffée », écrit une autre.

D'autres, souriantes, n'ont pas rempli le questionnaire mais ont confié aux représentantes de la CSN au Salon de la femme: « Ça ne donne rien de le remplir, tu peux calculer; c'est 24 heures par jour, 365 jours par année que je suis mère et femme. »

La conférence de presse des femmes avait lieu dans le cadre du Conseil confédéral de la CSN. La réunion a pris fin vendredi avec un débat sur les finances de la centrale.

## La STCUM lance Planibus

Sur la plupart des lignes d'autobus de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, les passagers peuvent se procurer un *planibus*.

Il s'agit d'un plan de parcours de la ligne et de l'horaire des autobus. Les voyageurs peuvent se procurer les *planibus* dans les auto-

bus, dans les hôtels de ville ou en composant 280-5666, entre 8h30 et 16h30.

D'ici au 24 mai, un kiosque mobile de la STCUM se rendra dans divers centres de commerce et dans quelques stations de métro pour en faciliter la distribution aux voyageurs.



FONDS F.C.A.R. Régie de l'assurance automobile du Québec

## SUBVENTIONS DE RECHERCHE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un programme de subventions de recherche portant sur la sécurité routière est offert conjointement par la Régie de l'assurance automobile du Québec et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (F.C.A.R.). Il s'agit d'une ACTION CONCERTÉE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

\* A distinguer d'une précédente action concertée sur la sécurité routière offerte pour les exercices 1983-1984 à 1985-1986 inclusivement.

**Admissibilité:** Les chercheurs, seuls ou en groupe, provenant des établissements universitaires ou collégiaux, des instituts de recherche à caractère public, ou qui n'ont pas d'affiliation institutionnelle reconnue, sont invités à présenter des demandes.

**Objectifs:**

- sensibiliser les chercheurs à l'importance d'un secteur de recherche encore peu exploité au Québec;
- inciter les chercheurs issus de diverses disciplines à travailler à l'amélioration de la sécurité routière;
- créer un potentiel de recherche en contribuant à la formation des chercheurs et des experts dont le Québec a besoin dans le domaine de la sécurité routière;
- assister financièrement les chercheurs effectuant des travaux qui contribuent au développement de la connaissance du système de mobilité routière et de son niveau de sécurité;
- stimuler la diffusion des connaissances dans le domaine de la sécurité routière et encourager leur exploitation.

**Particularité:** Les projets soumis doivent obligatoirement revêtir un caractère local ou régional.

**Critères:** Les critères d'évaluation des demandes sont les suivants:

- pertinence du projet par rapport aux orientations retenues;
- concertation avec les intervenants locaux ou régionaux en sécurité routière;
- qualité de la démarche poursuivie (créativité, problématique, méthodologie, innovation et progrès scientifique);
- qualité de l'équipe (capacité, production scientifique);

**Crédits disponibles pour 1986-1987:** 200 000 \$

**Inscription:** Date limite de dépôt des demandes: 31 juillet 1986. Annonce des subventions: octobre 1986.

Les documents nécessaires pour la préparation des demandes (guide explicatif et formulaires) sont disponibles dans les universités, les collèges, ou au Fonds F.C.A.R. à l'adresse suivante:

Fonds F.C.A.R.  
979, rue de Bourgogne, 4<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1W 2L4  
TÉLÉPHONE: (418) 643-8560

## Fête de Dollard ou fête de la Reine

Gouvernement du Québec  
Commission des normes du travail

La fête de Dollard, ou fête de la Reine, est un jour férié et chômé.

En vertu de la Loi sur les normes du travail, la fête de Dollard, ou fête de la Reine, est un jour férié pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. Toutefois, si votre convention collective ou votre décret prévoit 6 jours fériés en plus de la Fête nationale, ce sont les dispositions de la convention ou du décret qui s'appliquent.

### Les conditions d'admissibilité

Que vous travailliez à temps complet ou à temps partiel, vous êtes admissible au congé si:

- vous travaillez habituellement le lundi;
- vous êtes au service de la même entreprise depuis 60 jours;
- vous êtes présent au travail la veille et le lendemain de la fête ou absent avec autorisation ou pour une raison valable.

### Une indemnité ou un congé compensatoire

Vous avez droit, pour cette journée de congé, à une indemnité correspondant à la moyenne du salaire quotidien gagné au cours des deux semaines précédant la fête de Dollard, ou de la Reine.

Toutefois, si vous devez travailler le jour de la fête de Dollard ou de la Reine, l'employeur doit:

- vous payer le salaire correspondant au travail que vous effectuez; et
- vous verser l'indemnité prévue ci-haut ou vous accorder un congé dans les trois semaines qui précèdent ou qui suivent cette fête.

### Renseignements

Vous pouvez obtenir plus de renseignements ou porter plainte en vous adressant au bureau de la Commission des normes du travail de votre région.

BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	MONTRÉAL	(514) 873-7061
HULL	(819) 771-6259	QUÉBEC	(418) 643-4940
JONQUIÈRE	(418) 547-6689	ROUYEN	(819) 762-0867
LEVIS	(418) 833-6194	SHERBROOKE	(819) 565-0441
MATANE	(418) 562-2010	TROIS-RIVIÈRES	(819) 374-4861

Québec

## HOMÉOPATHIE

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

organisés par

L'INSTITUT D'HOMÉOPATHIE ET DE BIOTHÉRAPIE

LE 14 ET 15 JUIN, Docteur Monique CALVEL

Docteur en médecine et pédiatre

Enseignante à l'Institut de Médecine Homéopathique de France

**Sujets:** Examen du nourrisson — Pathologie du nourrisson — Troubles du comportement de l'enfant — Troubles de la croissance — Traitement des otites, des angines et rhino-pharyngites — Traitement des maladies infectieuses de l'enfant — Traitement des infections récurrentes de l'enfant.



LE 21 ET 22 JUIN, Docteur Jean ELMIGER

Docteur en médecine de l'Université de Berne (Suisse)

Auteur du fameux livre « La médecine retrouvée » qui a fait l'effet d'une bombe dans le milieu médical.

**Sujets:** Les conséquences pathologiques de la vaccination — Les moyens de les corriger par une nouvelle technique homéopathique.



DU 18 AU 21 SEPTEMBRE, Docteur Jacqueline BARBANCEY

Docteur en médecine, psychiatre près des tribunaux, licenciée ès Sciences naturelles, licenciée en philosophie, fondatrice de

l'association des psychiatres homéopathes de France,

assistée du Docteur ZIEGEL de la Faculté de Montpellier

Docteur en médecine, psychiatre et homéopathe

**Sujets:** Homéopathie et psychiatrie — Psychisme constitutionnel — Diathèse homéopathique des difficultés de l'enfant: régression affective, trouble du sommeil, états d'agitation, pathologie caractérielle, troubles du comportement, dépression infantile. — Psycho-pathologie de l'adolescent: le syndrome de fléchissement scolaire, les dysmorphophobies de l'adolescent, l'anorexie mentale, les troubles de comportements juvéniles, les syndromes schizophréniques, délinquance, fugues et toxicomanie — Psychisme comparé des Natrum et des Kali.



LE 20 JUILLET, Docteur G. COMBEPINE

Biochimiste et biologiste cellulaire, Docteur ès Sciences

**Sujet:** La sérocytothérapie — Nouvelle technique de rajeunissement global.



LE 18 ET 19 OCTOBRE, Docteur Martine GARDENAL

Docteur en médecine spécialiste en médecine du sport

**Sujets:** Traumatologie et médecine du sport — La consultation et le choix du traitement — La pathologie ostéoarticulaire endogène — La pathologie articulaire traumatique — Sport et homéopathie: avantages et limites.



L'INSTITUT D'HOMÉOPATHIE ET DE BIOTHÉRAPIE

9130 rue Lajeunesse, Montréal, Québec, H2M 1S2

Renseignements et inscriptions: Tél.: 382-6770

N'attendez pas pour vous inscrire

## Méridien Méridien Méridien Méridien Méridien Méridien Méridien Méridien

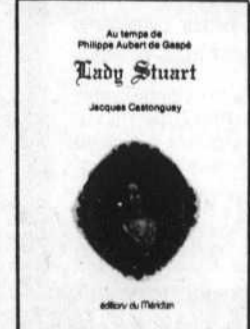


NOUVELLES PARUTIONS — HISTOIRE — NOUVELLES PARUTIONS — HISTOIRE

### L'ÉDUCATION hier et aujourd'hui 1850-1985

par Augustine Prévost  
préface de Micheline Dumont  
Département d'histoire  
Université de Sherbrooke  
300 pages, 15 X 25,5 cm, 25,00 \$  
Disponible en librairie  
le 15 mai 1986

«... Historiens et sociologues qui ont abordé l'histoire de notre système d'éducation au Québec, n'ont apporté qu'une attention distraite aux congrégations religieuses pour l'éducation des filles. L'ouvrage que vient de terminer Augustine Prévost, constitue un livre précieux qui présente un siècle d'éducation. C'est un livre d'histoire documenté, structuré, intéressant et captivant...»  
extraits de la préface Micheline Dumont



NOUVELLES PARUTIONS — HISTOIRE — NOUVELLES PARUTIONS — HISTOIRE

### Lady Stuart

par Jacques Castonguay

auteur de  
La Seigneurie de  
Philippe Aubert de Gaspé,  
Saint-Jean-Port-Joli  
128 pages, 5 1/2 X 7 1/4 cm.  
12,95 \$  
Disponible en librairie  
le 30 mai 1986

Des neuf filles de Philippe Aubert de Gaspé, il en est une qui, pour divers motifs, semble avoir davantage retenu l'attention de ses contemporains. Il s'agit de Charlotte Elmire qui, en raison de son mariage à sir Andrew Stuart, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, fut surtout connue sous le nom de lady Stuart. C'est l'histoire de cette grande dame, remarquable à maints égards, et dont la vie fut intimement liée à celle de l'auteur des Anciens canadiens, que raconte le présent volume. SUIVI DE DEUX LETTRES INÉDITES DE PHILIPPE AUBERT DE GASPÉ

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

## Le réacteur endommagé de Tchernobyl sera coulé dans le béton

MOSCOU (AFP, Reuter) — Les experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont annoncé hier que la situation s'était stabilisée à Tchernobyl, où l'on envisage de couler le réacteur endommagé dans des blocs de béton, tandis que la communauté européenne a retardé une fois de plus sa décision sur la suspension d'importations de produits frais autres que la viande en provenance d'Europe de l'Est.

Une équipe de l'AIEA s'est rendue à Moscou lundi pour enquêter sur les circonstances de la catastrophe de la centrale ukrainienne de Tchernobyl. Elle a rendu ses conclusions publiques hier.

Un expert de l'AIEA, M. Morris Rosen, a quant à lui déclaré que les Soviétiques avaient dit aux experts de l'AIEA que des photos à infra-rouge montraient que la température près du cœur du réacteur était actuellement bien en-deça du point de fusion et qu'elle était en baisse.

Le directeur de l'AIEA, M. Hans Blix, a indiqué qu'il s'agissait de l'accident le plus grave de l'histoire du nucléaire et qu'il était, à cet égard, normal que le monde s'y intéresse de près.

M. Rosen a admis que la « cause spécifique de la catastrophe était en voie d'être identifiée », mais que les conclusions définitives ne seront peut-être rendues publiques qu'à Vienne, où devrait se tenir cet été une conférence sur Tchernobyl.

M. Blix a ajouté que les auto-

rités soviétiques avaient eu jusqu'ici une « attitude très positive » lors des entretiens avec les responsables de l'AIEA.

L'URSS s'est engagée à fournir des informations qui « seront discutées lors d'une réunion d'experts sur les problèmes de la sécurité nucléaire », a-t-il précisé.

Cette position semble aller dans la voie d'un renforcement des efforts en vue d'une meilleure coopération internationale dans ce domaine.

M. Olof Hormander, directeur des Services de surveillance du nucléaire, a déclaré que les photos prises jeudi par le satellite américain Landsat montrent deux bassins, situés près du réacteur, ont été recouverts de sable.

Il précise que le feu du cœur de graphite a été éteint mais que la température reste élevée.

« Les photos montrent clairement que les Soviétiques s'efforcent de contenir l'eau contaminée dans un périmètre et d'éviter toute fuite dans la rivière voisine », a déclaré M. Hormander lors d'une conférence de presse.

Il a ajouté que l'eau radio-active pouvait très bien atteindre les rivières Pripyat et Ouj, affluents du Dniepr.

Enfin, une troisième personne est morte des suites de l'accident à la centrale nucléaire, selon des indications fournies à des journalistes de pays de l'Est par le vice-ministre soviétique de la santé, M. Evgueni Vorobiev.



Photo AP

## La pire tragédie nucléaire de l'histoire

Un jeune résidant de Kiev lit dans une publication syndicale les dernières informations sur l'accident de Tchernobyl du 26 avril. Kiev est à 130 kilomètres du lieu de la catastrophe et l'incertitude la plus vive demeure malgré les propos rassurants des autorités soviétiques. Une foule de pays ont été touchés par les émanations radio-actives et en Europe, le débat sur l'énergie nucléaire est relancé de plus belle.

## Le refus de vendre des armes à l'Arabie Saoudite

# Les É.-U. s'éloignent des pays arabes modérés

WASHINGTON (AFP) — Un sentiment anti-arabe croissant aux États-Unis et une apparente indifférence de la Maison-Blanche semblent être à l'origine du rejet spectaculaire d'une vente d'armes américaines à Ryad, estiment les observateurs à Washington.

Cette affaire faisait l'objet hier de nombreux commentaires dans la presse américaine, notamment dans le *Washington Post*, qui estimait que les votes de la Chambre des représentants et du Sénat reflétaient « les sentiments anti-arabes » qui prévalent actuellement aux États-Unis.

Les parlementaires américains, ajoute le quotidien, se sont servis de l'Arabie Saoudite « pour exprimer leurs frustrations à l'égard de l'ensemble du monde arabe », considéré comme étant « la principale origine du terrorisme » international. Le vote du Congrès s'explique également par le fait que la chute des prix du pétrole a diminué la dépendance des États-Unis vis-à-vis des pays

arabes, tandis que l'absence de progrès dans la recherche d'une solution pacifique au Proche-Orient est un facteur de frustrations pour de nombreux représentants et sénateurs.

L'ampleur de l'opposition à cette vente d'armes — des missiles sol-air portatifs Stinger, air-air Sidewinder et mer-mer Harpoon, pour une somme de 354 millions de dollars — a néanmoins surpris la plupart des observateurs politiques aux États-Unis.

La Chambre des représentants s'est opposée à cette vente par 356 voix contre 62, tandis que le Sénat, pourtant à majorité républicaine, la rejetait par 73 voix contre 22.

Les observateurs notent que ni la Maison-Blanche ni Ryad ne semblent avoir déployé d'efforts particuliers pour emporter la décision. Le contraste est frappant avec la formidable campagne de « lobbying » déclenchée par les Saoudiens en 1981, pour acheter cinq avions-radar AWACS, notent les spécialistes. À l'époque, les Saoudiens avaient jeté

toutes leurs forces dans la balance (le Prince Bandar Ben Sultan, aujourd'hui ambassadeur à Washington, était resté plusieurs mois dans la capitale fédérale pour plaider le dossier), ce qui ne semble pas avoir été le cas cette fois-ci.

Certains commentateurs estimaient hier que les Saoudiens ont préféré « garder quelques cartouches » en prévision de la bataille que ne vont pas manquer de déclencher cet été les groupes de pression israéliens, lorsque commenceront théoriquement les livraisons d'AWACS.

Ryad, ajoutaient-ils, peut d'ailleurs se procurer ailleurs (en France notamment) les missiles qui lui seraient refusés par Washington.

La Maison-Blanche a indiqué qu'elle était décidée à passer outre au vote du Congrès. Le porte-parole de la présidence, M. Larry Speakes, a affirmé mercredi soir que M. Reagan mettrait son veto aux résolutions des parlementaires, qui « ont

mis en danger nos liens anciens en matière de sécurité avec l'Arabie Saoudite, remis en question la validité des engagements des États-Unis vis-à-vis de leurs amis et sapé leur politique et leurs intérêts au Moyen-Orient, notamment leur capacité à jouer un rôle d'arbitre dans la recherche d'une solution pacifique au conflit israélo-arabe ».

« Le président ne permettra pas cela. Il faut qu'il soit clair que cette vente d'armes défensives n'est pas une faveur accordée aux Saoudiens, mais qu'il est dans l'intérêt des États-Unis d'aider leurs amis à se défendre contre les forces du radicalisme et de la terreur », a ajouté M. Speakes.

De nombreux spécialistes s'interrogeaient néanmoins sur les véritables objectifs de Washington au Proche-Orient, où les États-Unis ne semblent plus depuis quelque temps jouer un rôle très actif dans la recherche de la paix.

« Le président Reagan a promis de jeter son poids dans la bataille pour sauver la vente d'armes à l'Arabie Saoudite », écrivait hier l'éditorialiste du *Washington Post*. « Il n'a pas le choix, ajoutait-il, car les États-Unis doivent conserver quelques liens avec les États arabes modérés, spécialement au moment où Washington est de plus en plus confronté à d'autres (pays arabes) qui lui sont hostiles ».

## Madrid se fâche contre la Libye

MADRID (AFP) — Le colonel Mouammar Kadhafi n'hésite pas à faire feu de tout bois pour déstabiliser les démocraties occidentales : c'est implicitement ce qu'a déclaré le gouvernement espagnol après avoir annoncé, hier, l'expulsion du consul général de Libye à Madrid et l'arrestation d'un officier de haut rang, connu pour ses opinions d'extrême droite et accusé d'avoir eu des contacts avec les autorités libyennes.

Cette affaire prouve au moins une chose, « c'est que le régime libyen soutient des activités de tous ordres, tant d'extrême droite que d'extrême gauche, aussi bien en Espagne que dans d'autres pays », a déclaré le porte-parole du gouvernement, M. Javier Solana.

Le principal accusé, le colonel Carlos Meer de Rivera, gouverneur militaire de la province d'Avila (ouest de Madrid), a pris le chemin de Tripoli, tout comme un activiste palestinien ou un militant gauchiste, pour recueillir des fonds destinés à financer les activités clandestines de l'extrême droite espagnole.

Selon des informations officielles, le colonel de Meer s'est entretenu personnellement, au début de l'année, avec le colonel Kadhafi à Tripoli.

L'affaire paraît d'autant plus surprenante à Madrid que le colonel Kadhafi a reçu, peu après, des syndicalistes révolutionnaires andalous et qu'il a été à plusieurs reprises accusé, par certains organes de presse espagnols, d'avoir financé les activités de l'organisation indépendantiste basque E.T.A.-militaire, la « bête noire » de l'armée espagnole.

## Bangladesh Un nouveau scrutin est réclamé

DHAKA (Reuter) — Cheikh Hasina Wajed, chef de la ligue Awami, principal parti d'opposition au Bangladesh, a réclamé hier de nouvelles élections dans 50 des circonscriptions du pays à la suite de violences et d'allégations de fraude qui ont marqué le scrutin législatif de mercredi.

« Nous avons demandé (aux autorités) de nouvelles élections là où les militants du Parti Jatiya, soutenu par le gouvernement, ont eu recours à la violence, à l'intimidation et à la fraude », a déclaré Hasina Wajed. « Mais malgré tout, nous nous préparons à siéger au Parlement ».

Le Bangladesh a brusquement cessé jeudi d'annoncer les résultats des élections, apparemment parce que le Parti Jatiya était en perte de vitesse.

Les derniers résultats annoncés, portant sur 184 sièges, ont fait apparaître une avance de l'opposition et des indépendants qui ont remporté 103 sièges, contre 81 au Parti Jatiya.

A.T.M. Maswood, chef de la commission électorale, a déclaré à Reuter que les résultats n'ont pas été proclamés dans 109 circonscriptions en raison d'irrégularités et dit attendre des définitifs de sept autres. Il a indiqué qu'il pourrait réclamer de nouvelles élections dans les circonscriptions où se sont produits des incidents violents.

L'opposition croit que le dépouillement des votes a été interrompu à des fins de manipulation.

## COLLOQUE INTERVENTION AUPRÈS DES HOMMES

19 - 20 juin 86

à l'Université du Québec à Montréal

4 grands thèmes: paternité, rupture du modèle d'homme, violence familiale et sexuelle, les maladies refuges

(13 conférences)

Frais d'inscription: 50\$ — Date limite: le 15 mai

Pour information: (514) 273-3959

## IMPORTANT ENCAN D'ANTIQUITÉS

Dimanche le 18 mai à 11H00

à la Salle d'Encan

247 rue Granby à BROMONT

(Sortie 74 de l'Autoroute des Cantons de l'Est)

SERONT VENDUS: mobilier de chambre "victorien" avec dessus en marbre et autres, horloge, causeuse avec 2 chaises à haut dossiers "Jacobin", 4 fauteuils à médaillon et autres "victorien"; plusieurs tables décoratives, bureaux assortis, chaises droites et bergantes "press back", table ronde et chaises patte de lion, secrétaire, mobilier de salon en rotin et autres "victorien"; valises et coffres, armoires, mobilier de salle à manger dont 1 armoire de coin, cadres, chaises d'entrée, argenterie, lit de brass et autres, vaisselle à vitre bombée "Jacobin", vaisselle, beaucoup de ligne brodée, nappes, tasses, d'o- reillers, vêtements anciens: robes de nuit, robes, chapeaux, etc., sel à l'eau, cruches, etc., et beaucoup d'autres articles non mentionnés.

POUR INFORMATIONS: JEAN-GUY GÉLINEAU, encanteur  
BROMONT 1-514-534-2414

## Élections partielles en Grande-Bretagne

# Thatcher essuie une cuisante défaite

LONDRES (AFP, Reuter) — Le parti conservateur de Mme Margaret Thatcher a essuyé sa défaite la plus cuisante depuis son accession au pouvoir en 1979, lors d'élections législatives partielles et locales qui avaient été présentées comme une répétition générale avant les élections générales de 1988.

Mme Thatcher n'en a pas moins déclaré hier que son gouvernement allait continuer la même politique « et redoubler d'efforts » pour remporter les prochaines élections générales (prévues avant 1988).

Les commentateurs soulignaient eux, au vu des résultats définitifs du scrutin de la veille, que les explications selon lesquelles le parti serait victime d'un phénomène « normal » d'usure après sept ans d'exercice du pouvoir ne sauraient suffire à justifier l'ampleur du revers.

Les conservateurs ont perdu sur deux fronts, face à deux adversaires. Aux législatives partielles, face à une impressionnante poussée de l'Alliance libérale-sociale-démocrate, leur bastion de Ryedale (nord de

l'Angleterre) s'est effondré, et celui de West-Derbyshire (centre) n'a pu être conservé que d'extrême justesse. Dans le scrutin aux « conseils locaux », qui concernaient les deux tiers des électeurs britanniques, ils ont perdu 673 sièges, là où le Parti travailliste en avait 460.

Pour l'Alliance, qui est passée très près du double, il s'agit d'un encouragement considérable et d'une reconnaissance, cinq ans après son apparition en qualité de « troisième force » sur un échiquier politique traditionnellement bi-polarisé.

Le Labour « new-look » triomphait vendredi. Son leader, M. Neil Kinnock, affirmait: les résultats « constituent la preuve la plus flagrante à ce jour que nous allons constituer un gouvernement majoritaire aux prochaines élections générales ». Ces derniers mois, le Labour a entrepris de mettre au pas son extrême gauche, et a adouci son image en allant jusqu'à abandonner la couleur traditionnellement rouge de ses emblèmes pour adopter des teintes plus neutres.

Pendant la campagne électorale, l'opposition a notamment mis l'accent sur la persistance d'un fort taux de chômage (13,7 %) les problèmes en matière de santé et d'éducation. Mais les analystes politiques estiment que les thèmes nationaux ont été déterminants. Deux raisons sont plus couramment invoquées pour expliquer l'accélération de la détérioration de l'image de marque du premier ministre et l'érosion du pouvoir de son gouvernement: les séquelles de l'affaire Westland — qui a provoqué la démission de deux ministres en début d'année — et le récent soutien britannique au raid américain sur la Libye.

Le président du Parti conservateur, M. Norman Tebbit, a concédé hier sa « profonde déception » même si, selon lui, les élections de jeudi ne constituent qu'un « avatar » ne pouvant présager des résultats des législatives. Cependant, un nombre croissant de conservateurs lui reprochent notamment son intransigeance et son ton cassant, qui déplairaient aux électeurs conservateurs modérés.

## Ville de Montréal

# Proposition de révision de la réglementation en matière de zonage commercial

Dans le cadre de la révision de la réglementation en matière de zonage commercial, la Ville de Montréal tiendra six audiences publiques, du 12 au 30 mai prochain, afin d'entendre les citoyens et organismes qui ont déposé un mémoire.

## DATES ET LIEUX DES RENCONTRES

- |                     |   |
|---------------------|---|
| Le lundi, 12 mai    | Centre culturel et sportif de l'Est<br>4375, rue Ontario Est                  |
| Le mardi, 13 mai    | Maison de la Culture du Plateau Mont-Royal<br>465, avenue du Mont-Royal Est   |
| Le lundi, 26 mai    | Pavillon Le Prévost<br>7355, avenue Christophe-Colomb                         |
| Le mardi, 27 mai    | Centre Claude Robillard<br>1000, avenue Émile Journault                       |
| Le jeudi, 29 mai    | Maison de la Culture Marie Uguay<br>6052, boulevard Monk                      |
| Le vendredi, 30 mai | Maison de la Culture de Côte-des-Neiges<br>5290, chemin de la Côte-des-Neiges |

Toutes les audiences débuteront à 19h30 et la présentation des mémoires ne devra pas dépasser 15 minutes.

## SHIKOKU BONSAI

**Pour la FÊTE des MÈRES**

Pour 50\$ vous pouvez acheter une douzaine de roses que vous ne garderez que deux semaines

OU

Pour le même 50\$ vous pouvez acheter un Bonsai qui grandira et durera pour des douzaine d'années. Prenez garde aux imitations, consultez des professionnels avant d'acheter, nous sommes les plus reconnus au Canada.

Protégez gratuitement votre investissement en profitant de notre service d'entretien à vie et de notre service de garderie lors de vos vacances.

Ouvert sam. 10-18 hres, dim. 13-17 hres, lun.-ven. 10-18 hres (jusqu'au 14 février)

Rabais de 5,00\$ avec cette annonce. **768 ST-PAUL** ouest, avenue McGill **866-0314**

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

## LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

### Accessoires de bureau

MOBIlier de BUREAU neuf et usagé, meilleur prix en ville. Amélie Raymond Jamin Limitée. 337-1314 12-05-86

### A louer hors Frontière

PARIS CENTRE, STUDIO, rez-de-chaussée pour 2, tout équipé. À partir de juillet 700\$. — 695-6433 12-05-86

VILLA REPUBLICA DOMINICAINE, Cabo Francos, falaise, site exceptionnel, 2555 US semaine (4 personnes). — 334-4379 12-05-86

### À vendre hors frontières

CONDO MULTI-PROPRIÉTÉ pour une semaine de vacances. Possibilité d'échange. — 656-2517 12-05-86

FRANCE, magnifique propriété pour 1 ou 3 familles, train direct Paris, proche Belgique, Allemagne, Luxembourg, 418-886-2539 ou 688-0070 11:05-86

POMPANO, TOWNHOUSE sur le golf, garage, abri d'auto, 2000 p. plancher, meublé ou non. Possibilité d'échange pour maison à revenu. — (1-514) 483-6347 12-05-86

CONDO avec 1 chambre à coucher complètement meublé avec A/C central, vue superbe et réfrigérateur neufs, vue sur Miami Beach Nord et petite cascade, 35 000\$ U.S. négociable. Contactez Susan Barlow, 7444 Tymberwall Rd., Shaugency, N.Y. 12467 ou appelez au (914) 246-4179 12-05-86

### Ameublement

Fauteuil allongé Louis XV bleu de Paris, 2 fauteils et 1 table Baetz auca brun, 1 fauteuil et draperies Louis XV en toile indienne, 1 tapis indien palette X 15, table rectangulaire en marbre plaie — 681-4007 12-05-86

MOBIlier SALLE À MANGER Tudor, 10 morceaux, impeccable 2 chambres d'appart, très anciennes. Après 4 h. — 331-4079 12-05-86

MOBIlier SALON 3 morceaux, frais rénové en velours, tables en marbre, rideaux, stores 92" de long, et autres, stéréo audio, cadres, tapis, à bas prix. Départ. — 387-7495 12-05-86

LAZY BOY BERGANT, 3000, humide-calcateur 400, jeu d'échec fait à la main en céramique, 175\$ — 331-7016 12-05-86

Petit mobilier de cuisine érable naturel. Style colonial, 150\$. Planchon sur suspendu, style tempé, 100\$. 581-7627 ou 581-9619 12-05-86

MOBIlier de chambre, cuisine et salon à vendre, style moderne, comme neuf. 677-8693 12-05-86

Table à café base noire et plateau de marbre. Divan blanc 2 places et fauteuil, 2 tapis de laine Ottoman bleu marine, 2 tapis de soie japonais. — 845-0027 12-05-86

MEUBLES DE QUALITÉ, salle à diner provinciale française, 8 morceaux, tables vertes, etc. 937-7005 12-05-86

TAPIS LAINE 6 x 9 pieds, fauteuil tapis noir, bibliothèque en bois — 381-9527 12-05-86

A BAS PRIX 3 pièces complètes, chambres, cuisine, salon, tel que vu 675, 721-7169. Ameublement Beau-bien, 1805 Beaubien est 31-05-86

SET DE SALON À DINER, excellent, fini chêne solide et cuivre ciselé, comprend vaisselle, 6 chaises, table rectangulaire, laisserait à 2 500\$ — 672-9402 12-05-86

SALLE À MANGER traditionnelle, en chêne 9 morceaux, vaisselle, buffet, table rectangulaire, 6 chaises. Excellent état. 2 800\$. — 253-4403 12-05-86

MOBIlier salon velours capitonné, bureau-miroir, lit simple, matelas d'hiver femme 10 ans. — 687-1730 12-05-86

Mobilier de salon orme massif, parfait condition, 7 morceaux, 750\$. — 467-3400 12-05-86

PIN MASSIF 5 pièces, mobilier de chambre à coucher, couvre lit et tentures assorties, 1 800\$. — 668-3879 12-05-86

### Animaux

SHIH-TZU mâles et femelles, pure race, vaccinés, vermifugés, 7 semaines — 767-3600 12-05-86

CHIOTS IRISH SEAMH, 250\$, pure race, nés le 29 mars 86, vendre — 641-0714 12-05-86

Magnifiques chiens bleu indien 100\$ chacun. Aussi avec abri 2 ans et 1/2, arable 1 an — 692-9374 12-05-86

BERGER BELGE chiots enregistrés, vaccinés, service d'accouplement. — 1-819-376-3004 12-05-86

CHENILLE QUATER HORSES APPENDIX, enregistré, 16 mains, 8 ans. Très bien dressé au plat et à l'obstacle. Non potentiel, pour concours complets prix ferme avec équipement 4 500\$. Demandez GINETTE 761-1258 — 678-0705 12-05-86

AMERICAN PITT BULL, red nose, avec papers, 1/2 mois, 150\$. — 472-8387 12-05-86

ÉLEVAGE de l'échoué Molais, Shihzu, Lhasapso, Yorkshire, 22-05-86

LABRADOR, pure race, 2 mois, enregistrés, vaccinés, vermifugés, 225\$. — 721-3776 12-05-86

CHENILLE D'ORY Bergers et Montagne des Pyrénées 1-418-286-6819 12-05-86

### App./logements

#### NOUVEAU-ROSEMONT

3 1/2 pièce et réfrigérateur  
4 1/2 haut de triplex  
8 1/2 foyer, 2 garages,  
3 salles de bain,  
4 chambres à coucher

Tapis partout et entrées laveuses-sécheuses.  
Conciergerie:  
259-9778 ou 626-1313

### App. / Logements

L.D.R., 3 1/2 pièces, meublé au complet, ou non. Libre immédiatement, juillet. 688-8747, 688-6215 12-05-86

VIEUX-LONGUEUIL, 3 1/2, 4/5, rénové à neuf, installation laveuse / sècheuse, 1er juillet. 679-8952 12-05-86

CENTRE VILLE, 2 1/2, 3 1/2, 4/5, neuvs, luxueux, chauffés, équipés, près 2000 — 937-3520 — 937-3529 06-06-86

DE LA GAUCHÈTÈRE EST, 441, 1/2, libres juillet. Près métro BIRN et UQAM, non chauffés. F. Hould 849-7791, de 9h à 5h. 12-05-86

Beau 5 1/2, 2ème, chauffé, ensoleillé, près commodités, idéal couple tranquille, St-Léonard, 500\$. — 325-0233 12-05-86

LES OISELLERIES ARA INC. Spécialiste en oiseaux tropicaux, élevage-domestique, toujours nourris à la main, pellets 411-1111 12-05-86

CHEVAL ONGRE, 7 ans, baie, 15,3 mains, sain, belle allure, 2 500\$. — 583-6466 12-05-86

HONGRE TB 7 ans, 15 mains 3, sain, 2 500\$. — 583-6466 12-05-86

CHEVAL APALAZO de 4 ans, 2000\$ tout équipé — 336-5855 12-05-86

Près métro Snowdon, grand 4 1/2, chauffé, poêle, frigidaire, 1er juillet — 731-6751 — 272-3078 12-05-86

N.D.G., haut duplex, 7 pièces, chauffage électrique, entrée laveuse / sècheuse, bon état, fin juin 487-1337-487-7420 12-05-86

Ter juin ou 1er juillet, CENTRE-VILLE, grand logement (1,265 p.c.) style loft sur 2 étages, très éclairé, climatisé, garage intérieur, 2 s.b., meublé ou non, départ année sabbatique, 850\$. — 844-3129 12-05-86

PIANO ANTIQUE Heintzman, 1905, patentes et devant main 655-4328 après 4 h. samedi toute semaine. 12-05-86

ANTIQUITE love seat, chaise (rosette) 1000\$, velours beige vaut 2 600\$. Pour 1000\$. — 327-9680 12-05-86

RÉPARATIONS: horloges anciennes, murales de cheminée de parquet, Fabrics pieces, pièces de divers dévies dévies de la note et réparation complètes. Prenez commandes pour la saison estivale. Nombre de clients limité. Travail artisanal garanti. 668-0022. Yvon Billet 12-05-86

ANTIQUITES de toutes sortes. «La Cité du Temps», 1336, rue Girouard, Manville Tél.: 466-3011 30-05-86

BUREAU à 4 TROIRS en pin, table à 10 morceaux, impeccable 2 chambres d'appart, très anciennes. Après 4 h. — 331-4079 12-05-86

MOBIlier SALON 3 morceaux, frais rénové en velours, tables en marbre, rideaux, stores 92" de long, et autres, stéréo audio, cadres, tapis, à bas prix. Départ. — 387-7495 12-05-86

LAZY BOY BERGANT, 3000, humide-calcateur 400, jeu d'échec fait à la main en céramique, 175\$ — 331-7016 12-05-86

Petit mobilier de cuisine érable naturel. Style colonial, 150\$. Planchon sur suspendu, style tempé, 100\$. 581-7627 ou 581-9619 12-05-86

MOBIlier de chambre, cuisine et salon à vendre, style moderne, comme neuf. 677-8693 12-05-86

Table à café base noire et plateau de marbre. Divan blanc 2 places et fauteuil, 2 tapis de laine Ottoman bleu marine, 2 tapis de soie japonais. — 845-0027 12-05-86

MEUBLES DE QUALITÉ, salle à diner provinciale française, 8 morceaux, tables vertes, etc. 937-7005 12-05-86

TAPIS LAINE 6 x 9 pieds, fauteuil tapis noir, bibliothèque en bois — 381-9527 12-05-86

A BAS PRIX 3 pièces complètes, chambres, cuisine, salon, tel que vu 675, 721-7169. Ameublement Beau-bien, 1805 Beaubien est 31-05-86

SET DE SALON À DINER, excellent, fini chêne solide et cuivre ciselé, comprend vaisselle, 6 chaises, table rectangulaire, laisserait à 2 500\$ — 672-9402 12-05-86

SALLE À MANGER traditionnelle, en chêne 9 morceaux, vaisselle, buffet, table rectangulaire, 6 chaises. Excellent état. 2 800\$. — 253-4403 12-05-86

MOBIlier salon velours capitonné, bureau-miroir, lit simple, matelas d'hiver femme 10 ans. — 687-1730 12-05-86

Mobilier de salon orme massif, parfait condition, 7 morceaux, 750\$. — 467-3400 12-05-86

PIN MASSIF 5 pièces, mobilier de chambre à coucher, couvre lit et tentures assorties, 1 800\$. — 668-3879 12-05-86

CHIOTS IRISH SEAMH, 250\$, pure race, nés le 29 mars 86, vendre — 641-0714 12-05-86

Magnifiques chiens bleu indien 100\$ chacun. Aussi avec abri 2 ans et 1/2, arable 1 an — 692-9374 12-05-86

BERGER BELGE chiots enregistrés, vaccinés, service d'accouplement. — 1-819-376-3004 12-05-86

CHENILLE QUATER HORSES APPENDIX, enregistré, 16 mains, 8 ans. Très bien dressé au plat et à l'obstacle. Non potentiel, pour concours complets prix ferme avec équipement 4 500\$. Demandez GINETTE 761-1258 — 678-0705 12-05-86

AMERICAN PITT BULL, red nose, avec papers, 1/2 mois, 150\$. — 472-8387 12-05-86

ÉLEVAGE de l'échoué Molais, Shihzu, Lhasapso, Yorkshire, 22-05-86

LABRADOR, pure race, 2 mois, enregistrés, vaccinés, vermifugés, 225\$. — 721-3776 12-05-86

CHENILLE D'ORY Bergers et Montagne des Pyrénées 1-418-286-6819 12-05-86

### App./logements

ROSEMONT boul. St-Michel, près Masson, 2 1/2, 3 1/2, 4/5, chauffé, réfr., 228-7176, 729-9737 12-05-86

5675, GATINEAU, app. 12-1/2, 6/5, 735\$ chauffé, laveuse, sècheuse, lave-vaisselle. Mme Bérubé, 735-0726 12-05-86

ANDRÉ Beaubien Est, près Galeries, 4 grandes pièces, éleveur, ent. lav./séch., gens sérieux 352-6830, 729-9737 12-05-86

PLATEAU, Jeanne-Mance près Laurier, grand 6 1/2, 2e étage, libre mi-juin 500\$ par mois. — 279-5473 12-05-86

WESTMOUNT, près Ave Green, très beau 4 1/2, 5 1/2, à partir de 575\$. Après 10h AM — 935-5745 12-05-86

FACE PARC LAFONTAINE, sur Sherbrooke, grand appartement luxueux, deux c.c. plus, 800\$ par mois. — 695-5840 26-05-86

OUTREMONT, 50 Willodale, 2 1/2, 3 1/2, ascenseurs, conciergerie. — 849-7006 09-06-86

ADJACENT OUTREMONT, paisible, bas duplex, 5 1/2 plus 2 pièces sous-sol, chauffage, garage et grand jardin, 800\$. — 341-7289 12-05-86

CENTRE-VILLE, à sous-sol, grand 3 1/2, 14e étage, 1er juin, chauffé, piscine, sauna, 467\$ mois. — 844-5408 12-05-86

JEANNE D'ARC ET ADAM, 6 1/2, libre et rénové, 535\$. — 598-7028 06-06-86

U. DE M. ET MÉTRO à quelques pieds, haut duplex, 7 1/2, chauffé, 1er juin, 850\$/mois. — 276-0393 12-05-86

SECTEUR PARC LAFONTAINE, 5 pièces rénovées, électrique, entrée laveuse / sècheuse, boiseries en chêne, planchers bois franc, 500\$ non-chauffé, Libre immédiatement. — 523-1610, 623-6897 12-05-86

CARRÉ ST-LOUIS, coin Laval, 5-6 pièces duplex, pour personnes tranquilles, avant 20h. 465-4903 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

PLATEAU MONT-ROYAL, St-Hubert près Roy, 5 1/2, rénové, bois franc, noyer, planchers bois franc, chauffage, eau chaude, taxes d'eau inclus. Cuisine, réfrigérateur neuvs. Stationnement disponible, 585\$. — 521-2249, 849-0219 20-05-86

AHUNTSIC, 3 1/2, haut triplex, tel. cathédrale, neuf, face parc, près Centre Claude Robillard, 700\$. — 337-3230 12-05-86

Outremont, haut duplex, 7 1/2, luxueux, chauffé, équipé, garage intérieur, 1100\$. Libre 1er juillet. Adultes de préférence. Jour: 465-6570, soir: 737-4223 12-05-86

CHOMÉDEY O., accès à la maison, 50\$ par semaine, personne sérieuse. — 681-7540 12-05-86

### Automobiles

AUBAINE POUR 3508 et plus, 40 voitures à liquider. Bossé Auto, 727-2686, 12-05-86

CAPRI GS 85, manuelle, vitesse contrôlée, service jusqu'à 1990/4, 80 000 km., anti-rouille, presque neuve, 9 200 km., 9 500\$. — 620-8303 12-05-86

DATSUN 210, automatique, 1979, 4 portes, bleue 2 tons, demande 2 000\$. FIAT BRAVA 1980, 75 000 km., auto-matic, air climatisé, pneus Pirelli, excellente condition, 3 000\$ ou meilleure offre. Après 17h. 844-0945 12-05-86

RABBIT 79, man., très bonne condition en plus 4 pneus neufs, 1 800\$. 273-6275 10-AM — 935-5745 12-05-86</

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Condominiums à vendre Condominiums à vendre Condominiums à vendre

MONTREAL CENTRE-VILLE 1475 RUE LOGAN (2 RUES A L'OUEST DE PAPINEAU ENTRE ONTARIO ET DE MAISONNEUVE) 9 unités de condominiums LE LAUREAT

3 1/2 • 4 1/2 • MEZZANINE TEL.: 252-9078 LES ENTREPRISES JGF FIORE INC.

Entretien / Réparations CONSTRUCTION - RENOVATION 525-1301 31-05-86

Espaces Commerciaux à louer A VILLE EMARD, 3ème, chauffé, 35 x 80, 6000, libre 366-3545, 12-05-86

Fermes à vendre DANS LES Cantons de l'Est, 304 acres avec maison centenaire, granges, plantation de sapins, ruisseau à travers, très bon pour chasse et pêche, près U.S.A., 1-819-658-2105, 12-05-86

Musiciens/Artistes AVIS AUX INTERESSES DU THEATRE Place Biblique en préparation. Pré-réquis: Fol. Zé. Amour essentiels 731-0162, 12-05-86

Occasions d'affaires PERSONNE AIMANT NOUVEAU DEFI Temps plein ou partiel. Fatigué de la même routine, concept de nouveaux appartements modèles, (genre Play-boy). Chance unique de voyager dans les Caraïbes, occasionnellement, toutes dépenses payées. Hommes ou femmes d'affaires de préférence. Gros bénéfices. Capital minimum requis, 25 000\$. Réviser nos: 273-9477, jour ou soir ou fin de semaine, ou 483-8222, M. Raymond, 12-05-86

Occasions d'affaires A VENDRE IMMEUBLES LOCATIFS EN BÉTON. Unités de 8 logements. Tél.: 336-9160 sur semaine, 526-7225, entre 9h. et 5h., 12-05-86

Occasions d'affaires 1986! Votre ANNÉE GAGNANTE jusqu'à \$1000 de PROFIT par sem. Plein temps ou partiel, par de vente à la fois, 8h. par sem. pour gérer les comptes 'AOUTS': Belle personnalité - Être capable de faire la relation publique - Apparence soignée - Auto nécessaire. Méthode de distribution mise en place avec des chaînes de magasins connues, un service bien accepté dans une industrie de plusieurs millions de dollars. Assistance de 100 000,000, financement requis \$9 000,000, financement partiel possible, territoires limités. Gens sérieux seulement. APPEL M. PIERRE: 879-1456 12-05-86

Occasions d'affaires Montépi, 3 000 instruments. Centre de Liquidation musical, 1250 Ontario St. 527-8287 (VISA), 15-05-86

Occasions d'affaires ENTREPRISE hautement réputée dans la laine, recherche associé(e) d'expérience, dynamiques. Conditions idéales. Écrire à: DOSSIER 249, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes Montréal, H2T 3S6, 13-05-86

Occasions d'affaires PHARMACIE à vendre, 3400 p.c. Dans centre d'affaires à Laval, vente rapide, cause maladie. 662-5566, 12-05-86

Occasions d'affaires INFORMEZ-VOUS, prêts aux PME, hypothèques, subvention, financement. Spécialiste des affaires. 526-7225, 12-05-86

Occasions d'affaires BASS ARIA PRO-11, bois naturel, avec case, prix à négocier. 282-2072 - 648-9385, 13-05-86

Occasions d'affaires OTTAWA-HULL-CORNWALL, Montréal: ensolleillé avec passages neugeux. Risque de gel au sol durant la nuit. Max.: 14. Dimanche: beau et frais. Laurentides: ensolleillé en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 14. Dimanche: ciel variable et plus frais.

Occasions d'affaires BASS ARIA PRO-11, bois naturel, avec case, prix à négocier. 282-2072 - 648-9385, 13-05-86

Occasions d'affaires OTTAWA-HULL-CORNWALL, Montréal: ensolleillé avec passages neugeux. Risque de gel au sol durant la nuit. Max.: 14. Dimanche: beau et frais. Laurentides: ensolleillé en matinée. Ciel variable par la suite. Max.: 14. Dimanche: ciel variable et plus frais.

Maison de campagne à vendre Offres d'emplois Offres d'emplois

LE DEVOIR TÉLÉPHONISTES DEMANDÉS(ES) Temps plein ou temps partiel Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h. Vendredi, de 9h. à 14h30. Exigences: Facilité d'expression Bonne diction. Bilingue. Salaire plus commission Communiquez avec M. Allaire au: 844-7531 Entre 9h. et 21h.

Offres d'emplois DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER. Compagnie en pleine expansion requiert un directeur. Principales tâches: acquiescer immeubles résidentiels de qualité et sites édifices commerciaux. Bâtira ses dossiers pour recommander à l'écoulement l'acquisition des immeubles sur une base rentable. Possibilité de devenir actionnaire après 2 ans. Envoyer C.V. à: Lise Yenc, adjointe-administrative, Investex Inc., Édifice Investex, 4830 Montée St-Hubert, St-Hubert, J3Y 1V1, 12-05-86

Offres d'emplois Nous, de l'assurance-vie, cherchons et trouvons, cette personne aussi à l'aise en secrétariat qu'en relations publiques et aussi bien servie par son sens de l'initiative que par son efficacité. Écrire à: C.P. 366, Succ. Beaubien, Montréal, H2G 3E1, 12-05-86

Offres de services 15 ans d'expérience en pratique notariale. Offres services à tout professionnel juridique ou à tout employeur dans le même domaine. Écrire à: Dossier 251, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal, H2T 3S6, 12-05-86

Offres de services C'EST LE TEMPS du grand ménage. Peinture et entretien général. Estimation gratuite. - 466-1183, 13-05-86

Offres de services Mécanique générale européenne, spécialité Renault, Honda, moteur spécialisé, La Carrière Auto Inc. 323-8003, 05-06-86

Offres de services Menuisier prendrait tout genre de réparations dans maison privée. 735-2179, 12-05-86

Offres de services Peinture, décapage, travail soigné, grande références fournies sur demande. 662-2664 après 17h., 12-05-86

Offres de services A PRIX SPÉCIAL, peinture, décapage, 721-5011 ou 387-8959, 12-05-86

Offres de services 1 seul prix 80\$, pièce normale, 3 couches au choix, minimum 2 pièces. 522-8536, 12-05-86

Offres de services RAMASSERAI VOS vieux meubles gratuitement. 491-0749, 14-05-86

Offres de services TRAITEMENT DE TEXTES, graphisme, typographie, composition, montage, informatisés. (C.V., publicité, documents, édition), italique. 598-9214, 12-05-86

Offres de services ENSEIGNANTE DIPLOMÉE de l'Éducation Nationale en France, solides expériences. Recherche poste au Québec, dans institution privée. Spécialité: littérature française. Écrire à: Nicole Fromont, 731 rue Croix de Figuierolles, 34 000, Montpellier (Hérault), France, 12-05-86

Offres de services FINISSANT EN PHOTOGRAPHIE, cherche travail à la pipe et assistance reportages ou autres. Int.: 523-9005, 12-05-86

Offres de services TRAITEMENT de fichiers et de données, adresse, logiciel, suivi mesure, implantation, formation et consultation. Spécialiste Lotus 1-2-3. Base, prix abordable. Omnilogiciels et Traitement-Info, 522-5591, 12-05-86

Offres de services Ph.D. en littérature française, auteure, bonne expérience en recherche et enseignement de l'histoire du cinéma québécois, correction de texte. Cherche travail afférent ou domaines connexes. 279-2092 ou 270-2610, 12-05-86

Offres de services URGENT BESSON 50 LOGEMENTS Ville de LaSalle, urgent besoin logement (3 1/2 à 6 1/2) région mtl, disponible 1er juin pour 4 mois minimum tel: 376-3330 lundi, mercredi, vendredi, 13 à 18 hrs. mardi, jeudi 13 à 20 hrs. 13-05-86

Offres de services ENTREPRISE hautement réputée dans la laine, recherche associé(e) d'expérience, dynamiques. Conditions idéales. Écrire à: DOSSIER 249, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes Montréal, H2T 3S6, 13-05-86

Offres de services PHARMACIE à vendre, 3400 p.c. Dans centre d'affaires à Laval, vente rapide, cause maladie. 662-5566, 12-05-86

Offres de services INFORMEZ-VOUS, prêts aux PME, hypothèques, subvention, financement. Spécialiste des affaires. 526-7225, 12-05-86

Offres de services BASS ARIA PRO-11, bois naturel, avec case, prix à négocier. 282-2072 - 648-9385, 13-05-86

Propriétés à vendre Propriétés à vendre Propriétés à louer

ST-CHARLES SUR RICHELIEU: Imposant manoir riverain sis sur les berges du Richelieu - 64,304 p.c. - construction 1980 - résidence de prestige et de distinction - à 30 minutes de Montréal - \$465,000.00 MICHELLE LACAILLE 464-1163 MONTREAL TRUST, courtier 467-1120 12-05-86

Propriétés à vendre ST-ALPHONSE, domaine 4 hectares, jolie maison 5 1/2, fini cèdre extérieur intérieur, chauffage électrique, 26 x 36, avec foyer, parquet, terrain paysager, 200 x 150' face à un parc. Jour: 1-759-1661, ext. 133, 1-759-7942, 12-05-86

Propriétés à vendre VERCHÈRES, 30 min de MtL, bord lac St-Laurent, maison bi-centenaire, entièrement restaurée, 2 foyers, 4 chambres, 50,000 p.c., 1 bâtiment neuf, 143 000\$, 583-6966, 12-05-86

Propriétés à vendre MONT ST-HILAIRE, construction moderne, quartier boisé, près école et autoroute 20, paysager, piscine, 5 chambres à coucher, 4 salles de bains, d'agts. 464-7597, 12-05-86

Propriétés à vendre FABREVILLE, bungalow brique, 9 1/2 pièces, 5 chambres, sous-sol fini avec foyer et poêle combustion lente, thermo-pompe, terrain 67 x 91. Pas d'agts. 625-9142, 13-05-86

Propriétés à vendre STE-ANNE DE SOREL, maison ancestrale, rénovation, caractère original préservé. Proximité fleuve, 800 pi. de la route. Terrain 24,000 pi. car. 44,500\$. Serv. imm. Serimco Ctr., P. ou J. Quessy, (514) 742-5442, 12-05-86

Propriétés à vendre VARENNES, maison originale, 5 pièces, plus salle de lavage, piscine, cuisine, 652-3317, 12-05-86

Propriétés à vendre AMATEURS D'ANTIQUITES, MAISON historique construite en 1845, rénovation, 7 foyers, planchers pin original, 4,500 p.c., sur 2 niveaux. 1 1/2 arpents terrain, près école primaire. Région St-Jean, 35 min. MtL, 109,000\$, - 1-347-7025, 12-05-86

Propriétés à vendre PRÉS MONT-LAURIER, maison 4 1/2, terrain 23 acres avec petit chalet, puits artésien, garage et rivière. 819-585-3450, 12-05-86

Propriétés à vendre ESTRIE, St-Venant-de-Herford, maison de campagne, ancien ouest, intérieur complètement restauré, 10 pièces, endroit idéal pour foyer d'écoulement, 11 acres, montagne, rivière, site exceptionnel, copropriété ou vente désirée. (819) 638-3750 ou 819-589-2350, 12-05-86

Propriétés à vendre L.D.R. BOUL. DES PRAIRIES, face rivière, bungalow semi-détaché, 6 1/2 pièces, sous-sol fini, foyer, bi-énergie, air climatisé central, système d'alarme. Particulier, 75 000\$. 667-2589, 12-05-86

Propriétés à vendre LAC LYSER À DATWIN-MYLL, maison luxueuse, 2 logements, 90 minutes de Montréal, 78 000\$. 819-949-4285, 12-05-86

Propriétés à vendre LONGUEUIL, LUXUEUX cottage 1977, détaché, brique, pierre, 7 pièces, foyer, garage, 1 mille du métro, 110,000\$. 677-3994, 12-05-86

Propriétés à vendre HUDSON - coin VAUDREUIL, Français-canadien, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, foyer dans salle de séjour, garage 2 places, terrain 15 acres. Vente privée, 125,000\$, après 15h. 458-5296, 12-05-86

Propriétés à vendre BORD DE L'EAU, maison neuve avec garage, taxes 25 min. de MtL, 1-586-2679, 13-05-86

Propriétés à vendre ANCIEN manoir situé à Deschambault avec vue splendide sur le fleuve, construction en pierres et brique, 17, Juan les Pins. Visite sur rendez-vous seulement. 197 500\$. Pour informations, contactez Immeubles Denis Savard, au 568-3771, jour, soir: 561-4644, 13-05-86

Propriétés à vendre LAVALTRIE, bungalow, 5 1/2, terrain 30 000 p.c., arbres fruitiers, fonctionnel, taxes 3758 1-586-2796, 13-05-86

Propriétés à vendre MAISON DE PENSION à vendre, GRANBY, située à 2 maisons de l'église et face au Centre d'Achats. 1-375-6552, 12-05-86

Propriétés à vendre VIEUX-LONGUEUIL, cottage avec balcon, spacieux, foyer, piscine, grand terrain. Information: Pierrette Moreau, 670-4244 ou 651-1000, 12-05-86

Propriétés à vendre BORD DE L'EAU DIRECT, Île Goyer, vue unique sur bassin Chambly, 99 000\$, Xavier Abélès 464-8501 Trans-Action Pro Et Ass., courtier, 12-05-86

Propriétés à vendre ST-JÉRÔME, bungalow brique et aluminium, avec balcon. Bon revenu, système autobus, sous-sol fini, poêle à combustion lente. 67 000\$. 1-432-4008, 12-05-86

Propriétés à vendre BROSSARD, pour ceux qui recherchent beauté, qualité, confort, on demande 350 000\$, c'est à voir. PAULINE CHAMBERLAND 465-2000, LE PERMANENT COURTIER, 12-05-86

Propriétés à vendre CENTRE-VILLE: Duplex victorien St-André à Cherrier, 2 stations de métro, 525-1529 - 735-2761, LE PERMANENT COURTIER, 12-05-86

Propriétés à vendre Villers, rue DeGaspé, RDG 2, chambre, rénovation, décorée avec goût, cour privé, clôture, idéal pour couple, près métro. M. Lefebvre 276-3377, 735-6433, TRUST GÉNÉRAL, courtier, 12-05-86

Propriétés à vendre BOUCHERVILLE: bungalow 10 pièces, 74 x 28, 2 foyers, 3 garages, piscine, terrain 16 000 p.c., 139 500\$. Pas d'agts. - 655-0652, 12-05-86

Propriétés à vendre À LA CAMPAGNE, ST-ANTOINE SUR RICHELIEU, split-level avec garage 28 x 66, extérieur pierre, brique et acier, 10 ans. Terrain 160 x 125' - 787-2008, 12-05-86

Propriétés à vendre TERREBONNE, bungalow tout brique, sous-sol fini, près école, 64 500\$. - 471-3955, 12-05-86

Propriétés à vendre STE-ADÈLE, maison 5 pièces, bon état, grand terrain, coin résidentiel, après 5h et fin de semaine. 514-229-4587, 12-05-86

Propriétés à vendre LENNOXVILLE, résidence de prestige sur terrain de 5 acres, boisé et paysager, piscine, ensoleillé, finition de luxe, confort, tranquille. (819) 564-0039, 12-05-86

Propriétés à vendre GOLDEN RETRIEVER nommé Duke, Merit à tous et spécialement Danes. Arrêter le braconnage. 12-05-86

Propriétés à vendre TRUST GÉNÉRAL La maîtrise courtier ST-ANTOINE SUR RICHELIEU

Propriétés à vendre Bord de l'eau, maison de 150 ans restaurée, anti-quinés, jardin, piscine, ferme de 95 arpents, érablière, garage, bâtiments, atelier. Comptant à discuter. Exclusif. Germain Cadieux (514) 281-1515 12-05-86

Propriétés à vendre LAC LYSER À DATWIN-MYLL, maison luxueuse, 2 logements, 90 minutes de Montréal, 78 000\$. 819-949-4285, 12-05-86

Propriétés à vendre LONGUEUIL, LUXUEUX cottage 1977, détaché, brique, pierre, 7 pièces, foyer, garage, 1 mille du métro, 110,000\$. 677-3994, 12-05-86

Propriétés à vendre HUDSON - coin VAUDREUIL, Français-canadien, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, foyer dans salle de séjour, garage 2 places, terrain 15 acres. Vente privée, 125,000\$, après 15h. 458-5296, 12-05-86

Propriétés à vendre BORD DE L'EAU, maison neuve avec garage, taxes 25 min. de MtL, 1-586-2679, 13-05-86

Propriétés à vendre ANCIEN manoir situé à Deschambault avec vue splendide sur le fleuve, construction en pierres et brique, 17, Juan les Pins. Visite sur rendez-vous seulement. 197 500\$. Pour informations, contactez Immeubles Denis Savard, au 568-3771, jour, soir: 561-4644, 13-05-86

Propriétés à vendre LAVALTRIE, bungalow, 5 1/2, terrain 30 000 p.c., arbres fruitiers, fonctionnel, taxes 3758 1-586-2796, 13-05-86

Propriétés à vendre MAISON DE PENSION à vendre, GRANBY, située à 2 maisons de l'église et face au Centre d'Achats. 1-375-6552, 12-05-86

Propriétés à vendre VIEUX-LONGUEUIL, cottage avec balcon, spacieux, foyer, piscine, grand terrain. Information: Pierrette Moreau, 670-4244 ou 651-1000, 12-05-86

Propriétés à vendre BORD DE L'EAU DIRECT, Île Goyer, vue unique sur bassin Chambly, 99 000\$, Xavier Abélès 464-8501 Trans-Action Pro Et Ass., courtier, 12-05-86

Propriétés à vendre ST-JÉRÔME, bungalow brique et aluminium, avec balcon. Bon revenu, système autobus, sous-sol fini, poêle à combustion lente. 67 000\$. 1-432-4008, 12-05-86

Propriétés à vendre BROSSARD, pour ceux qui recherchent beauté, qualité, confort, on demande 350 000\$, c'est à voir. PAULINE CHAMBERLAND 465-2000, LE PERMANENT COURTIER, 12-05-86

Propriétés à vendre CENTRE-VILLE: Duplex victorien St-André à Cherrier, 2 stations de métro, 525-1529 - 735-2761, LE PERMANENT COURTIER, 12-05-86

Propriétés à vendre Villers, rue DeGaspé, RDG 2, chambre, rénovation, décorée avec goût, cour privé, clôture, idéal pour couple, près métro. M. Lefebvre 276-3377, 735-6433, TRUST GÉNÉRAL, courtier, 12-05-86

Propriétés à vendre BOUCHERVILLE: bungalow 10 pièces, 74 x 28, 2 foyers, 3 garages, piscine, terrain 16 000 p.c., 139 500\$. Pas d'agts. - 655-0652, 12-05-86

Propriétés à vendre À LA CAMPAGNE, ST-ANTOINE SUR RICHELIEU, split-level avec garage 28 x 66, extérieur pierre, brique et acier, 10 ans. Terrain 160 x 125' - 787-2008, 12-05-86

Propriétés à vendre TERREBONNE, bungalow tout brique, sous-sol fini, près école, 64 500\$. - 471-3955, 12-05-86

Propriétés à vendre STE-ADÈLE, maison 5 pièces, bon état, grand terrain, coin résidentiel, après 5h et fin de semaine. 514-229-4587, 12-05-86

Propriétés à vendre LENNOXVILLE, résidence de prestige sur terrain de 5 acres, boisé et paysager, piscine, ensoleillé, finition de luxe, confort, tranquille. (819) 564-0039, 12-05-86

Propriétés à vendre GOLDEN RETRIEVER nommé Duke, Merit à tous et spécialement Danes. Arrêter le braconnage. 12-05-86

Propriétés à vendre TRUST GÉNÉRAL La maîtrise courtier ST-ANTOINE SUR RICHELIEU

Propriétés à vendre Bord de l'eau, maison de 150 ans restaurée, anti-quinés, jardin, piscine, ferme de 95 arpents, érablière, garage, bâtiments, atelier. Comptant à discuter. Exclusif. Germain Cadieux (514) 281-1515 12-05-86

Propriétés à vendre LAC LYSER À DATWIN-MYLL, maison luxueuse, 2 logements, 90 minutes de Montréal, 78 000\$. 819-949-4285, 12-05-86

Propriétés à vendre LONGUEUIL, LUXUEUX cottage 1977, détaché, brique, pierre, 7 pièces, foyer, garage, 1 mille du métro, 110,000\$. 677-3994, 12-05-86

Propriétés à vendre HUDSON - coin VAUDREUIL, Français-canadien, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, foyer dans salle de séjour, garage 2 places, terrain 15 acres. Vente privée, 125,000\$, après 15h. 458-5296, 12-05-86

Propriétés à vendre BORD DE L'EAU, maison neuve avec garage, taxes 25 min. de MtL, 1-586-2679, 13-05-86

Propriétés à vendre ANCIEN manoir situé à Deschambault avec vue splendide sur le fleuve, construction en pierres et brique, 17, Juan les Pins. Visite sur rendez-vous seulement. 197 500\$. Pour informations, contactez Immeubles Denis Savard, au 568-3771, jour, soir: 561-4644, 13-05-86

Propriétés à vendre LAVALTRIE, bungalow, 5 1/2, terrain 30 000 p.c., arbres fruitiers, fonctionnel, taxes 3758 1-586-2796, 13-05-86

Propriétés à vendre MAISON DE PENSION à vendre, GRANBY, située à 2 maisons de l'église et face au Centre d'Achats. 1-375-6552, 12-05-86

Propriétés à vendre VIEUX-LONGUEUIL, cottage avec balcon, spacieux, foyer, piscine, grand terrain. Information: Pierrette Moreau, 670-4244 ou 651-1000, 12-05-86

Propriétés à vendre BORD DE L'EAU DIRECT, Île Goyer, vue unique sur bassin Chambly, 99 000\$, Xavier Abélès 464-8501 Trans-Action Pro Et Ass., courtier, 12-05-86

Propriétés à vendre ST-JÉRÔME, bungalow brique et aluminium, avec balcon. Bon revenu, système autobus, sous-sol fini, poêle à combustion lente. 67 000\$. 1-432-4008, 12-05-86

Propriétés à vendre BROSSARD, pour ceux qui recherchent beauté, qualité, confort, on demande 350 000\$, c'est à voir. PAULINE CHAMBERLAND 465-2000, LE PERMANENT COURTIER, 12-05-86

Propriétés à vendre CENTRE-VILLE: Duplex victorien St-André à Cherrier, 2 stations de métro, 525-1529 - 735-2761, LE PERMANENT COURTIER, 12-05-86

Propriétés à vendre Villers, rue DeGaspé, RDG 2, chambre, rénovation, décorée avec goût, cour privé, clôture, idéal pour couple, près métro. M. Lefebvre 276-3377, 735-6433, TRUST GÉNÉRAL, courtier, 12-05-86

Propriétés à vendre BOUCHERVILLE: bungalow 10 pièces, 74 x 28, 2 foyers, 3 garages, piscine, terrain 16 000 p.c., 139 500\$. Pas d'agts. - 655-0652, 12-05-86

Propriétés à vendre À LA CAMPAGNE, ST-ANTOINE SUR RICHELIEU, split-level avec garage 28 x 66, extérieur pierre, brique et acier, 10 ans. Terrain 160 x 125' - 787-2008, 12-05-86

Propriétés à vendre TERREBONNE, bungalow tout brique, sous-sol fini, près école, 64 500\$. - 471-3955, 12-05-86

Propriétés à vendre STE-ADÈLE, maison 5 pièces, bon état, grand terrain, coin résidentiel, après 5h et fin de semaine. 514-229-4587, 12-05-86

Propriétés à vendre LENNOXVILLE, résidence de prestige sur terrain de 5 acres, boisé et paysager, piscine, ensoleillé, finition de luxe, confort, tranquille. (819) 564-0039, 12-05-86

Propriétés à vendre GOLDEN RETRIEVER nommé Duke, Merit à tous et spécialement Danes. Arrêter le braconnage. 12-05-86

Propriétés à vendre TRUST GÉNÉRAL La maîtrise courtier ST-ANTOINE SUR RICHELIEU

Propriétés à vendre Bord de l'eau, maison de 150 ans restaurée, anti-quinés, jardin, piscine, ferme de 95 arpents, érablière, garage, bâtiments, atelier. Comptant à discuter. Exclusif. Germain Cadieux (514) 281-1515 12-05-86

Propriétés à vendre LAC LYSER À DATWIN-MYLL, maison luxueuse, 2 logements, 90 minutes de Montréal, 78 000\$. 819-949-4285, 12-05-86

Propriétés à vendre LONGUEUIL, LUXUEUX cottage 1977, détaché, brique, pierre, 7 pièces, foyer, garage, 1 mille du métro, 110,000\$. 677-3994, 12-05-86

Propriétés à vendre HUDSON - coin VAUDREUIL, Français-canadien, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bains, foyer dans salle de séjour, garage 2 places, terrain 15 acres. Vente privée, 125,000\$, après 15h. 458-5296, 12-05-86

Propriétés à vendre BORD DE L'EAU, maison neuve avec garage, taxes 25 min. de MtL, 1-586-2679, 13-05-86

Propriétés à vendre ANCIEN manoir situé à Deschambault avec vue splendide sur le fleuve, construction en pierres et brique, 17, Juan les Pins. Visite sur rendez-vous seulement. 197 500\$. Pour

# CANNES L'événement : Tenue de soirée, de Blier

FRANCINE LAURENDEAU

CANNES — Ciel bleu sur la Croisette. On a beau dire que le temps ne fait rien à l'affaire, c'est réconfortant de ne plus voir comme ces dernières années les palmiers éplorés ployer sous les trombes d'eau. Et les badauds contents défilent devant le galion espagnol du *Pirate* de Polanski amarré dans le vieux-port. Mais c'est déjà de l'histoire ancienne. L'événement du vendredi, c'est incontestablement la présentation, en compétition de *Tenue de soirée* de Bertrand Blier, auteur notamment des *Valseuses*, de *Préparez vos*

*mouchoirs* et de *Beau-Père* pour Gérard Depardieu, il s'agit des *Valseuses* de l'an 2000. « Du Musset », clame Michel Blanc.

Mais une publicité accrocheuse ayant projeté l'image de ces deux interprètes en travestis qui font le tapin, la curiosité du public est titillée, cela va sans dire, par l'espoir d'un petit scandale. Et pourtant, c'est simple comme chou. Et on ne se scandalise plus à Cannes depuis belle lurette. Antoine (Michel Blanc) est amoureux de Monique (Miou Miou) que ne cesse de le rabaisser : c'est parce qu'il est minable et dépourvu d'ambition que le couple est sans le

soi (il ne lui viendrait pas évidemment à l'esprit d'agir par elle-même). Survient Bob (Gérard Depardieu), fort, solide, débrouillard, qui remet aussitôt assez brutalement Monique à sa place et qui tombe amoureux d'Antoine (vraiment physiquement, tendrement) dont il sait, lui apprécier la véritable richesse.

C'est le point de départ d'une aventure fluctuante à deux et à trois personnages, racontée sur un rythme qui s'essouffle parfois mais dont la grande qualité est l'art de la parole. Les dialogues sont époustouflants, désarmants, d'une habileté qui laisse

pantois, livrés par trois excellents comédiens qui ont l'air de les inventer. Si bien qu'on met du temps à percevoir la conclusion qui se dégage de cette histoire bien plus banale que scabreuse : dans tout couple quel qu'il soit, il y a toujours un être autonome encombré de l'autre, vivant par procuration, qui devient fatalement emmerdeuse. Quand Antoine en est réduit à attendre Bob en épluchant les pommes de terre, on comprend tout à coup l'affligeante morale vers laquelle Blier nous a insidieusement menés. Mais ma réserve formelle porte essentiellement sur la dernière partie de *Tenue de soirée* qui bascule dans le mélodrame et la caricature style *Cages aux folles*... une fin qui freine l'enthousiasme.

L'autre film en compétition nous vient d'Argentine et, comme *L'histoire officielle* (présenté à Cannes l'an dernier avant de tenir l'affiche à Montréal), témoigne, à travers une prise de conscience individuelle, du rétablissement de la démocratie dans ce pays. Avec cette différence que *Pobre Mariposa* (*Pauvre papillon*), de Raul de la Torre, se situe en 1945 à la fin de la guerre, plus précisément à la chute de Berlin.

Des manifestations de toutes tendances éclatent à Buenos Aires. Vedette de la radio et honnête mère de famille, Clara (Graciela Borges) va découvrir peu à peu, à l'occasion de la mort de son père, les liens qui existent entre l'idéal hitlérien et certaines associations nationalistes et fascistes argentines qui, protégées en haut lieu, organisent l'immigration clandestine de criminels nazis. Un thème passionnant et rarement traité à l'écran. (A-t-il même déjà fait l'objet d'une long métrage ?) La reconstitution est intéressante. Mais on voudrait en apprendre davantage et on s'impatiente devant vraisemblablement la lenteur de Clara à comprendre la vérité. D'autant plus que la comédienne est aussi belle qu'inexpressive.

L'intérêt des festivaliers changera de cap vendredi soir et samedi, à l'occasion de l'ouverture de la quinzaine des réalisateurs dont le directeur, Pierre-Henri de Deleau, a choisi pour débiter *Le déclin de l'empire américain* du cinéaste québécois Denys Arcand.

# Masse : \$ 25 millions à l'industrie du disque

ANGÈLE DAGENAIS



M. Marcel Masse

Le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse annonçait hier dans un bar de Montréal qu'il créait un nouveau programme quinquennal de \$ 25 millions pour venir en aide à l'industrie canadienne du disque — moribonde depuis 1978 — et à la nouvelle industrie du vidéo-clip qui n'a pas d'infrastructure suffisamment forte au Canada pour décoller vraiment.

M. Masse répartira cette somme dans le secteur privé de l'enregistrement sonore et visuel des deux communautés linguistiques du Canada, en offrant 40 % aux Québécois et 60 % aux Canadiens-Anglais. Ce programme sera sous la responsabilité de Téléfilm Canada qui a développé une expertise de gestionnaire public associée à des partenaires de l'industrie cinématographique privée. Le nouveau programme sera donc administré à Montréal en concertation avec les intervenants du milieu, notamment *Musicaction*, créé en octobre dernier pour venir en aide à l'industrie du disque, et, du côté anglais, *Foundation to Assist Canadian Talent on Records* (FACTOR) et *Canadian Talent Library* (CTL), initiatives du milieu privé.

Pour le ministre Masse cette injection de millions de dollars doit aider l'industrie canadienne à « défier la concurrence avec succès » sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Comme dans le film et l'édition, la distribution des disques, cassettes et vidéo-clip est entièrement dominée par une poignée de multinationales qui distribuent prioritairement leur produit, empêchant par le fait même les produits canadiens d'atteindre leur marché naturel. Ces multinationales ont empêché, en 1984, 89 % des \$ 700 millions que les Canadiens ont dépensé en disques et cassettes. Les Canadiens sont les deuxièmes plus grands consommateurs de disques et cassettes de la planète, dépassés seulement par les Hollandais.

Le programme de \$ 25 millions répartis en cinq tranches de \$ 5 millions comportera trois volets distincts. Plus de 70 % de ces som-

mes ira à l'assistance à la production de disques et cassettes. Le ministre a précisé qu'au moins \$ 2 millions iraient à la production et à la distribution de disques de musique classique et expérimentale et que \$ 2,5 millions seraient alloués à la production de vidéo-clips.

Les producteurs pourront par ailleurs compter sur \$ 4 millions à titre d'aide à la commercialisation et à la distribution de leurs produits à l'étranger, participation à des foires commerciales, appui aux tournées, etc. Le ministre croit en effet que le succès d'une oeuvre sur les marchés étrangers peut accroître de dix à 15 fois le volume des ventes réalisées au Canada.

Enfin, le dernier volet de \$ 3 millions visera le développement des entreprises de disques sous contrôle canadien, achat d'équipement, reconversion des studios aux techniques de pointe, etc.

Les modalités d'application de ce nouveau programme ne sont pas encore arrêtées non plus que la répartition de ces sommes à l'industrie. Le gouvernement fédéral entend donner préséance aux artistes, maisons d'enregistrement, producteurs et gestionnaires dont les compétences et l'expérience sont unanimement reconnues. Le secteur de l'enregistrement sonore ferait vivre 15,000 personnes au Canada, selon les statistiques du fédéral.

# R.-C. devra réembaucher Richard Vignault

LAURENT SOUMIS

Le tribunal d'arbitrage de griefs vient d'intimer à Radio-Canada l'ordre de réembaucher, avec plein droit et compensation, le journaliste-intervieweur Richard Vignault, congédié le 11 janvier 1985, à la suite d'une entrevue radiophonique non-diffusée avec le président de la société, M. Pierre Juneau, sur les compressions budgétaires au sein de cette compagnie d'État.

Dans son jugement rendu public, hier, l'arbitre Rodrigue Blouin, a annulé la décision de l'employeur de retirer le plaignant de l'antenne, le 18 décembre 1984, et la décision subséquente de le congédier.

Le tribunal a ordonné de réintégrer le plaignant dans son emploi et de lui verser tous les autres salaires et avantages perdus qui, selon une première évaluation, dépasseraient facilement les \$ 65,000.

Établissant un parallèle avec le congédiement de Mme Louise Arcand, présentatrice du bulletin télévisé, le président du Syndicat des journalistes (CSN), M. Bernard Larin, a soutenu, hier, à Montréal, que « Radio-Canada dilapidé les fonds publics pour contourner l'effet des décisions que lui ont imposé de nombreux tribunaux au pays ».

« Preuve, M. Larin a rappelé que 31 des 70 griefs en cours étaient contestés par l'employeur qui refuse de reconnaître la représentativité du syndicat et le champ d'application de la convention collective.

« Le jugement Blouin est une confirmation sans équivoque des toutes les thèses syndicales », a-t-il ajouté en soulignant la nécessité de la syndicalisation des journalistes dans les cas de litiges éditoriaux avec leur employeur.

M. Larin a précisé « qu'une petite fête marquerait, lundi matin, le retour de Richard parmi ses collègues ».

Hier, il était impossible de savoir si Radio-Canada entendait s'incliner devant ce jugement ou se prévaloir de son droit de recours en évocation

devant la Cour supérieure du Québec.

Le directeur de l'information, M. Pierre O'Neil, a fait savoir au DEVOIR que « la direction n'entendait pas commenter pour l'instant ».

Dans sa requête, le journaliste Vignault avait contesté sa suspension de l'émission *Présent Dimanche* qu'il jugeait « non fondée, illégale, nulle, discriminatoire, et en violation de la convention » et son renvoi « sans cause juste et suffisante » de Radio-Canada où il oeuvre depuis 1974.

Les procureurs de Radio-Canada faisaient valoir que le journaliste n'était pas régi par la convention collective du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN), devenu plus tard le Syndicat des journalistes, mais par celle de l'Union des artistes.

L'employeur prétendait ainsi que M. Vignault n'était pas un journaliste syndiqué mais un animateur contractuel dont il pouvait se départir.

On se souviendra que depuis 1973, le syndicat des journalistes mène une longue bataille judiciaire pour obtenir le droit de représentation des journalistes, chercheurs et documentalistes du Service Actualités et Affaires publiques, un département autonome de la traditionnelle salle des nouvelles.

Le 18 mai 1982, le Conseil canadien des relations de travail lui a reconnu ce droit qui a été confirmé, en janvier 1985, par la Cour fédérale.

Mais, Radio-Canada devait décider plus tard d'en appeler. Le 9 mai 1985, la Cour suprême signifiait finalement qu'elle refusait d'entendre la cause.

Or, Radio-Canada a toujours insisté pour faire signer des ententes contractuelles à ses journalistes. M. Vignault a toujours refusé de signer de tels contrats qui, de l'avis du Tribunal d'arbitrage, n'aurait été, de toute façon, que « des ententes d'affectation et de rémunération ».

Dans son jugement, le Tribunal a donc rejeté les prétentions radio-canadiennes et statué que M. Vignault appartenait à l'unité d'accréditation des journalistes et était régi par la

convention collective.

De plus, le congédiement de M. Vignault, simplement justifié dans une lettre du 11 janvier 1985, par « la répétition de comportements désordonnés, d'actes d'insubordination, d'attitudes déloyales, d'incapacité de se réformer et d'accepter les exigences normales de notre structure journalistique », a constitué, aux yeux du Tribunal, une « inapplication pure et simple » de la convention qui prévoit un processus complexe d'avis détaillés.

Le Tribunal a rappelé l'opinion de la Cour suprême à l'effet « qu'un avis de réiliation d'emploi donné sans détail est nul et qu'un tribunal d'arbitrage peut annuler un non-renouvellement et ordonner la réintégration ».

Dans son jugement, l'arbitre Blouin a qualifié le reportage controversé, prétexte au congédiement, « d'entrevue par ailleurs excellente » et a souligné que le syndicat s'était comporté dans l'affaire « en administrateur compétent, en homme diligent et en bon père de famille ».

Les 400 journalistes de Radio-Canada sont sous contrat de travail depuis mars 1985. Le principal différend entre les parties porte précisément sur l'intégration des employés du service des Affaires publiques au syndicat des journalistes. Depuis janvier dernier, le dossier est à l'étape de la conciliation.

# WEEK-END

SAMEDI

Le mouvement Action-Chômage de Montréal invite les chômeurs et chômeuses à ses rencontres d'information sur la *Loi d'assurance-chômage*. Rendez-vous au 8839-A, rue Drolet, bureau 304. 271-4099.

La 143e meute Saint-Nicolas vous convie à son lave-auto, ce samedi de 9 h à 17 h, dans le stationnement de la caisse populaire du Sault-aux-Récollets (1805, rue Henri-Bourassa est, angle Papineau). À l'occasion de la fête des Mères, il y aura remise d'un fleur au 50 premiers clients. En cas de pluie, le rendez-vous est reporté au samedi suivant.

Il y aura atelier d'exploration gestuelle et vocale au Centre culturel Calixa-Lavallée (3819, avenue Calixa-Lavallée, au coeur du parc La Fontaine), cette fin de semaine et la fin de semaine du 17 mai. \$6. Les places sont limitées. 872-3947.

Le Petit Théâtre roumain de Montréal présente, à l'occasion du jour de l'indépendance de la Roumanie, à 19 h 30 à la salle Claude-Champagne, la comédie de Victor Ion Popa, *Také, Tanké et Cabar*, en roumain. 483-2943 ou 483-5400.

L'Association du diabète du Québec tient, de 9 h 30 à 16 h, une journée d'information au profit des diabétiques de la région de Montréal. 879-1191.

Soirée de musique latino-américaine avec Miguel Casas, accompagné d'un guitariste et d'un flûtiste, au CafiTiers (café de solidarité internationale, 4933, rue de Grandpré), dès 21 h. 843-7112.

Dans le cadre de son programme de perfectionnement pour l'intervenant en activités physiques, le département d'éducation physique de l'Université de Montréal offre, ce week-end, le stage portant sur les individus symptomatiques et l'activité physique, de même que sur le massage sportif : pratique globale et activité physique. 343-6256.

« Art'86 », la douzième exposition et vente annuelle d'art et d'artisanat du Centre communautaire juif de Laval aura lieu tout ce week-end jusqu'à lundi. 688-9961.

Le Centre diocésain du renouveau charismatique catholique annonce une « nuit blanche de prière ». Chaque année, quelque 3,000 personnes participent à cette manifestation et passent la nuit à l'oratoire Saint-Joseph. 353-3031.

Le Centre communautaire des loisirs de la Côte-des-Neiges (5347, chemin de la Côte-des-Neiges) offre une fin de semaine d'introduction au massage *shiatsu*, de 9 h à 17 h. 733-1478.

Dans le cadre de son programme de formation « Politique », Frappe (Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique) offre une journée d'étude sur la politique provinciale visant à démythifier l'univers politique et à mettre en valeur la réflexion de femmes ayant participé au pouvoir. Mmes Monique Gagnon-Tremblay et Pauline Marois seront présentes pour témoigner de leur itinéraire politique. Rendez-vous de 8 h 30 à 17 h à la salle 3290 du pavillon Jean-Brillant de l'U de M (320, rue Jean-Brillant). 842-5067.

Le bois de Belle-Rivière (Mirabel), centre d'interprétation de la nature, vous convie à ses nombreuses activités. 476-0476 ou 258-3433.

À 9 h 30, au parc Ahuntsic (métro Henri-Bourassa), le Club 2/3 donne rendez-vous à tous ceux qui désirent participer à une marche en vue d'amasser des fonds pour les pays en voie de développement. La marche se terminera au centre Paul-Sauvé. 382-7922.

Le tout nouveau parc archéologique de la Pointe-du-Buisson ouvre ses portes ce

samedi; ses activités se poursuivront jusqu'à la fête du Travail. Le parc est situé à Melocheville. 429-7857.

Un encan public est organisé par la Ville de Longueuil, à 10 h, dans le garage situé derrière le poste de police (5699, boulevard Curé-Poirier ouest, à Longueuil). On y vendra à l'enchère des bicyclettes, des surplus d'actifs et du matériel saisi. 646-8750.

DIMANCHE

Le musée Marc-Aurèle-Fortin vous convie à une visite commentée de l'oeuvre de ce grand peintre québécois, à l'occasion de la fête des Mères. Rendez-vous à 13 h au 118, rue Saint-Pierre, dans le Vieux-Montréal. 845-6108.

L'Orchestre symphonique de la Montérégie, qui regroupe 55 musiciens professionnels, donnera un spectacle ce dimanche à 14 h, à l'église Saint-Pierre-Apôtre de Longueuil (210, rue de Gentilly ouest). 646-8670.

Randonnées en plein air du Québec organise une excursion aux monts Monark et Dix, ce dimanche. Le premier se fera aisément par les randonneurs intermédiaires, alors que Dix devra combler les bons marcheurs. 276-6976.

Le Dojo-Zen de Montréal vous invite à sa journée « portes ouvertes » de 11 h à 16 h, au 982, rue Gifford. 523-1534.

La librairie Hermès vous invite à regarder l'émission de Bernard Pivot, *Apostrophes*, à TVFQ. Ce dimanche il sera question des « hommes de Dieu ». Rendez-vous au 1120, avenue Laurier ouest. 274-3669.

Au Musée d'art de Saint-Laurent, à 14 h, le soprano Tracy Davidson, accompagnée à la guitare par Paul Harrison, interprétera des oeuvres de Johnson, Frescobaldi, Mozart, Duarte, Giuliani et de Mertz. Entrée libre. 747-7367.

Il y aura *brunch* au CafiTiers (café de solidarité internationale, 4933, rue de Grandpré). 843-7112.

Votre bicyclette est-elle en état d'entreprendre la prochaine saison ? Pour vous en assurer, il faut participer à la clinique de mécanique du Comité cyclo-adultes Saint-Laurent, à 13 h au Centre des loisirs (1870, rue Decelles). 744-7320.

10 mai

par la PC et l'AP

1984: la Cour internationale de La Haye enjoint aux États-Unis de cesser leurs opérations militaires contre le Nicaragua.

1981: François Mitterrand est élu président de la République française.

1977: l'explosion d'un obus fait deux morts à la base de Valcartier, près de Québec.

1971: Rudolf Hess, bras droit de Hitler, achève 30 années d'emprisonnement et les Soviétiques insistent pour qu'il purge complètement sa peine de réclusion à vie à la prison berlinoise de Spandau.

1957: Moscou lance un appel aux États-Unis et à la Grande-Bretagne pour qu'ils cessent les essais nucléaires.

1953: naufrage d'un cargo dans le Lac Supérieur. 17 marins meurent; les vents atteignent cent kilomètres à l'heure.

1950: la grève de 18,000 chauffeurs de locomotive paralyse le transport ferroviaire aux États-Unis. Il est né un 10 mai: le comédien et danseur américain, Fred Astaire, a 87 ans.

# La poussée du NPD en Alberta stimule Broadbent

OTTAWA (LE DEVOIR) — Le chef du Nouveau Parti Démocratique, Ed Broadbent, estime que la percée de l'aile provinciale du NPD aux élections de jeudi en Alberta ouvre la voie à des gains électoraux de son parti dans cette province lors des prochaines élections fédérales.

Visiblement réjoui de l'élection de 16 députés à l'Assemblée législative albertaine, M. Broadbent a fait ces commentaires à sa sortie des Communes, précisant que son parti mettra désormais plus d'emphasis sur l'organisation électorale dans cette province.

L'Alberta était jusqu'ici la seule province qui échappait au NPD qui dans son histoire n'a jamais réussi à faire élire un député fédéral dans cette province. Au niveau provincial, il détenait deux sièges au parlement d'Edmonton. Selon M. Broadbent, le NPD est désormais le seul parti avec le Parti conservateur à pouvoir aspirer à gagner les élections fédérales dans ces quatre provinces. Les résultats de jeudi augurent bien pour les prochaines élections en Saskatchewan prévues pour l'automne prochain et les élections qui viendront aussi sous peu en Colombie-britannique, croit-il.

Le leader du NPD reconnaît que comme dans toute élection les Albertains ont voté pour un parti d'opposition pour voter contre le gouvernement. Ce n'est pas en vain toutefois qu'ils ont choisi de voter pour le NPD plutôt que pour le Parti libéral. C'est tout simplement parce que le NPD a un discours politique qui s'adresse aux citoyens ordinaires et présente des politiques répondant à leurs préoccupations.

Les députés conservateurs fédéraux étaient peu nombreux à com-



M. Ed Broadbent

menter hier le résultat de ces élections. Ainsi David Kilgour (Edmonton-Strathcona) a expliqué que les Albertains avaient simplement voulu se donner une opposition, ce qu'il considérait comme une bonne chose. Il n'y a pas là aucune forme d'avertissement pour le gouvernement conservateur de Brian Mulroney, croit-il.

# LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Société/Loisirs

AGENCE ARC-EN-CIEL. Personnes seules et sérieuses seulement. Inf.: 6430 rue Pierre, app. 1. Mtl-ND. 321-4666. 09-06-86

AVIS AUX INTERESSÉS DU THÉÂTRE. Pièce Biblique en préparation. Pré-requis: Foi, zèle, amour essentiels. 731-0162. 09-06-86

AFFINITÉ ET HARMONIE. But sérieux seulement. 635 Henri-Bourassa est. 387-4059 — 387-7230. 12-05-86

KIOSQUES. À louer dans le plus grand Festival Western et Country du Québec, 30 minutes au nord de Montréal, en face de l'église de St-Calixte, 13 juillet au 3 août. Information: 323-3876. 12-05-86

C'EST À TON TOUR? Fêtes vos occasions spéciales, de façon unique et mémorable, avec un télégramme charmant de "C'est à ton tour". 481-7775. 12-05-86

AGENCE FLEURY. En affaires depuis 1973. 45, Fleury ouest. 387-1832, 387-3555. 12-05-86

CAMP D'ÉTÉ ANGLOPHONE pour filles et garçons dans les Cantons de l'Est. Équitation, natation, activités extérieures. Excellente occasion d'apprendre l'anglais. Inf.: 1-514-292-5956. 12-05-86

CAMPING MAGENTA incluant piscine, chalets, cabines, terrains et plusieurs autres services, région Brompton. 1-263-6490. 12-05-86

LA BE MERVILLE DU MONDE. Pour personnes seules. La façon logique de se faire de vraies amies. SEMINAR-RENCONTRES tous les samedis et dimanches, 9h am à 5h pm. Prix spécial: \$10. Information: 395-8620. 12-05-86

AVIS. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Notre journal se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toutes erreurs, annulations, plaintes doivent être soulevées avant 13h pour être corrigées ou annulées le lendemain.

(Lundi au vendredi)

286-1200

Terrains à vendre

LAC MEMPHRÉMAGOG NOUVEAU 10 terrains, entre 100' et 165 pi. de façade sur le Lac, par 400 pi. de profondeur. À partir de: 50,000\$ 819-847-0549, 819-843-4790 12-05-86

À 4 miles de St-Jérôme, 15,000 pieds et plus, termes si désiré, 1-438-7875. 12-05-86

À VENDRE, TERRAIN boisé, 10,636 pi. car., à Ville des Laurentides, 5,500\$. 641-3258. 12-05-86

Beau terrain et développement, dézonné 100 pi. lac, tranquille, à Drummondville, électricité + téléphone, taxe minime. (819) 477-0052. 12-05-86

À 10 min. de Laval, boisé, prêt à construire, aqueduc. 478-4131. 12-05-86

CHERCHE TERRAIN pour bâtir, 8-16-24 logements, situé près des bouches de mont. Demandez A. Lessard. 255-4021. 12-05-86

DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE! 85 arpents en culture avec ou sans troupeaux, bonne résidence, grand bâtiment, 25 tonnes de bétail, Heroldors et Simendals, instruments oratoires au complet, 20 mins. de Trois-Rivières. 1-819-535-3427. 12-05-86

STUKEYL-SUD (Estrie) magnifique terrain semi-boisé, vue panoramique, 23 acres. Vente partielle possible. 932-1607, 489-5069. 12-05-86

CANTONS DE L'EST, terrain rectangulaire, 37,000 pi. car. boisé, environ 375 pins, droit de passage 20', jusqu'à la Rivière Saumon. 20 000\$. — 1-819-877-3251. 12-05-86

LAVAL — CHOMEDEY, 16 logements à bâtir 1987, dernier emplacement près St-Martin, voisin Centre 2000, Carrefour Laval. Site idéal pour particulier, avec architecte, terrains semblables déjà vendus 3,915 pi. car. Prix actuel: 2,955 pi. car., balance 65%. Vente directe. Cause aphasia. Paiements échelonnés 5 ans. Véritable occasion. Appelez-moi: 526-0280. 12-05-86

MONT-ROLLAND, 236,000 pi. car., arpenté boisé, entrée dégagée. 16,000\$. 387-3282. 12-05-86

L'ACADIE, 20 km. Pont Champlain, terrain 15,000 pi. car., prix \$0,35 le pi. car., financement à discuter, après 20h, 1-348-8220. 12-05-86

LAC NOIR, St-Jean de Matha, 100,000 p.c., accès au lac, boisé, 5,800\$. puits. — (819) 686-3129. 12-05-86

BORD DE L'EAU, St-Donat, lac Ours, cadastre. Pouvons nous construire à prix très raisonnable, à voir. 819-424-7151. 12-05-86

Téléviseurs-Stéréos-Vidéos

DISCO-MOBILE avec disques, prix à discuter. Entre 15-18h: 679-0879, Guy ou Donald. 12-05-86

Téléviseurs / Stéréos / Vidéos

VIDÉO FISHER VHS, enregistreuse cassettes Marantz. 550\$. — 327-7887. 12-05-86

AMPLI, KENWOOD, modèle Basic M-1, tuner Basic T-1, Aquilizer Telex. 800\$. — 632-5413. 12-05-86

Terres à vendre

ST-BONIFACE de Shawinigan, 63 arpents boisés avec lac naturel, zone blanche. (819) 537-9111. 12-05-86

FERME À VENDRE, très bien située, avec bungalow 15 ans, avec ou sans roulotte. Près de Sherbrooke. 1-819-837-2140. 12-05-86

PRÈS BERTHIER, bord de l'eau, 40 arpents, excellente terre à culture. Possibilité 20 arpents, terre boisée. 842-2394. 12-05-86

TERRA À BOIS en montagne avec chalet sur bord de lac, environ 7 arpents large sur 27 long, grand domaine 22 000\$. (819) 536-4466. 12-05-86

Voyages

# RÉVEIL DE L'OPPOSITION

LE VISAGE politique de l'Alberta a été soumis à une sorte de chirurgie à la faveur des élections législatives qui se sont déroulées avant-hier dans cette province. Terre de prédilection du monopartisme depuis plus d'un demi-siècle, la province pétrolière du Canada va donc vivre avec une Assemblée législative qui ne sera pas une simple chambre d'entérinement des décisions d'un parti unique ou presque. Après plus d'une décennie inscrite à l'enseigne et au style de l'ancien premier ministre, M. Peter Lougheed, la vie politique en Alberta s'orientera vers quelque chose de nouveau.

Ces élections législatives, déclenchées par le successeur de M. Lougheed, marquent donc le réveil des différents partis d'opposition. Même si seulement 22 députés siègeront face aux 61 progressistes-conservateurs de M. Don Getty, l'événement doit être souligné. Avant la dissolution du Parlement albertain, le nouveau chef du gouvernement avait hérité d'une majorité forte de 75 députés : c'est M. Lougheed qui avait, par son charisme, composé cette chambre tout en bleu.

Réveil de l'opposition qui ne doit cependant pas voiler un fait important : le taux de participation, jeudi, a été l'un des plus faibles enregistrés dans un scrutin provincial, ces dernières années. Un électeur sur deux s'est présenté aux bureaux de scrutin. C'est dire le peu d'intérêt soulevé par des élections dont l'issue n'a jamais été mise en doute. Apathie des citoyens devant un résultat inéluctable ? Désintéressé devant l'ampleur de la crise économique ? Ces deux considérations ont vraisemblablement joué un rôle majeur, mais elles ne suffisent pas à expliquer le recul considérable essuyé par le Parti progressiste-conservateur de cette province.

Cette réapparition de l'opposition, essentiellement néo-démocrate et libérale, n'est pas une surprise majeure pour peu qu'on ait suivi le déroulement d'une campagne électorale dans l'ensemble terne et sans grand intérêt. Le premier ministre, M. Getty, a sans doute respecté à la lettre le protocole mis au point par les « ingénieurs électoraux » retenus par son parti : visite des circonscriptions sûres, assemblées des seuls partisans, rencontres parcimonieusement orchestrées avec la presse, débat télévisé avec la participation des sept autres chefs de parti. En termes moins élégants, on pourrait parler d'une campagne aseptisée en fonction du petit écran. Dans les faits, M. Getty a aligné un certain nombre de bénévoles qui jettent un éclairage intéressant sur le résultat du scrutin.

Le premier ministre a eu beau promettre mer et monde à l'intention du milieu agricole et de l'industrie pétrolière, l'un et l'autre durement touchés par la récession économique. Prétendre que tout cela est passager et que le soleil brillera de-

main est sans doute de bonne guerre. Cela n'a pas été suffisant pour rassurer la classe ouvrière de la principale ville de la province. Aussi le NPD et son leader, M. Raymond Martin, ont-ils pu décrocher 12 de leurs 16 mandats dans la seule agglomération d'Edmonton.

De même, certains lapsus du premier ministre ont donné lieu à des interrogations anxieuses au sujet de la vision sociale du chef du gouvernement. Ne pas s'inquiéter de la quasi-permanence des cantines de soupe populaire dans une province hier comparée à l'Arabie saoudite, ce n'est pas faire preuve d'une compréhension impressionnante des problèmes créés par la crise.

D'aucuns ont sursauté lorsque le leader conservateur s'est presque félicité de la catastrophe de Tchernobyl. Voir dans le drame que vivent des milliers de personnes en Europe un frein au progrès de l'énergie nucléaire et le retour en force du pétrole, c'est froter l'indécence. En Alberta comme partout ailleurs, une telle remarque ne passe pas inaperçue.

Durant la campagne électorale, M. Getty a aussi laissé deviner quel cheval de bataille il allait enfourcher au cours des prochains mois. Devant la dégringolade des cours pétroliers, et le tarissement des redevances versées par les sociétés pétrolières, il entend bien obliger l'est du Canada à compenser le manque à gagner du trésor albertain. En rappelant que, durant les années de vaches grasses, le pétrole albertain a été sacrifié à des prix de faveur à l'ensemble du Canada, il faudra maintenant venir en aide à la province pétrolière. De quoi tendre rapidement les relations entre les deux premiers ministres conservateurs que sont MM. Mulroney et Getty.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule dimension fédérale ou pan-canadienne qui se dégage quasi spontanément des résultats de ces élections. Le succès des néo-démocrates albertains, dans le sillage du retour au pouvoir de M. Pawley au Manitoba, voilà peu de semaines, va sans doute gonfler d'espoir le NPD de la Saskatchewan. D'ici l'automne prochain, les trois gouvernements des Prairies pourraient être aux mains des néo-démocrates si, comme le laissent croire certains indices, les jours de M. Devine sont comptés en Saskatchewan.

À Ottawa, les libéraux de M. John Turner accumulent bonne nouvelle sur bonne nouvelle. Au lendemain de la publication du dernier sondage Gallup, ils assistent à la résurrection de leur parti frère albertain, disparu de la scène politique depuis 1971. Et, pendant ce temps, le gouvernement de M. Mulroney s'empêtre dans l'affaire Stevens où le romanesque l'emporte sur l'inquiétant.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

# Éloge du docteur Claude Fortier

## TÉMOIGNAGE

Texte de l'éloge funèbre prononcé par le docteur JACQUES GENEST en l'église Saint-Denis du Plateau de Sainte-Foy, le 25 avril 1986

C'EST UN lourd devoir de faire l'éloge du docteur Claude Fortier, l'un des plus éminents médecins et chercheurs biomédicaux que le Québec et le Canada aient connus. La profonde amitié et la très grande admiration que j'ai toujours eues pour Claude me facilitent cette tâche dans ce moment difficile pour nous tous. Depuis ces deux dernières années, Claude avait beaucoup souffert et sans rémission. Sa longue agonie est maintenant terminée.

Le docteur Fortier avait de profondes convictions chrétiennes. Il a demandé la récompense finale pour laquelle il a consacré une vie exemplaire de droiture, d'intégrité, de service du bien commun, pour le progrès de notre société et de son Université Laval. Ses convictions chrétiennes provenaient d'une évaluation souvent renouvelée de nos raisons d'être et de notre destinée humaine. Il était un chrétien convaincu et sa foi était raisonnée et solide. Il n'avait rien du moralisateur, mais quel exemple d'une vie droite et d'une totale intégrité il nous a donné.

Le docteur Fortier aura été sûrement l'un des élèves les plus brillants du docteur Hans Sélye qui aura eu une influence profonde sur les recherches subséquentes du docteur Fortier quant à l'influence de stimuli sensoriels et émotionnels sur l'activité des glandes endocrines, en particulier de la pituitaire antérieure.

Il était le vrai académicien dans le sens anglo-saxon du mot, totalement dévoué et loyal à son Université qu'il a représentée de façon si compétente et si dévouée pendant près de deux décennies, et cela presque seul et à tous les niveaux, qu'il s'agisse du Conseil de la recherche pour la défense, du Conseil de recherches médicales du Canada, et de la Société royale du

Canada, du Conseil de la recherche médicale du Québec, et de nombreux autres comités où Claude acceptait toujours de servir sans aucun égard à sa santé. Quant à son travail de préparation de cours, d'articles ou de conférences, il y avait toujours les soirées et les fins de semaine. Rarement une université a pu être mieux représentée et de ce point de vue j'en connais peu qui ont fait davantage que Claude Fortier pour servir son université et ses confrères, et cela en abusant de ses ressources physiques limitées.

Tous ses collègues, tant du Canada que de l'étranger, et je puis en parler en connaissance de cause, avaient un profond respect non seulement pour ses qualités morales, mais aussi pour son érudition et sa vaste culture. Rien ne lui était étranger : archéologie, musique, littérature, philosophie, histoire, et arts. Le docteur Fortier était un esprit vraiment universel qui faisait honneur à son université, à notre groupe canadien français et à notre pays.

Il a créé à Laval un centre de recherches en neuro-endocrinologie et sur l'axe hypothalamo-hypophysaire de stature internationale et supérieur à tout ce qui existait au Canada. Il a d'ailleurs été l'un des pionniers au monde dans cet aspect de la physiologie moderne. De plus, il aura été de loin le précurseur de l'introduction de l'information dans la recherche médicale. Il était 20 ans avant son temps. Il avait vu loin et juste.

Il a formé de nombreux jeunes chercheurs qui ont aussi enrichi l'Université Laval de leurs contributions et de leur prestige. Sans aucun doute il a eu une influence déterminante chez plusieurs d'entre eux, dont le plus éminent est le docteur Roger Guillemin, Prix Nobel de physiologie et de médecine en 1977. Mais le docteur Fortier était un homme modeste et qui ne s'est jamais vanté de ses multiples contributions, qu'elles soient d'ordre scientifique, intellectuel ou social. Ses immenses qualités intellectuelles, son souci de l'excellence, son esprit de justice ont été reconnus de partout. C'est ainsi qu'on lui a confié la présidence du Conseil des sciences du Canada et celle de

la Société royale du Canada, deux des organismes les plus importants dans notre vie intellectuelle et scientifique.

On peut résumer toute la vie de Claude Fortier en disant qu'il était littéralement un géant sur le plan scientifique, médical et intellectuel et qu'il a donné toutes ses énergies au progrès de la science et de l'Université Laval.

Il nous laisse le souvenir d'un grand chercheur, d'un homme d'une très haute distinction, d'un *scholar* dont l'érudition était quasi universelle et d'une motivation profonde pour le bien commun. Jamais ai-je vu le docteur Claude Fortier refuser de servir sur un comité, sur un conseil ou pour une cause importante, et pourtant ses responsabilités de directeur de département et sa santé lui donnaient toutes les raisons les plus valables pour s'en abstenir. Mais sa conception du devoir, du bien commun et du progrès de la société, conception qui est peut-être d'un autre âge, d'une autre époque, est un exemple extraordinaire pour les plus jeunes. Ce n'est pas l'argent, ce ne sont pas les avantages des conventions collectives qui ont motivé Claude. Le docteur Fortier était mu uniquement par la recherche de l'excellence en tout et par l'acquisition d'une compétence supérieure dans son domaine.

Nous avons la chance cet après-midi de nous arrêter un moment pour mieux nous rendre compte de tout ce qu'il nous a laissé par sa grandeur d'âme, sa générosité de tous les moments, sa courtoisie, son raffinement, son élégance intellectuelle, son exemple de travail acharné, de sens critique et d'intégrité, et son profond sens chrétien. Son contact nous a tous laissés plus riches à bien des points de vue. Le docteur Claude Fortier s'est dépensé sans compter et il attend, après avoir combattu jusqu'au bout le bon combat, achevé sa course, gardé la foi, la couronne de justice que saint Paul demandait au Seigneur dans sa deuxième épître à Timothée (IV, 6-18). Cette espérance est une des grandes richesses du chrétien et du croyant. Nous remercions la Providence de nous avoir fait connaître Claude Fortier.

# Le rodéo constitutionnel

## QUÉBEC

GILLES LESAGE

MÊME S'IL laisse tout le monde sur son appétit, M. Gil Remillard vient de réitérer sobriement deux ou trois choses importantes, à la veille de la reprise des négociations constitutionnelles entre le Québec, Ottawa et les autres provinces.

Ainsi, il importait de rappeler que, si libéral et fédéraliste soit-il, le gouvernement Bourassa n'a pas l'intention de signer aveuglément la loi constitutionnelle de 1982, sous prétexte de conciliation et d'harmonie, ou en échange d'illusioires avantages financiers. Au contraire, comme il a signalé hier le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, aucun gouvernement québécois ne saurait paraphraser cette loi. Comme le gouvernement péquiste, les libéraux ne s'opposent pas, évidemment, au rapatriement, mais ils regretteront vivement que ce dernier ait servi de prétexte pour modifier substantiellement la constitution canadienne sans tenir compte des droits historiques du Québec.

Il faut donc modifier la loi fondamentale de ce pays, la corriger et la rendre acceptable, pour que le Québec y adhère avec honneur et enthousiasme, selon la lumineuse formule électorale de M. Brian Mulroney. Mais justement, qu'y a-t-il sous cette médaille bien frappée ? Après vingt mois de généreuses et louables intentions, n'est-il pas grand temps que le Premier ministre canadien pose, au préalable, « des actions concrètes susceptibles d'orienter les négociations dans la bonne voie ». La manoeuvre est habile, astucieuse — c'est du meilleur Robert Bourassa — et elle souligne que le Québec ne doit pas être seul à se lancer dans la corrida, au risque de s'y casser le cou. La volonté de négocier doit être bilatérale, multilatérale même, si l'on tient compte de l'assentiment essentiel des autres provinces.

La balle n'est pas seulement du côté du Québec mais aussi du côté de cette Fédération qui a isolé l'un de ses partenaires majeurs, note avec pertinence M. Remillard (comme on peut le lire dans la page voisine).

À ce jour, pourtant, le Québec a fait preuve d'une orthodoxie scrupuleuse qui devrait le rendre moins suspect que le précédent, aux yeux

de l'ombrageux appareil fédéral. Son abandon de la clause dérogatoire, son acceptation inconditionnelle de la charte des droits et libertés, sont des signes tangibles d'une extrême bonne volonté, dont la contrepartie se fait attendre. Certes, comme dit le ministre, les Québécois ne doivent pas être pris en otages, ni leurs droits fondamentaux servir de monnaie d'échange. Mais n'a-t-il pas agi de façon prématurée et imprudente, en jetant un atout, en se défilant d'une police d'assurance, sans quel que garantie en retour ? M. Léon Dion le craignait avec raison, il y a deux mois.

En attendant, le gouvernement québécois se devait de rappeler les principales conditions qui pourraient l'amener à adhérer à la loi constitutionnelle de 1982, à savoir : la reconnaissance explicite du Québec comme société distincte ; la garantie de pouvoirs accrus en matière d'immigration ; la limitation du pouvoir fédéral de dépenser ; la reconnaissance d'un droit de veto ; la participation du Québec à la nomination des juges à la Cour suprême du Canada. Attachons-nous au premier de ces points, le plus fondamental d'ailleurs, les quatre autres en découlant et faisant partie des revendications traditionnelles, voire des droits historiques du Québec.

Il est rafraîchissant d'entendre M. Remillard dire que « la reconnaissance de la spécificité québécoise est pour nous une condition préalable à toute négociation », et que l'identité du « phénomène national québécois » ne doit d'aucune façon être mise en cause. « Nous devons donc être assurés que la constitution canadienne reconnaîtra explicitement le caractère spécifique de la société québécoise et nous garantira les moyens nécessaires pour assurer son plein épanouissement dans le cadre du fédéralisme canadien. »

On chicanera longtemps quant à savoir si le Québec est une société distincte — comme le prétendent les libéraux et M. Mulroney — ou s'il forme un peuple, dont la reconnaissance constituait un préalable essentiel dans le Projet d'accord constitutionnel soumis par M. René Lévesque, il y a un an. Mais avant de se laisser à nouveau enfermer dans la sémantique et l'exégèse, il importe de faire dire aux mots ce qu'ils impliquent. Pas moins, mais pas plus.

Malheureusement, comme il en a l'habitude, le premier ministre a

déjà ouvert son grand carquois de roublardises, avant même que les parlementaires du Québec n'aient assimilé l'aimable mise en demeure que son ministre délégué leur a servie hier. Interrogé à l'Assemblée nationale, jeudi, M. Bourassa a en effet donné au concept de société distincte un prolongement inédit, une extension étonnante, sinon incroyable. Selon lui, la reconnaissance du Québec comme société distincte, dans le cadre de la constitution, « implique une interprétation par les tribunaux qui nous donne un pouvoir nettement prioritaire » sur les questions linguistiques.

Incrédulé, M. Pierre-Marc Johnson s'étonne, s'insurge. Le préambule conférerait donc à l'Assemblée nationale la compétence prépondérante qu'elle réclame en matière linguistique ? M. Bourassa joue de ruse, explique plutôt que les tribunaux devront tenir compte du nouveau préambule reconnaissant le Québec comme société distincte. « C'est une question de logique, conclut-il ; dans l'interprétation de la constitution, ceci confère au Québec des pouvoirs linguistiques particuliers. »

Et voilà pourquoi votre fille est muette ! Bien sûr, le préambule d'un document fondamental n'est pas anodin ; il fait partie, jusqu'à un certain point, de la constitution elle-même. Mais il ne l'amende ni ne la modifie. Dans ce cas précis, il ne saurait annuler les articles très nets qui atténuent de façon considérable la prépondérance québécoise en matière linguistique, la soumettent à la charte canadienne des droits. Comment compter sur des juges pour récupérer des prérogatives historiques ? À moins que, justement, l'on ne s'oriente petit à petit vers un gouvernement par les juges, prenant la relève de Parlements qui abdiquent leurs responsabilités.

En clair, c'est ce que M. Bourassa souhaite. Dangereuse déviation que celle qui fait des tribunaux les juges de dernière instance, alors que ce rôle relève uniquement des Parlements, des représentants élus du peuple. Il y a là une grave abdication (que M. Léon Dion avait déjà décelée, en février, à propos de la clause dérogatoire), et à laquelle le gouvernement s'approprie à donner une extension sans précédent.

Saluez l'essentielle mise au point de M. Remillard. Mais gare au lapin que M. Bourassa sort de son chapeau, comme pour un rodéo !

# LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00 Pour information : à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porteur: Édition quotidienne = 139\$ par année 75\$ 6 mois 39\$ 3 mois Livraison par la poste: Édition quotidienne = 145\$ par année au Canada 79\$ 6 mois 42\$ 3 mois Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# LETTRES AU DEVOIR

## Une mauvaise interprétation...

Copie d'une lettre adressée à M. Pierre Juneau, président de la Société Radio-Canada.

AU NOM des associations d'interprètes professionnels que nous représentons, nous tenons à vous adresser une vigoureuse protestation au sujet de l'interprétation simultanée, aussi bien vers le français que vers l'anglais, diffusée par vos deux réseaux à l'occasion de l'ouverture officielle d'Expo 86 à Vancouver, le vendredi 2 mai. Les tristes bribes de discours qui nous ont été infligées ce soir-là, surtout vers le français, étaient indignes d'un organisme d'État comme le vôtre. Est-il nécessaire de préciser le merveilleux effet que cela a pu avoir sur votre réputation internationale ?

Nous ne doutons pas que vous puissiez trouver des explications à cet échec évident (restrictions budgétaires, bien sûr, et interprète sans doute recrutée par un autre organisme), mais il n'en demeure pas moins qu'il vous revient à vous, Radio-Canada/CBC, de vous assurer que ce que vous diffusez « passe la rampe », en quelque sorte. De toutes façons, nous ne voudrions pas que les Canadiens puissent croire que la personne entendue ce soir-là sur les deux réseaux était représentative des membres de la profession au Canada, ce qui pourrait causer un grave préjudice à celle-ci, et nous ne trouverions pas inconcevable que Radio-Canada juge bon de faire une mise au point à ce sujet dans une prochaine émission de nouvelles de diffusion nationale.

Certes, cet incident ne reflète pas l'attitude habituelle de Radio-Canada, mais il nous paraît très important de le dénoncer publiquement car il semble s'inscrire dans une liste, hélas de plus en plus inquiétante, d'actes ou de prises de position d'organismes publics préjudiciables au bilinguisme. Nous semblons en effet constater un net recul des programmes de bilinguisme au niveau fédéral, comme en témoignent les faits suivants : ministres comparant devant les comités parlementaires avec des déclarations non traduites ; conférences fédérales organisées sans services d'interprétation à cause des carences du secrétariat d'État ; documents ministériels publiés en anglais seulement, notamment au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si nos informations sont exactes, etc.

Bref, le climat actuel en matière de droits linguistiques semble, n'ayons pas peur des mots, assez réactionnaire, et c'est pour quoi nous avons le devoir d'être vigilants. Je rappelle à toutes fins utiles que nos diverses associa-

tions d'interprètes professionnels sont tout à fait disposées à fournir des listes d'interprètes compétents à quiconque est appelé à en recruter.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

— J.-M. GAZET vice-président (interprètes), ATIO; — N. PRATT-HIRIDJEE Association internationale des interprètes de conférence; — E. RICHTER-WILDE présidente (interprètes), Société des traducteurs du Québec.

Montréal, le 3 mai.

## Du génie provocateur d'une Renaissance

MERCI À Jean Royer, pour l'article intelligent et généreux du cahier culturel du 12 avril 1986, suite à la rencontre qu'il a eue avec le philosophe marin, géographe, poète, écrivain et spécialiste des sciences... qu'est ce marginal et sympathique Michel Serres.

C'est un « Monsieur » qu'il faut lire et relire pour bien le saisir, car la forme de son écriture nouvelle et originale peut dérouter ! — Surtout ne pas se décourager ! — À la première lecture, on passe souvent à côté, mais à tout moment, on peut être allumé... éclairé sur des relations évidentes que l'on ne voit plus. À sa lecture, on trouve un sens, du sens, de plus en plus de sens... du local au global, du fondamental au transcendantal.

Je vous approuve donc sur ce que vous avez écrit.

« Une des plus grandes leçons de vivre et de penser » — « philosophie des corps mêlés où il nous redonne le sens de la vie, où il démontre nos réflexes culturels » — « fuit les dogmes et les idéologies, pour tenter une réconciliation du savoir » et ce depuis l'Antiquité...

Les « cinq sens » paru chez Grasset est un livre différent qui a obtenu le Prix Médicus de l'essai. C'est un nouveau prix dans l'édition internationale. Est-ce un symbole ?

Impossible de résumer ce livre, dense et riche, où il propose de rétablir un rapport réel au monde, à travers le goûter, le toucher, le sentir, l'ouïe et la vue. Sensations qu'il décrit longuement et précisément, fondamentalement. Le sixième sens caché, c'est l'Amour qui touche l'intégral et le transcendantal.

Reprise donc du réel, à travers les cinq sens et non à travers le langage et sa culture. Langue qui d'ailleurs se meurt et est remplacée par la science et ses nouveaux langages. Notre culture codée, vécue par procuration, agit comme une drogue, ne voit plus l'avenir, nous empêche de penser, libre, et anesthésie la vie...

Comment se fait-il que notre culture-civilisation, si riche, si technologique, si performante, ne

donne pas à manger à ceux qui ont faim, engendre de la pauvreté, ne se reproduit pas, et finit par créer un « Doute » dans les « Esprits » sur l'Aventure occidentale et mondiale ?

Aventure et libre-échange qui nous ont permis de conquérir du pouvoir jusqu'au « nucléaire ». La prophétie du mythe de Prométhée s'est accomplie. Mais depuis « Hiroshima », c'est le mythe d'Hermès qui est entré en jeu, avec le développement intense des communications.

Ce messager des Dieux, que va-t-il nous révéler, va-t-il nous libérer ? nous balayer ? nous donner l'intuition d'un chemin ? Va-t-on reconnaître son pouvoir subtil pour que notre imagination connectée ensemble, triomphe ? Il y a : URGENCE. Le monde ne va pas très bien. Les « choses » ne s'arrangent pas ! Beaucoup pensent qu'il pourrait aller mieux. Certains travaillent et vivent le nouvel âge, la troisième vague, l'ère du Verseau. Ils se reconnaissent comme ceux devant la peur, l'angoisse ou le désespoir. Il faut réinventer une culture et la porter sur soi. Proposer une harmonie de tous les sens, du multiple au paysage, de l'éphémère au continu...

Artistes, penseurs, rêveurs, restaurateurs, humains de bonne volonté, l'Avenir a besoin de vous. Le politique suivra ainsi que l'économique ! Alors ! Renaissance ou Résurrection !!! Il y a un « Défi » à relever !

Avec Michel Serres, vous avez une source d'inspiration. Georges Sufferd, du magazine *Le Point*, s'est permis d'énoncer : « À partir de maintenant, il faut brûler l'oeuvre de Michel Serres, ou recommencer à penser à partir d'elle. »

— PATRICE HARY  
Montréal, 24 avril.

## Bravo Air Canada

Lettre adressée à M. Pierre Jeannot, président de Air Canada.

LE CONSEIL québécois sur le tabac et la santé en session a proposé de vous féliciter de votre initiative de défendre de fumer sur certains vols d'Air Canada.

Le Conseil est d'autant plus fier de votre attitude ferme envers les manigances des compagnies de tabac.

Votre geste aura sûrement une grande influence sur d'autres compagnies d'aviation et les incitera à prendre des mesures analogues.

Il faut que ce fléau, qui coûte des centaines de vies de non-fumeurs chaque année, soit limité à ceux qui veulent s'y exposer en connaissance de cause.

Le Conseil espère que cette pratique, de défendre de fumer sur certains vols, soit maintenue et même élargie sur tous les vols.

Vous pouvez compter sur notre appui.

— ERWIN MOROSOLI pasteur, Conseil québécois sur le tabac et la santé. St-Nérée, 28 avril.

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## « Des professions libérales libérées ? »

L'OFFICE des professions du Québec est un organisme particulièrement discret depuis une quinzaine d'années. Mais voilà qu'après de minutieuses recherches et profitant du vent de déréglementation qui souffle, il s'ouvre aux idées visant à percer les cloisons étanches et les règlements souvent anachroniques qui entourent certaines professions libérales.

Doit-il y avoir publicité des services et des tarifs ? Doit-il y avoir concurrence ouverte entre des professionnels qui souhaitent se présenter à la clientèle éventuelle autrement que sous le chapeau anonyme et avec le titre que confère la loi en exclusivité ? Ce ne sont là que quelques-unes des questions qui font surface et qui devraient amener le gouvernement du Québec à mettre à jour l'ensemble de la législation qui touche les professions.

Il y a, régies par les lois québécoises, deux sortes de professions : d'abord les reines, les professions à exercice exclusif. Ce sont celles des avocats, des notaires, des médecins, des architectes, des comptables agréés, etc. La loi prévoit qu'elles sont gérées et essentiellement réglementées par les membres des professions elles-mêmes qui fixent les contours et qui assurent à la fois le niveau de formation, le respect du code d'éthique, et d'une façon générale, la protection corporative des membres autant que leur représentation adéquate auprès des gouvernements et de l'opinion publique.

Il y a ensuite les professions à titre réservé. Ce sont celles pour lesquelles ceux qui veulent offrir leurs services à la population sous une étiquette donnée doivent faire partie d'une corporation professionnelle qui exerce, pour ses membres, des responsabilités et des droits à peu près analogues à la première catégorie mais d'une façon plus souple. Sauf que dans ce

dernier cas, il suffit pour les individus d'employer un autre vocable que celui réservé par le législateur et dès lors d'offrir au public les mêmes services professionnels qui deviennent totalement libres de réglementations.

Un administrateur agréé qui veut utiliser ce titre doit respecter les règles minimales établies par sa corporation car il s'agit d'un titre réservé. Par ailleurs, si quelqu'un offre ses services sous l'étiquette de « conseiller en adminis-

tration », il peut le faire sans cadre législatif ou réglementaire de l'État.

On protège minutieusement, par les lois de protection des consommateurs, les acheteurs imprudents aux prises avec le moindre petit vendeur itinérant.

La PME qui fait affaire avec des chevaliers d'industrie en matière de vente d'équipement ou de services dans le domaine de l'informatique par exemple risque peut-être sa santé financière, la faillite pour elle-même et le chômage pour ses employés si elle est mal conseillée. Elle n'est d'aucune façon protégée contre les beaux discours de ceux qui s'octroient ainsi titres et compétences professionnelles de qualité douteuse.

De plus, il est bien évident que le cadre traditionnel d'exercice de plusieurs professions libérales éclate de l'intérieur même. Les fonctions d'un notaire, aujourd'hui, sont assez loin de celles qui étaient les siennes il y a vingt-cinq ans et les avocats sont autant conseillers

en affaires et agent de lobbying que conseillers juridiques et plaideurs. Les comptables sont sortis depuis longtemps, pour survivre et se développer, des colonnes de chiffres et s'impliquent dans le recrutement de personnel, la gestion de projets à l'étranger, la formation des cadres, les relations de travail, la communication interne dans les entreprises, etc.

En fait, ce qui se développe de plus en plus, ce sont les réseaux interprofessionnels, soit à l'intérieur de multinationales qui absorbent uns à uns les bureaux déjà constitués, soit par l'établissement entre cabinets autonomes de liens qui les rendent de fait interdépendants dans leurs relations avec les clients.

Cette évolution, aussi saine que normale, a bien sûr des conséquences considérables sur l'exercice professionnel et c'est de ce côté que l'Office devra bientôt regarder.

Le professionnel que réglemente aujourd'hui l'Office des professions existe toujours comme individu mais ses services, ce pourquoi il est en fait objet de réglementation, échappent souvent à sa responsabilité individuelle. S'il est dans une firme importante, c'est la firme toute entière qui fournit les services multidisciplinaires que requiert le gros client ou le modeste citoyen. Celui qui les vend n'est souvent pas celui qui les rend. Dès lors, on peut bien continuer à réglementer l'individu qui pose le geste professionnel dans son bureau au sein de la firme mais il faudrait penser aussi à l'organisation qui le paie, qui l'encadre, qui le limite, l'oriente et le sanctionne.

Les problèmes auxquels sont confrontés les administrations, les entreprises et les personnes actives dans la vie économique et sociale sont de plus en plus complexes et requièrent souvent des interventions faisant appel simultanément à des expertises qui débordent le



champ d'une seule profession. C'est donc pour répondre à cette réalité que l'exercice interprofessionnel se développe de fait, bien au-delà de l'exercice unidimensionnel des professions traditionnelles.

L'action conjuguée d'un fiscaliste, d'un comptable, d'un conseiller en administration, d'un avocat et d'un psychologue offre de fait une prestation professionnelle originale en elle-même et mieux adaptée aux besoins d'un client, vraisemblablement aussi moins coûteuse que la juxtaposition de tous les services de ces mêmes professionnels et, de toute façon, plus efficace. C'est vers cet exercice interdisciplinaire et interprofessionnel qu'il faut permettre d'aller et ce, le plus rapidement possible.

Dans un tel contexte, tout ce qui peut permettre à l'acheteur de ces services professionnels de mieux connaître ce qu'on lui offre et de vivre plus qu'aujourd'hui suivant les

règles de l'offre et de la demande ne peut que dépoussiérer nos vieux collages corporatistes. Il faudrait cependant mettre de l'ordre dans les titres et catégories de services qui créent la confusion, qui incitent au charlatanisme et à l'amateurisme. Il faut obliger ces vendeurs à dire ce qu'ils cachent dans leurs boîtes et dans leurs porte-documents.

S'il est important que l'on ne se fasse pas rouler par un vendeur d'aspirateur, il est tout autant que la PME locale qui a peut-être déjà reçu plusieurs dizaines de milliers de dollars de subventions pour se maintenir à jour et à flot ne tombe pas entre les mains de magiciens du verbe qui la suréquiperont en claviers et en écrans de toute sorte jusqu'à l'écraser sous les paiements de quelques grands véhicules de luxe qu'on lui aura conseillé d'acheter pour transporter occasionnellement quelques pommes de terre ou quelques dossiers.



### LES ANNÉES QUI VIENNENT

JEAN-PAUL L'ALLIER

tration », il peut le faire sans cadre législatif ou réglementaire de l'État.

Dans ce dernier cas par exemple, c'est l'association privée elle-même qui s'autodiscipline et qui fixe autant que possible des standards que ceux qui acceptent volontairement d'en être membres s'engagent à respecter. Par ailleurs, quelqu'un qui aurait raté ses examens à l'École des Hautes Études commerciales ou à une faculté d'administration ou qui ne serait tout simplement jamais allé à l'école pourrait prendre le même titre et vendre ses services à la population sans contrainte particulière. Le titre n'est pas protégé.

Les abus corporatistes de certaines professions libérales traditionnelles ne sont peut-être pas à ce moment-ci les plus importants à régler. Il y a bien sûr ici et là des attitudes dépassées et anachroniques qui méritent une attention plus ur-

## « L'enjeu n'est rien de moins que la dignité du Québec »

### ■ Les règles de la péréquation doivent être inscrites dans la constitution canadienne

GIL RÉMILLARD

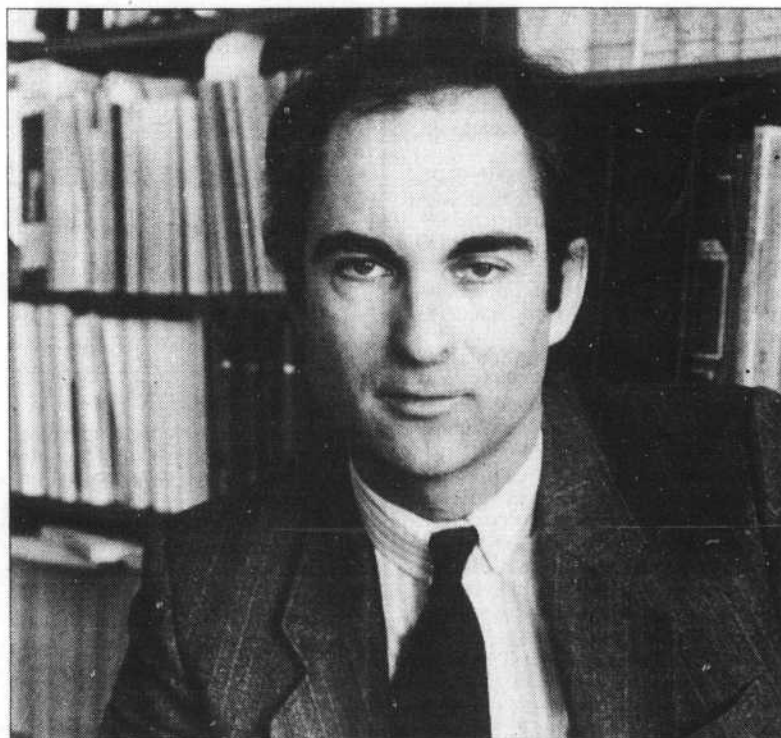
Extraits de l'allocution prononcée hier par le ministre québécois des relations internationales lors d'un colloque sur la Confédération canadienne tenu au Mont-Gabriel

LE 17 AVRIL 1982 est une date historique pour le Canada. Ce jour-là, Elizabeth II, reine du Canada, proclamait sur la colline parlementaire à Ottawa la loi constitutionnelle de 1982. Après plus de 55 ans de discussions difficiles qui ont même à certains moments, plongé le fédéralisme canadien dans des crises profondes, le Canada mettait fin à son dernier lien colonial avec Londres. Il profitait aussi de l'occasion pour amender substantiellement sa constitution de 1867 en y ajoutant une charte des droits et libertés, une formule d'amendement, des droits pour les autochtones, un principe de péréquation et une modification au partage des compétences législatives concernant les ressources naturelles. [...]

Il faut bien dire aussi qu'en suivant le vieux mécanisme colonial, une dernière fois, Ottawa et les neuf autres provinces ont pu d'autant plus facilement passer outre au refus du Québec d'accepter ces modifications fondamentales à la constitution canadienne. Nous savons que ce refus n'a aucune conséquence juridique, puisque le rapatriement a été fait légalement. La loi constitutionnelle de 1982 s'applique au Québec malgré son désaccord. Cependant, ses implications politiques sont réelles. Le Québec, parce qu'il n'accepte pas la loi constitutionnelle de 1982 s'objecte à voter sur tout amendement constitutionnel. Nous refusons de voter par exemple sur tout projet d'amendement concernant le Sénat, l'enclassement du droit à la propriété dans la charte ou encore les droits des autochtones pour lesquels, par ailleurs, nous avons la plus grande sympathie.

#### Pour une reprise des négociations

Le Québec ne s'objecte évidemment pas à ce que le Canada ait repris de Londres l'entière juridiction sur sa propre constitution. Ce à quoi nous nous objectons, c'est que ce rapatriement ait servi de prétexte pour



M. Gil Rémillard, ministre québécois des Relations internationales

modifier substantiellement la Constitution canadienne sans tenir compte des droits historiques du Québec.

Quatre ans après la proclamation de la loi constitutionnelle de 1982, le Québec dirigé par un nouveau gouvernement n'y a toujours pas adhéré. Il faut dire qu'aucun gouvernement québécois de quelque tendance politique que ce soit ne pourrait signer cette loi constitutionnelle de 1982 dans son texte actuel. Toutefois, si certaines modifications y étaient apportées, elle pourrait être acceptable pour le Québec.

Le gouvernement du Québec souhaite donc la reprise de discussions constitutionnelles. Toutefois, les conditions ne sont pas encore remplies pour que s'engagent des négociations constitutionnelles formelles. [...]

Que l'on comprenne bien qu'il n'appartient pas seulement au Québec d'agir. Nos partenaires fédéraux se doivent eux aussi d'être actifs. Nous attendons d'eux des actions concrètes susceptibles d'orienter les négociations dans la bonne voie. La balle n'est pas seulement du côté du Québec mais aussi du côté de cette fé-

dération qui a isolé l'un de ses partenaires majeurs qui l'a créé en 1867. [...]

Il ne s'agit pas de comptabiliser les erreurs qui ont été faites de part et d'autre. Au contraire, le temps est plutôt à la coopération et à la compréhension. [...]

Il ne s'agit pas non plus de tout repousser du revers de la main pour recommencer à neuf. Absolument pas, tout n'est pas mauvais dans cette loi constitutionnelle de 1982. La charte des droits et libertés par exemple est somme toute, après quatre ans d'interprétation par nos tribunaux, un document dont nous pouvons être fiers comme Québécois et Canadiens. Le plus grand mérite de cette charte est sans doute de nous donner peu à peu une mentalité nouvelle face au respect des droits humains. C'est pourquoi notre première décision constitutionnelle comme gouvernement en décembre dernier, a été de ne plus utiliser systématiquement, comme le faisait l'ancien gouvernement, cette clause « nonobstant » dans les lois québécoises pour déroger aux libertés et

droits fondamentaux garantis aux articles 2 et 7 à 15 de la charte canadienne. Nous voulons que les Québécois soient aussi bien protégés quant à leurs droits fondamentaux que les autres Canadiens.

Si la charte canadienne pose peu de problèmes pour être acceptable au Québec, il n'en va pas de même de certains autres aspects de la loi constitutionnelle de 1982 qui à bien des égards viennent à l'encontre des droits historiques du Québec.

#### Les conditions du Québec

Le 2 décembre 1985, la population du Québec nous a donné clairement le mandat de réaliser notre programme électoral qui fait état des principales conditions qui pourraient amener le Québec à adhérer à la loi constitutionnelle de 1982.

- Ces conditions sont :
- la reconnaissance explicite du Québec comme société distincte ;
- la garantie de pouvoirs accrus en matière d'immigration ;
- la limitation du pouvoir fédéral de dépenser ;
- la reconnaissance d'un droit de veto ;
- la participation du Québec à la nomination des juges à la Cour suprême du Canada.

La reconnaissance de la spécificité québécoise est pour nous une condition préalable à toute négociation susceptible d'amener le Québec à adhérer à la loi constitutionnelle de 1982. [...]

Cette identité ne doit d'aucune façon être mise en cause. Nous devons donc être assurés que la constitution canadienne reconnaît explicitement le caractère spécifique de la société québécoise et nous garantira les moyens nécessaires pour assurer son plein épanouissement dans le cadre du fédéralisme canadien.

De la reconnaissance de la spécificité québécoise découle la nécessité d'obtenir des garanties réelles pour notre sécurité culturelle. Cette sécurité se traduit notamment par le pouvoir du Québec de planifier entièrement son immigration pour maintenir son caractère francophone en faisant contrepois ou même en renversant les tendances démographiques qui laissent présager une diminution de son importance relative au Canada.

La sécurité culturelle signifie aussi la possibilité pour le Québec

d'agir exclusivement dans ses champs de compétence sans l'interférence du gouvernement fédéral par son pouvoir de dépenser. On sait que par ce pouvoir, Ottawa peut dépenser, comme il l'entend, des sommes d'argent dans tous les domaines, qu'ils soient de sa compétence ou non. Cette situation est devenue intolérable. Elle est pour l'ensemble des provinces une « épée de Damoclès » sur toute politique planifiée de leur développement tant social, que culturel ou économique. Le projet de loi C-96 portant sur le financement de la santé et de l'enseignement post-secondaire qui est devant le Parlement canadien illustre bien cette situation.

Ce projet de loi est nettement injuste et discriminatoire pour le Québec. Il signifie pour le Québec un manque à gagner de \$ 82,000,000 en 1986-87. Que le gouvernement fédéral se désengage de ces champs d'action qui ne relèvent pas de sa juridiction, nous le souhaitons, mais qu'il ne donne pas aux provinces les ressources financières en conséquence, voilà ce qui nous est inacceptable. Il apparaît de plus en plus nécessaire que l'on assujettisse l'exercice du pouvoir de dépenser à l'approbation des provinces. Cela contribuerait grandement à bonifier le fonctionnement du régime fédéral.

Si le projet de loi 96 devait être voté par le Parlement canadien, cela pourrait certainement avoir un impact sérieux sur le déroulement des négociations constitutionnelles.

#### La péréquation et la constitution

Le pouvoir de dépenser relié au principe de la péréquation est beaucoup plus acceptable. Toutefois, là encore, la situation que nous vivons présentement est tout à fait injuste à l'égard du Québec. Mon collègue, le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, a eu raison de dénoncer dans son récent budget l'attitude d'Ottawa qui a modifié unilatéralement les règles d'application de la péréquation. Il est inacceptable que par un geste unilatéral, Ottawa modifie les règles d'application du principe de la péréquation qui est enclenché dans l'article 36 de la loi constitutionnelle de 1982. Les paramètres généraux d'application de ce principe fondamental de notre fédéralisme doivent être inscrits dans la

constitution. Ainsi pour le modifier, on devra avoir recours à la formule d'amendement. C'est là un motif de plus pour exiger une révision de la formule d'amendement et ainsi mettre le Québec à l'abri de toute modification unilatérale susceptible d'affecter ses droits.

La formule d'amendement actuelle est inacceptable pour le Québec en ce qu'elle ne prévoit pas de compensation financière dans tous les cas de retrait et qu'elle permet de modifier les institutions fédérales ou encore d'accepter une nouvelle province dans la fédération malgré l'objection du Québec. Nous réclamons donc un droit de veto susceptible de nous protéger adéquatement contre tout amendement constitutionnel allant à l'encontre des intérêts du Québec.

Les modifications à la constitution ne se font pas toujours formellement en utilisant la formule d'amendement. La Cour suprême du Canada qui est notre tribunal de dernière instance peut à toutes fins utiles, par son interprétation de la constitution, nous imposer elle aussi des amendements constitutionnels.

Le rôle de notre Cour suprême est Voir page A-10: L'enjeu

« Déjà 20 ans ! »

À Montréal, de plus en plus, les gens bouquent le soir. Tôt ou tard...

**RENAUD BRAY**  
jusqu'à minuit!  
7 soirs par semaine  
5219, Côte-des-Neiges — 342-1515

**LE PARI DE L'INDUSTRIALISATION RURALE**  
MICHEL QUÉVIT

**LE PARI DE L'INDUSTRIALISATION RURALE**  
MICHEL QUÉVIT

Selon une double approche — économique et sociologique —, l'ouvrage analyse la grande variété de ces initiatives économiques nouvelles et dégage des éléments d'une politique de développement adaptée à leur croissance. Préfaçant l'ouvrage, M. Christian HUILLET, Administrateur Principal de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (O.C.D.E.), situe l'intérêt de la problématique du développement rural pour les gouvernements des pays de l'O.C.D.E. dans la mise en oeuvre de leur politique de développement économique.

En vente chez votre libraire

18,85\$

**AGENCE DU LIVRE** 1246 rue St-Denis, Montréal, Qué. H2X 3J6 — Tél.: 514-844-6896 service aux collectivités — 844-4967

**WEIMAR**  
OU L'EXPLOSION DE LA MODERNITÉ

Une confrontation du rationalisme et de l'irrationalisme dont l'actualité ne saurait échapper: l'explosion de la modernité sous la République de Weimar fut avant tout la manifestation d'une crise majeure de la raison occidentale. Aussi l'étude de la modernité weimarienne est-elle entreprise ici dans la perspective d'une « archéologie de la post-modernité ».

37,70\$

**WEIMAR**  
OU L'EXPLOSION DE LA MODERNITÉ

éditions anthropos

# SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

## ◆ Sondage

est vrai pour le disque, le cinéma et la télévision. La consommation de produits culturels de langue anglaise par les francophones surpasse de beaucoup la consommation de produits culturels de langue française par les anglophones. Les allophones ont aussi un profil de consommation privilégiant les médias anglophones. De l'avis même des francophones, la réputation de qualité des médias de langue anglaise est meilleure que celle des médias de langue française.

Chez les francophones de l'ensemble du Québec 30 % des heures d'écoute de la télévision se passent en anglais. À Montréal, cette proportion atteint 38 %. Par contre, les anglophones n'allouent que 13 % de leurs heures d'écoute à la télévision de langue française. Chez les allophones, 60 % des heures d'écoute sont consacrées à la télévision anglaise.

Enfin, 66 % des francophones déplorent que les jeunes Québécois francophones se désintéressent du sort de la langue; 49 % croient qu'au Québec les produits culturels de langue anglaise prennent trop de place dans les activités des francophones; 39 % estiment que la place que prennent les ordinateurs représente une menace pour le français; et seulement 33 % des francophones sont d'avis que la connaissance du français est plus importante que celle de l'anglais pour réussir sur le marché du travail.

## ◆ Ottawa

l'expression "il faudrait absolument que ce soit fait", dit M. Bouchard, qui note que la constitution n'est pas une priorité pour plusieurs provinces anglaises.

Par cette déclaration, Ottawa prend ses distances avec l'engagement du premier ministre Brian Mulroney qui, dans un discours à Sept-Îles lors des dernières élections fédérales, avait promis de ramener le Québec dans le giron de la fédération « dans l'honneur et l'enthousiasme » avant les prochaines élections fédérales. En dépit de la demande du Québec, Ottawa n'a pas répondu à la question hier sur le sens à donner à ces propos.

Dans l'esprit de M. Bouchard, les propositions de M. Rémiillard constituent « un premier pas de la part du gouvernement du Québec. On n'est pas dans l'ordre du temps actuellement. Je n'ai pas senti qu'on puisse parler d'un délai de six mois ou un an ».

Hier, M. Rémiillard déclarait que la balle était maintenant dans le camp fédéral qui, si on se fie à la réaction de son ministre Benoît Bouchard, n'est pas prêt à la retourner. Pas pour l'instant du moins.

## ◆ Francophones

M. Rémiillard a pour la première fois hier levé officiellement le voile sur les grands objectifs de la négociation constitutionnelle que le gouvernement québécois veut entreprendre avec Ottawa et les autres provinces. Il inaugure un colloque à huis-clos sur la reprise des relations entre le Québec et ses partenaires confédérés. Ce colloque est organisé conjointement par l'Institut des relations intergouvernementales de l'Université Queen's et l'École d'administration publique du Québec.

Le ministre a très largement confirmé les informations que publiait LE DEVOIR jeudi sur la stratégie constitutionnelle du Québec. Ainsi, M. Rémiillard a fortement insisté

hier pour qu'avant toute chose Ottawa fasse savoir clairement son intention de négocier.

« Nous attendons de nos partenaires fédéraux des actions concrètes susceptibles d'orienter la négociation dans la bonne voie. La balle n'est pas seulement du côté du Québec, mais aussi du côté de cette fédération qui a isolé l'un de ses partenaires majeurs qui l'a créée en 1867. Nous voulons négocier avec des partenaires qui doivent tout d'abord nous signifier concrètement leur volonté de réparer l'injustice que représente pour le Québec cette loi constitutionnelle de 1982. »

L'engagement envers les francophones hors Québec constitue néanmoins la véritable surprise du discours de M. Rémiillard. L'amélioration de leur situation est même l'un des « trois objectifs principaux » de la prochaine ronde de négociation, a-t-il dit. Si le droit de gestion des établissements scolaires est déjà reconnu aux Franco-ontariens par la Cour d'appel de cette province, la cause n'a pas été portée en Cour suprême et le droit n'est donc pas fermement établi ni en Ontario ni ailleurs au défaut d'être clairement énoncé dans la Charte.

« Ces améliorations à l'article 23 de la Charte des droits, a-t-il expliqué, ne pourraient qu'être profitables aussi à la minorité anglophone du Québec. Il est certain que le problème des francophones hors Québec et des anglophones du Québec ne se pose pas nécessairement dans les mêmes termes. Nous voulons assurer aux anglophones du Québec les droits linguistiques auxquels ils ont légitimement droit. Ces droits doivent se situer évidemment dans le contexte du caractère francophone de la société québécoise et du ferme désir du gouvernement d'en assurer le plein épanouissement. »

Toutefois, en réponse à une question du DEVOIR, M. Rémiillard a indiqué que même si, comme les tribunaux l'ont montré, « il faut lier l'article 23 de la Charte canadienne sur les droits scolaires des minorités avec l'article 93 de la loi Constitutionnelle de 1867 sur les droits des minorités religieuses — et vice versa —, le gouvernement ne trouve pas opportun, dans un premier temps, d'entreprendre des négociations formelles sur l'article 93 ». On sait que cet article fait depuis de nombreuses années échec à toute réforme des structures scolaires au Québec. M. Rémiillard préfère laisser les tribunaux trancher ce débat.

La reconnaissance explicite du Québec comme société distincte constitue par ailleurs la première revendication du Québec. Elle est même, a dit M. Rémiillard « une condition préalable à toute négociation susceptible d'amener le Québec à adhérer à la loi constitutionnelle de 1982. »

« Cette identité ne doit d'aucune façon être mise en cause, a-t-il indiqué. Nous devons donc être assurés que la Constitution canadienne reconnaît explicitement le caractère spécifique de la société québécoise et nous garantira les moyens nécessaires pour assurer son plein épanouissement dans le cadre du fédéralisme canadien. »

Cette reconnaissance doit notamment se traduire par le droit du Québec de planifier entièrement son immigration « pour maintenir son caractère francophone en faisant contrepoids ou même en renversant les tendances démographiques qui laissent présager une diminution de son importance relative au Canada. »

Le Québec veut aussi voir les provinces contrôler le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral de telle manière qu'il ne s'immisce pas dans les champs de compétence des provinces.

Québec demande aussi d'enchaîner les paramètres généraux d'application du principe de péréquation pour éviter les changements unilatéraux auxquels s'adonne le gouvernement fédéral.

On réclame aussi un droit de veto susceptible « de nous protéger adéquatement contre tout amendement constitutionnel allant à l'encontre des intérêts du Québec. »

On veut savoir aussi si l'existence même de la Cour suprême fait partie de la constitution — comme cela semble — et donc si de ce fait le Québec se voit garantir trois juges. Si la réponse est négative, a dit M. Rémiillard, il s'ensuit que le « gouvernement fédéral demeure seul maître de notre Cour suprême, ce qui est nettement inacceptable étant donné le rôle essentiel que joue la Cour suprême dans l'évolution de notre féderation. »

« Le nationalisme québécois n'est pas mort, a conclu, M. Rémiillard. Loin de là. Il est plus vivant que jamais bien qu'il revête une nouvelle forme. Il n'est plus synonyme d'isolement ou de xénophobie mais bien d'excellence. »

## ◆ Juges

Mais elle statue, surtout, que le droit d'être entendu au tribunal dans sa langue, inscrit dans la loi du Nouveau-Brunswick, n'a pas été encaissé, à dessein, dans la constitution du Canada. La Cour ne saurait donc l'imposer par interprétation constitutionnelle, surtout que les autres provinces n'en ont pas voulu et que leur accord est requis pour modifier les dispositions linguistiques de la charte.

« Le droit qu'ont les parties en common law d'être entendues et comprises par un tribunal et leur droit de comprendre ce qui se passe dans le prétoire est non pas un droit linguistique mais plutôt un aspect du droit à un procès équitable », écrit le juge Beetz.

« Tout le monde en jouit, y compris les personnes qui ne parlent ni l'une ni l'autre langue officielle. » Certes, explique la majorité, la constitution comporte un « principe de progression » en matière linguistique, mais c'est par le moyen de lois et par le compromis politique que le bilinguisme avancera au pays, non par décision judiciaire.

La Cour écarte aussi l'idée que le droit d'être compris dans la langue officielle tombe sous l'égide linguistique affirmée à l'article 16 pour le français et l'anglais dans les institutions et le gouvernement du Canada.

Autrement, prévient le juge Beetz, « on ferait un grand pas vers l'adoption d'une exigence constitutionnelle à laquelle il ne pourrait être satisfait que par des tribunaux bilingues. »

« Pareille exigence, dit-il, aurait des conséquences d'une portée incalculable et constituerait en outre un moyen étonnamment détourné et implicite de modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives à la magistrature. »

Bref, le droit d'être compris et de se faire répondre en anglais ou en français — en vertu de la constitution — vaut au Canada et au Nouveau-Brunswick pour les bureaux du gouvernement, mais non pas pour les cours.

Les juges, par traduction, interprète ou autrement, ont l'obligation de comprendre ce qui se passe en cour, mais ces exigences pratiques seront définies en une autre occasion.

Pour le juge en chef, il ne faut pas interpréter la charte de 1982 comme l'article 133 de 1867. Les « contextes » sont « différents ». Déjà dans l'affaire de la Loi 101 au Québec la Cour avait jugé que les règles de pratique des tribunaux devaient être bilingues. Il en va de même des procédures dans la salle d'audience.

De l'avis du juge Dickson, les « institutions » soumises au bilinguisme officiel comprennent les tribunaux. La charte a été conçue « principalement pour reconnaître les droits et libertés individuels face à l'État. »

« Par conséquent, dit-il, les juges et les fonctionnaires des tribunaux ne jouissent pas d'une liberté linguistique illimitée, car en dispensant leurs services à la collectivité ils doivent s'acquitter de certaines responsabilités, dont l'obligation de donner aux plaideurs comparissant devant eux un choix réel quant à la langue qui sera employée. »

Le juge Dickson paraît hésiter cependant devant le bilinguisme intégral. « Faut-il que ce droit [de parler ou d'écrire dans la langue de son choix], pour ne pas être dénué de sens, comporte le droit d'être compris directement ou par le biais d'un interprète ou de la traduction simultanée ? » Selon lui, « la réponse doit être affirmative. »

Plus audacieusement progressiste, le juge Wilson estime au contraire que le droit d'être compris est déjà protégé par les dispositions garantissant un procès équitable, au besoin avec l'aide d'un interprète. Les droits linguistiques doivent y ajouter, graduellement, dans l'avenir.

Elle cite des opinions suivant lesquelles la traduction simultanée lors d'un procès n'est pas possible, notamment au Nouveau-Brunswick qui manquerait d'interprètes qualifiés, et « aurait pour effet de défavoriser un plaideur ». L'interprétation de la charte doit être vigilante « afin d'assurer que les droits linguistiques ne soient pas lettre morte. »

Mme Wilson cite plusieurs juges, notamment du Manitoba, qui insistent sur la nécessité pour le juge de comprendre celui qui s'adresse à lui dans l'autre langue, quoique cela puisse se faire, à leur avis, par la traduction.

« En dernière analyse, toutefois, aucune mesure de ce genre ne vaut l'égalité véritable. » Elle ajoute, évoquant les attentes accrues du public, que « la situation d'inégalité dans laquelle se trouve un plaideur qui doit s'adresser à une formation de juges qui ne sont pas tous pleinement en mesure de répondre ne pourra durer indéfiniment » en regard de la norme « de plus en plus sévère » de la charte sur les langues officielles.

Le moment viendra, à son avis, « où par suite des mesures prises pour rendre les tribunaux fédéraux

plus bilingues, le public s'attendra à avoir accès à une cour compétente dans les deux langues officielles. »

« Ces attentes, conclut Mme Wilson, seraient alors non seulement légitimes, mais elles feraient l'objet d'une protection constitutionnelle en vertu des art. 16 et 19. »

La Cour suprême, en majorité, a toutefois écarté cette interprétation.

## ◆ Contrat

« Marine devra mettre à pied 600 à 800 travailleurs dès février prochain car notre carnet de commandes est vide. Nous comptons beaucoup sur les contrats militaires pour continuer notre travail, mais maintenant il faut se résigner », a déclaré au DEVOIR, M. Pierre Franche, vice-président exécutif de Marine.

M. Franche s'explique mal pourquoi le gouvernement accorde, sans soumission, des contrats à certains chantiers maritimes et pas à d'autres. La modernisation des deux premiers destroyers a été accordée à Versatile Davie sans soumission tout comme un autre contrat, en mars dernier, pour la construction d'un traversier de type Caribou pour le Canadien national. Marine avait offert, sans être invitée, de construire ce traversier pour \$ 100 millions mais le gouvernement a préféré accorder le contrat à Versatile Davie pour \$ 130 millions.

M. Franche pense que le gouvernement veut rationaliser les activités des chantiers navals du Canada et que cette politique va entraîner l'étranglement de certains chantiers.

En octobre dernier, la Versatile Vickers de Montréal, a annoncé qu'elle transférerait la construction de deux frégates à ses chantiers de Lauzon à Québec. Versatile Vickers a acheté la Versatile Davie en mars l'an dernier. Plus de 650 personnes travaillent à la Vickers de Montréal et leur sort n'est pas encore réglé. Marine Industrie emploie 1300 travailleurs à ses chantiers de Tracy et doute fortement qu'elle pourra recevoir une partie du travail pour la modernisation des deux autres destroyers.

L'Athabaskan et le Huron devront être remis en état en 1990 et 1991 et c'est Litton qui tiendra un appel d'offres distinct en vue de choisir un ou des chantiers où seront effectués les travaux. « La compagnie qui aura travaillé sur les deux premiers destroyers sera nécessairement favorisée pour le contrat des deux autres destroyers. Cela me semble évident », a estimé M. Franche.

Marine Industrie ainsi que les deux syndicats représentant les employés de la compagnie ont écrit au premier ministre Brian Mulroney pour se plaindre de la situation actuelle. Ils n'ont reçu aucune réponse.

Les quatre destroyers que le gouvernement veut moderniser ont été mis en service en 1972 et 1973 et avaient une mission exclusivement de lutte antisous-marin. Le ministère de la Défense, tenant compte des leçons de la guerre des Malouines et du conflit entre l'Irak et l'Irak, veut doter ces navires d'un système de missiles anti-aériens capable de les protéger contre les avions et les missiles antinavires.

Les nouveaux systèmes de combat, de surveillance et de détection permettront aux destroyers de détruire des cibles aériennes à grandes distances dans un rayon de 100 milles nautiques, d'assurer leur protection et celle des navires qu'ils escortent.

Le ministre Harvie Andre a déclaré, en conférence de presse, que la société Litton Systems avait garanti qu'elle fera bénéficier l'industrie canadienne de retombées industrielles maximales équivalant à environ 100 % du coût du projet. Le contenu canadien direct représentera environ 70 % des retombées.

Selon M. C. Pittman, directeur des relations publiques à Litton Systems, la participation étrangère représentera environ 30 % du contrat. La Hollande fournira des radars, les États-Unis, les missiles Standard 2 et les canons Phalanx de General Dynamics et l'Italie, les canons à tir rapide de 76 mm de la société Otto Melara.

Au Canada, outre Pratt et Whitney et CAE Electronique de Montréal, ce sont surtout des compagnies ontariennes comme Computing Devices, MEL Systems et Leigh Instruments qui recevront des contrats dans le domaine de l'électronique, de la surveillance et de détection et pour le système de commandement, de contrôle et de communications.

Le 16 mars dernier, Litton Systems avait obtenu un contrat de \$600 millions pour la fabrication du système de défense aérienne à basse altitude (LLAD) en association avec la firme suisse Oerlikon-Bührle. Ce contrat devrait aussi favoriser les compagnies ontariennes.

La modernisation des destroyers devrait être terminée en juillet 1992 et le gouvernement estime que le projet permettra de créer des emplois directs et indirects équivalant à 13.000 années-personnes.

## ◆ L'enjeu

aussi important pour le respect de certaines valeurs qui font partie essentiellement de la spécificité québécoise comme le droit civil et, sous certains aspects, les droits et libertés fondamentales. Nous devons donc avoir le droit de participer au processus de sélection et de nomination de ses juges.

En ce qui touche la Cour suprême canadienne, nous voulons aussi préciser une question de très grande importance laissée en suspens depuis la proclamation de la loi constitutionnelle de 1982, à savoir : puisque les articles 41 et 42 se réfèrent à la Cour suprême, cette dernière est-elle par le fait même constitutionnalisées ?

La question est importante puisque si la réponse est positive, cela signifie que la composition de la Cour suprême est constitutionnalisées et que pour la changer, il faut l'unanimité. Le Québec se voit ainsi garantir le fait que trois juges de la Cour



# CHRONIQUE POLITIQUE

PIERRE O'NEILL

## Les grandes retrouvailles de la famille libérale

Rouge à Québec, rouge à Ottawa : pendant des décennies d'histoire politique, c'est la règle qui a dominé les rapports entre les deux branches de la grande famille libérale, les provinciaux et les fédéraux. Puis, une première fois, sous le règne de Jean Lesage, l'aile provinciale a secoué le joug du grand frère fédéral, dont elle est devenue autonome en 1965. Plus tard, les relations se sont envenimées, sous Pierre Trudeau, qui n'a jamais pardonné à Robert Bourassa d'avoir dit NON à la formule de Victoria. Le passage de Claude Ryan à la tête du PLQ n'a fait que consommer le divorce.

Quand les élections de septembre 1984 se sont annoncées, Robert Bourassa était en position de force et avait beau jeu. Ses militants et partisans avaient encore tout frais à la mémoire le mépris affiché par les Trudeau, Lalonde, Chrétien et Ouellet. Tout en proclamant sa neutralité, il les a lâchés dans la mêlée aux côtés des péquistes, contribuant ainsi à la victoire de Brian Mulroney, un ami de longue date sur qui il croyait pouvoir compter quand besoin s'en ferait sentir.

Mais il aura suffi de quelques mois du nouveau régime Mulroney pour voir apparaître les premiers signes de connivence avec le gouvernement péquiste. Après avoir levé le boycott des conférences fédérales provinciales, le premier ministre Lévesque alla plaider les vertus du « beau risque » jusque devant le conseil national du PQ. Sous le leadership de Pierre Marc Johnson, la complicité est devenue flagrante et s'est prolongée en pleine campagne électorale à travers l'annonce de projets spectaculaires comme celui de l'usine Hyundai à Bromont. On n'en finissait plus d'assister aux accolades entre ministres conservateurs et péquistes devant les caméras de la télévision. Pendant ce temps, John Turner criait dans le désert qu'il voulait venir aider Robert Bourassa à battre les bleus.

Parce qu'ils avaient voté massivement pour les conservateurs, les libéraux provinciaux croyaient que les négociations avec le nouveau gouvernement fédéral seraient plus faciles et cordiales. Il en fut bien autrement. Depuis la défaite péquiste du 2 décembre, le gouvernement Mulroney n'a cessé de se montrer intransigeant à l'égard des revendications du gouvernement libéral. Le Québec, même après s'être agenouillé à la face du monde francophone, a dû finalement se contenter d'un rôle de spectateur au Sommet de Paris. Puis, ce fut la série d'accrochages entre ministres fédéraux et provinciaux, pour en arriver enfin au violent réquisitoire de Gérard-D. Lévesque contre la décision d'Ottawa de réduire les transferts fiscaux destinés au Québec.

L'inévitable s'est produit; les libéraux provinciaux, qui avaient contribué massivement en 1984 à la victoire de Brian Mulroney, aujourd'hui guidés par le discours revanchard de leurs leaders, retournent tout aussi massivement vers les libéraux fédéraux. Le président du PLC-Québec, Me Paul Routhier, indiquait l'autre jour au DEVOIR que le phénomène est perceptible à la grandeur du Québec. L'arrogance des Trudeau, Chrétien, Lalonde et Ouellet a fait place à la volonté de rapprochement de Turner et de Raymond Garneau, un ami de Robert Bourassa. Bref, le climat est à la réconciliation entre libéraux provinciaux et fédéraux.

Et à deux ans seulement de la prochaine campagne fédérale, cette mutation politique risque de se refléter dans le comportement de l'électorat. Le PLQ de Robert Bourassa constitue la plus puissante organisation électorale provinciale du pays. Déjà, les sondages indiquent que les libéraux de John Turner ont repris l'avance sur les conservateurs au Québec, même si leur organisation reste dans un piètre état. Tout comme les conservateurs, ils connaissent des difficultés de financement et de recrutement et sont minés par des querelles internes. Dans les circonstances, l'aide de la machine rouge de Robert Bourassa pourrait faire la différence et donner le coup de mort aux conservateurs du Québec.

Quoique les retrouvailles PLQ-PLC soient de mauvais augure pour les conservateurs, il n'est pas acquis que les libéraux seront les seuls à en profiter. Entre bleus et rouges, se développe une immense zone grise, déjà forte de 30 % d'indécis, et que viendront grossir ces nombreux Québécois qui, tout insatisfaits qu'ils sont du gouvernement Mulroney, refusent de croire que les intérêts du Québec seront mieux défendus par les libéraux de John Turner. Cette conjoncture politique s'annonce propice à l'émergence de tiers partis pour les élections de 1988.

## Les défenseurs du français sur un pied de guerre

Depuis la défaite référendaire, les mouvements nationalistes québécois ne trouvaient plus l'occasion de monter aux barricades. La mort dans l'âme, ils assistaient impuissants à la défection de leurs militants. L'intensité du nouveau débat sur la langue d'affichage est venu leur redonner une raison d'être. Et la dramatisation de la question linguistique leur amène des centaines de nouveaux adhérents, ainsi que des contributions financières.

Au nom du Parti indépendantiste, M. Gilles Rhéaume et son équipe ont ratissé quelques quartiers de la ville, à la recherche de contrevenants aux dispositions de la loi 101 sur l'affichage public. La récolte fut telle qu'ils ont demandé une centaine de formulaires de plaintes à la Commission de la protection de la langue. Cette enquête leur a permis de découvrir que même certaines affiches de la STCUM et de la ville de Montréal sont bilingues et contrevennent ainsi à la loi 101.

D'autre part, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dévoilera, la semaine prochaine, un plan d'action prévoyant manifestations publiques, assemblées, publications et défilés dans les rues.

La croisade pour la primauté du français est en marche. Et qui sait où elle s'arrêtera ?

suprême doivent provenir du barreau ou de la magistrature du Québec, ce qui pour nous est un minimum requis. Cependant, si la réponse est négative, alors cette garantie n'existe plus et le gouvernement fédéral demeure seul maître de notre Cour suprême d'une façon générale. Ce qui est nettement inacceptable étant donné le rôle essentiel que joue la Cour suprême dans l'évolution de notre féderation.

## Les francophones hors Québec

En somme, nos revendications pour adhérer à la loi constitutionnelle de 1982 se fondent sur trois objectifs principaux : la rendre acceptable pour le Québec, la bonifier au profit de l'ensemble de la fédération canadienne et améliorer la situation des francophones hors Québec.

Ce derniers aspect nous est particulièrement important. En effet, la situation des francophones hors Québec sera l'une de nos préoccupations majeures pendant ces prochaines négociations constitutionnelles. Leur situation pourrait grandement être améliorée en précisant par exemple au paragraphe 3B de l'article 23 que l'expression « établissement d'enseignement de la minorité » comprend le droit de gérance. C'est ce qu'a déjà décidé la Cour d'appel de l'Ontario. Mais la cause qui était une demande d'avis du gouvernement ontarien, n'a pas été portée en Cour suprême.

Pourquoi ne pas profiter de nos négociations constitutionnelles pour préciser ce point si important pour la survie des francophones hors Québec ? Il serait peut-être opportun aussi de s'interroger sur ce fameux concept de « nombre suffisant ». Cette limite au droit des minorités à l'instruction dans leur langue est-elle toujours appropriée ? Nous voulons discuter de ces questions et de bien d'autres avec le gouvernement fé-

déral et les autres provinces pour tenter d'améliorer la situation des francophones hors Québec.

Ces améliorations à l'article 23 ne pourraient qu'être profitables aussi à la minorité anglophone du Québec. Il est certain que le problème des francophones hors Québec et des anglophones du Québec ne se pose pas nécessairement dans les mêmes termes. Nous voulons assurer aux anglophones du Québec les droits linguistiques auxquels ils ont droit. Ces droits doivent se situer évidemment dans le contexte du caractère francophone de la société québécoise et du ferme désir du gouvernement d'en assurer le plein épanouissement.

L'avenir du Québec est à l'intérieur du Canada. C'est là la conviction profonde de l'immense majorité de la population du Québec comme c'est l'engagement premier et fondamental du présent gouvernement. Nous croyons au fédéralisme canadien parce que, à l'intérieur du régime fédéral, le Québec peut être fidèle à son histoire et à son identité particulière, en y trouvant à la fois les conditions favorables à son plein épanouissement économique, social et culturel. [...]

Comme Québécois et Canadiens, nous ne pouvons accepter que des amendements importants à la constitution de notre pays aient été faits sans nous et, à certains égards, à l'encontre des droits historiques du Québec. C'est pourquoi, le présent gouvernement du Québec et la population québécoise désirent que, dans l'intérêt du Québec et du Canada, les choses soient corrigées. « Dans l'honneur », a-t-on dit. Assurément, parce que ce que nous demandons, c'est le respect de la dignité et de la fierté du peuple du Québec et de ses droits historiques. « Dans l'enthousiasme », c'est possible si l'on refait du Québec le partenaire majeur de la fédération canadienne comme il l'a toujours été.

**LES ENFANTS MAL AIMÉS**

**ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER! ET CHEZ VOUS...**

**Réagissons**

Québec